





Guiana  
34

# Histoire de Surinam





# Histoire de Surinam

PAR

**Alexandre LÉDI**

*Officier d'Académie, Licencié en Droit,  
Vérificateur principal des Douanes*

Ouvrage traduit du hollandais

d'après

*l'Aperçu sur l'Histoire de Surinam*

DE

**J. R. THOMSON**

*Professeur à l'Ecole Primaire Supérieure de Paramaribo*

et

*l'Histoire abrégée de la Colonie de Surinam*

DE

**R. Bueno BIBAZ**

*Directeur d'une école privée à Paramaribo*

0184

**CAYENNE**

**IMPRIMERIE DES COMPTOIRS COLONIAUX CHIRIS**

**1922**

Almanac of the United States

for the year 1800

Compiled by the Astronomer Royal

for the use of the Navy

1800

Containing the Sun's place, the declination of the stars, the moon's place, the

10

longitude of the sun, the declination of the moon, the

11

Almanac for 1800

Containing the Sun's place, the declination of the stars, the moon's place, the

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

31

32

33

34

35

36

37

38

39

40

41

42

43

44

45

46

47

48

49

50

51

52

53

54

55

56

57

58

59

60

61

62

63

64

65

66

67

68

69

70

71

72

73

74

75

76

77

78

79

80

81

82

83

84

85

86

87

88

89

90

91

92

93

94

95

96

97

98

99

100

101

102

103

104

105

106

107

108

109

110

111

112

113

114

115

116

117

118

119

120

121

122

123

124

125

126

127

128

129

130

131

132

133

134

135

136

137

138

139

140

141

142

143

144

145

146

147

148

149

150

151

152

153

154

155

156

157

158

159

160

161

162

163

164

165

166

167

168

169

170

171

172

173

174

175

176

177

178

179

180

181

182

183

184

185

186

187

188

189

190

191

192

193

194

195

196

197

198

199

200

201

202

203

204

205

206

207

208

209

210

211

212

213

214

215

216

217

218

219

220

221

222

223

224

225

226

227

228

229

230

231

232

233

234

235

236

237

238

239

240

241

242

243

244

245

246

247

248

249

250

251

252

253

254

255

256

257

258

259

260

261

262

263

264

265

266

267

268

269

270

271

272

273

274

275

276

277

278

279

280

281

282

283

284

285

286

287

288

289

290

291

292

293

294

295

296

297

298

299

300

301

302

303

304

305

306

307

308

309

310

311

312

313

314

315

316

317

318

319

320

321

322

323

324

325

326

327

32

## P R É F A C E

Il peut paraître singulier que, ne connaissant pas le hollandais, j'aie pu entreprendre, successivement, la traduction de l'« Aperçu sur l'histoire de Surinam », de M. J. R. Thomson et celle de l'« Histoire abrégée de la colonie de Surinam », de M. R. Bueno Bibaz. Une telle tâche aurait dû en effet, me rebuter, en raison même de la somme d'efforts assidus et persévérandts qu'elle exige. Mais, comme on ne trouve à Cayenne aucun livre français ou anglais donnant des renseignements historiques sur la Guyane Hollandaise; comme, en vue d'une étude comparée des Guyanes anglaise, hollandaise, française et brésilienne, ces renseignements m'étaient indispensables, il m'a fallu, par mes propres moyens, essayer de me documenter sur les hommes et les choses de la Colonie de Surinam. Dans ces conditions, je ne saurai donc me flatter d'avoir produit un chef-d'œuvre. J'ai fait, cependant, de mon mieux pour saisir la pensée des deux auteurs qui m'ont servi de guides, et je m'estimerai suffisamment récompensé de ma peine, si les enseignements qui se dégagent de la lecture de cette petite *Histoire de Surinam* peuvent être retenus par tous ceux qui ont à cœur de travailler au relèvement de notre chère Guyane.

Cayenne, le 1<sup>er</sup> juillet 1922.

*L'Auteur.*



## INTRODUCTION

### I. — SURINAM ET SA POPULATION

1. — On appelle *Surinam* ou *Guyane néerlandaise* le pays situé dans la partie nord-est de l'Amérique du Sud, entre le 2ème et le 6ème degré de latitude nord et le 54ème et le 58ème degré de longitude ouest.

Il est baigné au Nord par l'Océan atlantique ; borné à l'est, par le *Maroni* qui le sépare de la *Guyane Française* ; au sud, s'élèvent les monts *Acarai* et *Tumuc-Humac* qui forment sa frontière avec le Brésil ; à l'ouest, le *Courantyne* le sépare de la *Guyane Britannique* ou *Démérara*.

Surinam tire vraisemblablement son nom d'une tribu d'Indiens, les *Surinen* qui habitaient le pays autrefois et qui en furent chassés par les belliqueux *Caraïbes*. Les Surinen devaient être parvenus à un certain degré de développement, car ils étaient très adroits dans le travail du bois. Cela se voit dans les bancs et les chaises en bois, richement garnis de sculptures, qui étaient alors fabriqués par eux.

Le pays occupe une superficie d'environ 3000 milles carrés géographiques, soit plus ou moins 16 millions d'hectares, c'est-à-dire à peu près cinq fois la superficie de la Hollande.

Une petite partie seulement de la Colonie de Surinam est connue. La partie cultivée ou habitée n'occupe également qu'un peu plus de la millième partie du pays entier.

Du bord de la mer jusqu'à environ 111 kilomètres à l'intérieur le sol est constitué par des espèces de terres alluviales qui, de nos jours encore, subissent là et là d'importantes transformations.

C'est d'ailleurs presqu'exclusivement sur ces terrains d'alluvion extrêmement fertiles que furent établies, par les Anglais, les Hollandais et les Français, de nombreuses et riches plantations de sucre, de café, de coton et de cacao.

La grande fertilité de la région côtière de Surinam donna même lieu au récit légendaire qu'une badine, enfoncée inconsidérément par un promeneur sur un point isolé du sol, avait, après à peine quelques jours, pris racine et s'était montrée tout aussitôt couverte de feuilles vertes.

Situé non loin de l'équateur, Surinam a un climat chaud, mais sain. Quoiqu'on y satisfasse à peine aux nécessités de l'hygiène, le chiffre de la mortalité, comparé avec celui d'autres pays plus privilégiés, n'y est pas défavorable.

La chaleur, qui, pendant quelques périodes de l'année, y est très lourde et très accablante, est souvent tempérée par les vents frais de mer et de terre. Il est très vraisemblable que la fatigue occasionnée par le climat ne prédispose pas les natifs de Surinam à déployer souvent un effort continu et persévéran. Aussi l'épargne et l'économie font-elles rarement partie des vertus qui y sont généralement pratiquées.

2. — Le pays, bien que richement doté par la nature, ne peut cependant pas se flatter de posséder une population dont la densité, aussi bien absolue que relative, soit très forte. Surinam, qui est cinq fois aussi grand que la Hollande, ne compte, en effet, qu'environ 100,000 habitants, soit un peu plus de la sixième partie de la population de la ville d'Amsterdam.

Il n'y a pour ainsi dire pas d'autochtones surinamois ; à la vérité, la population se compose d'un mélange varié d'Européens, d'Africains, d'Asiatiques et de leurs descendants.

Les aborigènes, les *Indiens ou Peaux Rouges*, menaient une vie nomade, et leur passion pour les liqueurs fortes causa de si grands ravages parmi eux que le temps n'est peut-être pas très éloigné où cette race ne sera plus qu'un souvenir historique. Vivant le long des bords des rivières et des criques, dans de simples cabanes couvertes de feuillage (feuilles de counana, de ouaïe), ils possédaient peu de meubles ; une banquette appelée « malouë », quelques pots et cruches en terre, quelques pagaras, couleuvres, manaris (sept) en arrouman tressé, et une grosse pierre pour faire cuire le pain de cassave, c'était là tout leur mobilier. Comme armes, ils avaient la flèche et l'arc et, en temps de guerre, ils employaient, en outre, une massue appelée *apoeloe*. Leurs principales occupations consistaient en la chasse et la pêche ; ayant l'oreille subtile et l'odorat fin, ils imitaient le cri du gibier pour l'attraper. L'agriculture se bornait, chez eux, au strict nécessaire ; la cassave et les ignames en étaient les principaux produits. Avec la racine du manioc, ils faisaient le pain de cassave et préparaient une sorte de boisson, *tapana*, nommée également *sakoera*. Leur costume était simple : seulement un kalimbé, *kwejoe*, couvrait une partie du corps. En temps de repos, ils se tenaient, le plus souvent, couchés dans des hamacs, tressés par leurs femmes avec les fibres des feuilles du palmier de Maurice.

Ils croyaient à un Tout Puissant et à de bons et de mauvais génies. Leurs prêtres, *piaïmans*, possédaient l'art de conjurer le *Yawahu* ou démon, à qui ils attribuaient tout ce qui arrivait de fâcheux. Les piaïmans étaient les maîtres des maladies et, par ce moyen, exerçaient beaucoup d'influence sur les villages.

Parmi les descendants de ces Peaux Rouges, les pacifiques *Arowakken* et *Warow*, ont été, à proprement parler, les premiers habitants de Surinam. Ce n'est que plus tard que les belliqueux Caraïbes vinrent aussi s'y établir. Rusés de nature, ils prirent très vite un certain ascendant sur les autres tribus. Les unes et les autres habitent encore dans de petits établissements sur les bords de plusieurs rivières (Coppename, Maratakka, Boven-Suriname, Para) ; aux rivières Lawa et Paloemeur, on trouve des villages d'Indiens Trio, Oejakoelé et Roucou.

§ 3. — L'histoire de Surinam ne remonte pas à une haute antiquité. Vers la fin du 15ème siècle, vivait en Europe un navigateur nommé Christophe Colomb, natif de Gênes, ville d'Italie. Convaincu de la forme sphérique de la terre, il conçut le plan de parvenir aux Indes en suivant une direction occidentale. Il n'avait cependant pas d'argent pour mettre ce projet à exécution. Pour

une telle expédition, il n'était pas non plus facile de s'en procurer, car personne à cette époque ne croyait à la rotundité de la terre.

Après avoir vainement sollicité l'aide de plusieurs princes européens, il réussit finalement à obtenir l'assistance du roi d'Espagne, Ferdinand d'Aragon, et de son épouse, Isabelle, reine de Castille. Ils mirent à sa disposition trois petits navires, le *Nina*, le *Pinta* et le *Santa-Maria* et l'argent nécessaire pour engager des matelots. Avec cette petite flotte, Colomb se mit en route le 3 Août 1492 de Palos, port situé au S. O. de l'Espagne.

Cette expédition fut pour Colomb pleine de dangers; il réussit pourtant, après 33 jours de voyage, à découvrir la terre le 11 octobre 1492. A cette terre, une île, (nommée Guanahani par les Indigènes), il donna le nom de San-Salvador ou Saint-Sauveur.

Sur cette île comme sur les autres terres découvertes, il trouva des hommes rouge brun qu'il désigna sous le nom d'Indiens, persuadé qu'il était d'être arrivé aux Indes.

Après avoir entrepris quelques voyages au Nouveau Monde Colomb mourut en Espagne. Sur une modeste tombe, placée dans la Cathédrale de Séville, on trouve l'inscription :

*A Castil/a y Aragon*

*Otro Mundo Dio Colon*

Ce qui signifie: à la Castille et à l'Aragon Colomb donna un autre monde.

Le Nouveau Monde reçut plus tard le nom d'Amérique d'un certain Espagnol, Américus Vespucci, qui en fit une carte assez exacte.

§ 4. — Après la découverte de l'Amérique, il s'écoula beaucoup d'années avant que Surinam n'eût une population fixe. Alors que la Hollande était déjà parvenue à un haut degré de civilisation et de développement, les forêts épaisse, presqu'im-pénétrables de la *Wilde Kust*, ainsi qu'on appelait autrefois la *Guyane*, étaient seulement peuplées de sauvages, les *Peaux Ro ges*, vivant à l'état de nature.

Ce qui est noté au 17e et 18e et dans la première moitié du 19e siècle forme une suite ininterrompue d'horreurs et de troubles. Les esclaves étaient exposés aux mauvais traitements les plus redoutables et beaucoup périrent, autant par suite des ces sévices que par le travail excessif auquel ils étaient assujettis.

Ce n'est qu'en 1863, par l'abolition de l'esclavage, qu'une fin fut décidément mise à cette barbarie qui déshonore l'humanité.

La secousse causée par l'Emancipation des esclaves entraîna Surinam à deux doigts de la ruine, plusieurs plantations florissantes ayant dû être, par manque de bras, abandonnées ou détruites. On ressent, même encore de nos jours, le contre-coup de cette réforme radicale; toutefois on est obligé de reconnaître que, soit par l'interdiction de la traite des nègres que l'on doit aux nobles efforts d'un Wilberforce, soit par l'abolition de l'esclavage dont le

mérite revient au père de la respectée Reine Wilhelmina (1), le Gouvernement hollandais a fait son devoir, un devoir dont l'accomplissement pouvait être difficilement ajourné plus longtemps dans ce siècle de civilisation qu'a été le XIXe siècle.

L'histoire de Surinam peut raisonnablement être partagée en quatre périodes comme suit :

Première période — De la découverte de l'Amérique à la paix de Bréda — (1492-1667).

Deuxième période — De la paix de Bréda à la paix d'Amiens — (1667-1802).

Troisième période — De la paix d'Amiens à l'Emancipation des Esclaves — (1802-1863).

Quatrième période — De l'Emancipation des esclaves en 1863 jusqu'à nos jours.

---

## PREMIERE PERIODE

De la découverte de l'Amérique à la paix de Bréda 1492-1667

### II. — Les plus anciens établissements et les premiers colon.

§ 5. — Après la découverte de l'Amérique, le désir fut excité chez bien des gens en Europe de faire des voyages d'exploration. Différentes expéditions eurent lieu qui permirent de découvrir beaucoup de terres inconnues. La première fut entreprise en 1499 par deux des plus habiles marins de cette époque, *Alonzo Ajeda* et *Juan de la Cosa*, commandants en second d'*Américus Vespucci*. Ils atteignirent la côte nord-est de l'Amérique du Sud, laquelle était en grande partie inculte et était, ainsi que nous le savons, habitée par des Indiens sauvages ; c'est pourquoi ils donnèrent à toute la région appelée *Guyana* par les Indigènes le nom de *Wilde Kust* (côte sauvage). *Alonzo Ojedo* et *Juan de la Cosa* sont considérés comme les découvreurs de cette partie de l'Amérique.

En 1500, la même année où *Cabral* découvrit le Brésil, *Vincent Juan Pinçon*, qui avait accompagné *Colomb* à son premier voyage (1492-1493), réussit à découvrir le fleuve *Amazone* et la partie orientale de la Guyane ; cependant le premier qui atterrit à Surinam fut *Dominique de Vera* en 1599 (1).

Bientôt se répandit le bruit qu'une partie de la Guyane, qu'on venait à peine de découvrir, était si riche en or que les habitants de cette contrée demeuraient dans des maisons dorées et que le sable d'un de ses lacs nommé *Parina* était composé principalement de poudre d'or et de pierres précieuses. Cette partie de la Guyane si renommée pour sa richesse fut désignée sous le nom d'*El Dorado*. Suivant une légende indienne, il devait demeurer quelque part dans la région un roi qui était habitué chaque matin à se peindre avec de la poudre d'or, et qui, pour cela, fut surnommé le « *Roi doré*. » C'est à ce récit qu'au dire de quelques écrivains, le nom d'*El Dorado* doit son origine.

Des milliers d'aventuriers, pour la plupart Espagnols et Portugais, traversèrent la Guyane à la recherche du fameux *El Dorado* et du chimérique *Parima*. L'Espagne croyait tellement à l'existence de cet *Eldorado* qu'en 1593, avec beaucoup de peine et à grands frais, elle fit prendre, par *Domingo de Vera*, possession de la Guyane. Cela se fit avec beaucoup de solennité et fut accompagné d'une grande ostentation. Devant une croix tournée vers l'est, commandant et soldats s'agenouillèrent et adressèrent au ciel une prière en action de grâces. *Domingo de Vera* but

(1) Selon de vieux journaux de Zélande, déjà depuis 1581 de petits établissements de Zélandais existaient en cet endroit et, par décret des Etats Généraux des 10 et 14 Juin et des 7 et 22 Juillet 1568, le droit aurait été accordé aux Zélandais de faire le commerce sur et le long des côtes de la Guyane, entre l'Orénoque et le Maroni.

ensuite une pleine tasse d'eau et arrosa la terre aussi loin que possible avec le contenu d'une seconde tasse. Puis, avec son épée, il coupa l'herbe dont était couverte la terre sur laquelle il se trouvait, sous cette exclamation « Au nom de Dieu, je prends possession de cette terre pour sa Majesté *Don Philippe*, notre souverain légitime. »

La Guyane a donc été tout d'abord réellement une possession espagnole. Pourtant les Espagnols ne s'y sont pas établis à demeure. Dans la partie qui est appelée maintenant *Surinam*, il n'y avait pas, même au commencement du 17ème siècle, d'habitants européens.

§ 6. — Si des milliers d'hommes trouvèrent la mort dans les régions sauvages de l'Amérique, l'espoir de découvrir « le pays de l'or » ne fut cependant pas abandonné. Certes, beaucoup y périrent misérablement, mais d'autres aventuriers ne se laissèrent pas rebuter pour cela ; leur soif de l'or était malgré tout plus grande que la crainte de trouver la mort dans ces marécageuses forêts vierges.

Le but de ces expéditions périlleuses ne fut cependant pas atteint. Toutefois, elles eurent ce résultat que beaucoup de régions, qui autrement seraient restées inconnues, furent alors découvertes et parcourues dans tous les sens.

Une autre conséquence importante de la recherche infructueuse de l'Eldorado est également l'introduction des esclaves d'Afrique. Les Indiens, ayant été contraints par les Espagnols de les accompagner dans leurs courses vagabondes, avaient été vite surmenés par leurs nouveaux maîtres, et, comme hommes libres, se résignaient difficilement à l'état d'esclavage dans lequel ils étaient tout à coup plongés. L'une et l'autre cause eurent pour résultat de les faire mourir en grand nombre. Apitoyé sur leur misérable condition, *Las Casas*, prêtre catholique romain qui avait accompagné *Colomb* à son deuxième voyage en Amérique (1493-1496), donna à ses compatriotes le conseil d'introduire, d'Afrique de préférence, une plus forte race que l'indienne. Ce conseil fut suivi et ainsi prit naissance l'abominable traite des nègres.

Quant au moment où les premiers Africains furent transportés à Surinam, il est difficile de le dire avec certitude ; mais ce qui est sûr, c'est qu'un grand nombre d'esclaves y étaient déjà introduits avant que ce pays ne devint une possession de la Hollande.

Les nègres amenés à Surinam, hommes fortement constitués et trempés au regard de toutes fatigues, provenaient de *Saint George del Mina*, sur la côte de Guinée, conquise pour la Hollande, comme le Brésil, par le valeureux *Maurits de Nassau*. Les nègres, enlevés de l'intérieur du pays, étaient conduits sur la côte et échangés par les acheteurs d'esclaves contre un peu de quincaillerie, de poudre, de coquilles de Cauris, etc.. Ce que les malheureux eurent à supporter dans le voyage vers leur nouvelle patrie surpassa toute description. Dans les sales navires d'esclaves, quelquefois 600 de ces malheureux étaient entassés côté à côté. L'air corrompu qu'ils devaient respirer causait fréquemment des maladies contagieuses dont beaucoup mouraient. Ceux qui étaient enco-

re vivants arrivaient à Paramaribo pour être vendus aux enchères. Souvent, les hommes étaient séparés de leurs femmes, les mères de leurs enfants.

Quand le marché était terminé, le nouveau propriétaire faisait marquer d'un fer rouge ses initiales sur la poitrine ou le bras de sa propriété.

La plupart des esclaves étaient conduits sur les plantations où, moyennant une mauvaise nourriture, ils devaient faire un travail excessif.

§ 7. — Le premier établissement d'Européens à Surinam eut lieu en 1630. En cette année, le capitaine anglais *Marshall*, accompagné d'une soixantaine de ses compatriotes, s'établit sur la rivière de Surinam.

A l'endroit où se trouve maintenant la plantation *Waterland*, ils fondèrent un village, nommé *Thororica* ou *Santo Bridge*, y construisirent un petit fort afin de pouvoir se défendre contre les incursions des Indiens et commencèrent bientôt à s'appliquer à la culture du tabac. Dans l'année, ils en expédièrent quelques milliers de livres en Angleterre.

Près de la crique *Siparipabo* qui se jette dans la rivière de Surinam fut établi un hameau *Sandpoint* ou *Zandpunt*, où les navires allaient se placer après avoir jeté l'ancre. Lorsque *David Pieterse de Vries*, chassé en 1634 de Cayenne par les *Indiens Galibis*, avec un certain nombre de Hollandais, poussa jusqu'à la rivière de Surinam et alla s'établir à la rivière *Commewijne*, il trouva le Capitaine *Marshall*, occupé à planter du tabac. On ne sait pas ce qu'il est advenu de l'établissement du capitaine; il a dû vraisemblablement l'abandonner pour une raison ou pour une autre.

Quelques années plus tard, en 1640, 66 Français conduits par *Poncel de Brétigny* et *de Noailly*, vinrent dans la Colonie, construisirent sur la rivière de Surinam un blockhaus ou fortin nommé plus tard *Zélandia*, et vécurent amicalement avec les Indiens. Ils ne restèrent pas longtemps, car ils furent, aussi bien par les maladies que par les incursions des Indiens, obligés bientôt d'abandonner la Colonie.

Après le départ de ces colons, les Indiens respirèrent et se réjouirent à nouveau dans la possession paisible du pays. Mais cette joie devait être de courte durée.

A l'époque où les Anglais firent la révolution qui coûta la vie et la couronne à *Charles 1er* (1649) et sous le protectorat de *Cromwell* (1653-1658), il se produisit en Angleterre un grand courant en vue d'établir des colonies en Amérique.

En 1650, *Lord Willoughby*, comte de *Parham*, qui avait entendu parler de la fertilité et de la richesse de Surinam, arma un navire à ses frais, et le dirigea vers la côte de la Guyane. Ce navire atteignit Surinam, et l'équipage, accueilli amicalement par les Indiens, se fixa en cet endroit.

Et cet endroit, qui avait été précédemment bâti par les Français et que les Anglais agrandirent alors, reçut de Lord Parham le nom de *Paramaribo* (1).

En 1652, *Parham* vint en personne à Surinam. Par la parole et par l'action, il contribua au développement de la nouvelle colonie; il y séjourna cependant très peu, car, désigné alors comme Gouverneur général des Antilles anglaises, il partit bientôt pour la Barbade, après avoir confié au major *Ruff* l'administration de la Colonie. Le petit fortin, construit par les Français et abandonné par de Noailly, fut restauré et agrandi, et on y plaça quelques canons pour se défendre, le cas échéant, contre les irruptions des Indiens.

*Parham* envoya en 1652 trois autres navires avec plusieurs familles anglaises, parmi lesquelles beaucoup de Juifs, largement pourvues de tout ce dont elles avaient besoin pour s'établir à demeure dans le pays,

Le long des deux bords du Suriname, dans le voisinage du fort et à la rivière de Para, à l'endroit où celle-ci tombe dans le Suriname, environ 50 plantations furent établies par les Anglais, qui y plantèrent surtout de la canne à sucre. Un nouvel essai, qui d'ailleurs ne réussit pas, fut également fait avec la culture du tabac.

En 1654, beaucoup de Français, attaqués par les Indiens Galibis, partirent de Cayenne conduits par de *Braglione* et *Du Plessis*, et vinrent s'installer à Surinam comme cultivateurs. Aussi après quelques années, Paramaribo s'était accru en étendue et en 1665, on y comptait déjà une quarantaine de petites maisons.

§ — 8. Parham était le plus puissant des colons; il comprit que pour bien assurer ses droits sur la terre qu'il avait découverte, il lui fallait un titre devant d'un prince. A cette fin, il s'adressa à Charles II, roi d'Angleterre, qui, par décision du 2 juillet 1662, lui accorda ainsi qu'à *Laurens Hide*, fils du grand chancelier, comte de Clarendon, en pleine propriété et possession héréditaire, tout le pays situé entre le Maroni et le Coppename, et leur promit en outre sa protection.

Après la réception du titre de concession Parham organisa l'Administration et nomma Gouverneur *William Biam* auprès duquel, pour l'assister, il plaça un conseil municipal; en même temps il décida que les lois anglaises auraient force et vigueur dans la Colonie.

En 1664, la population fut considérablement augmentée par beaucoup de Juifs qui, sous la direction de *David Nassy*, vinrent de Cayenne à Surinam. Ils furent par *Willoughby* mis en tout sur le même pied que les Anglais et purent librement pratiquer leur religion.

A cette époque, les Juifs avaient dans beaucoup de pays de la peine à se tirer d'embarras. De l'Espagne et du Portugal où, à

(1) D'après M. Baeno Bibaz, Paramaribo enprunte vraisemblablement son nom aux Caraïbes qui avaient en cet endroit un petit village qu'ils nommaient Parimörbo.

l'époque de la domination des Maures, ils étaient parvenus à une grande splendeur, ils étaient expulsés au nombre de 800.000.

Encore qu'ils eurent en Italie la protection des Papes Alexandre VI (1492-1503), Paul IV (1555-1559), Sixte V (1585-1590), beaucoup allèrent s'établir au Brésil, qui venait d'être découvert (1500).

Tout d'abord, ils n'y furent pourtant pas à l'abri de cruelles persécutions; mais quand, pour une grande partie, le Brésil eut été conquis par les Hollandais et que le vaillant *Johan Maurits de Nassau* y eut été nommé comme Gouverneur (1636-1644), un âge d'or commença pour eux. Ils parvinrent à une si grande prospérité que, lors du départ de ce Gouverneur, ils étaient assez riches pour acquérir à un prix considérable le splendide palais qu'il avait fait construire et pour y installer une synagogue.

Après le départ de *Maurits de Nassau* les affaires des Hollandais au Brésil empirèrent tellement qu'ils durent à la paix de la *Haye* (1661), rétrocéder tout le pays au Portugal pour huit millions de florins.

Les Portugais rendirent alors la situation si difficile aux Juifs qu'en 1664, sous la direction de David Nassy, ils quittèrent le Brésil et vinrent en grande partie s'établir à Cayenne.

Ce pays appartenait à la France depuis 1624, mais en 1657 les Hollandais en avaient pris possession et s'y étaient établis sous les ordres de *Gerrit Spranger*.

En 1664, ils en furent cependant chassés à leur tour par les Français commandés par l'officier de marine *De la Barre*. Ils partirent alors pour Surinam où ils furent accueillis avec joie par *Willoughby*; car, soit par leur connaissance de l'agriculture soit par leur richesse, ils pouvaient être d'une grande utilité pour la Colonie. Le nombre des habitants s'éleva par ce moyen à 4000. Cette foule de nouveaux colons et les trésors apportés par eux de Cayenne jetèrent les fondements de la prospérité ultérieure de Surinam.

Les Indiens n'étaient plus ainsi les maîtres du pays. Ils furent refoulés à l'intérieur, et firent seulement de temps en temps une faible tentative pour chasser les occupants étrangers. Finalement, ils se réconcilièrent avec les Européens de qui, hélas ! ils devaient malheureusement apprendre l'usage de l'alcool.

### III. — L'arrivée des Zélandais sous Abraham Crynssen

9. — Parham ne demeura pas longtemps dans la concession qui venait de lui être accordée. En 1665, la guerre, connue sous le nom de « Deuxième guerre anglaise » et qui ne fut pas de médiocre importance, éclata entre l'Angleterre et les Provinces unies de Hollande.

Lors de cette guerre, les Etats de Zélande équipèrent huit grands et quelques petits vaisseaux de guerre, armés de 300 hommes, placés sous les ordres des Capitaines *Julius Lichtenberg* et *Maurits de Rama* afin de porter préjudice aux Anglais également dans les eaux américaines. En décembre 1666, cette escadre prit la mer sous le commandement de l'Amiral *Abraham Crijnssen* ou *Krijnssen* et du vice amiral *Cullewaert* et, le 28 février 1667, mettait le cap sur la rivière de Suriname. De son escadre, *Crijnssen* dirigea une forte canonnade contre le fort, lequel opposa une grande résistance, si bien qu'il fut obligé de faire semblant de déguerpir. Mais en secret il débarqua incontinent ses hommes, attaqua le fort à l'improviste du côté de la terre et s'en empara d'assaut.

*Crijnssen* devint alors maître de la Colonie. Immédiatement il ordonna l'emprisonnement du Gouverneur *Biam* et de la garnison anglaise. Il rassura les habitants en leur déclarant qu'ils continueraient à jouir des priviléges accordés par les Anglais. Les biens des habitants favorables à ces derniers ainsi que ceux du Gouverneur *Biam* furent cependant confisqués. Le butin ainsi fait par les Zélandais s'éleva à plus de 40 000 florins.

*Crijnssen* organisa ensuite l'administration, renforça le fort, nommé par lui *Zéelandia*, avec 120 hommes et — quelques pièces de canon, nomma le capitaine *Maurits de Rama* commandant en chef de Paramaribo et sortit à nouveau du port avec son escadre.

La paix de *Bréda* mit fin le 31 juillet 1667 à la guerre entre l'Angleterre et la Hollande. Il fut stipulé entre les parties contractantes que chacune des parties belligérantes conserverait les conquêtes faites antérieurement ou jusqu'au 10 mai 1667. En vertu de cette clause, l'Angleterre acquit la possession de la *Nouvelle Hollande* (Australie) et la Hollande celle de *Surinam*.

## DEUXIEME PERIODE

De la paix de Bréda à la paix d'Amiens 1667-1802

### IV. — Surinam, propriété de la Compagnie des Indes Occidentales.

10. — La perte de la colonie fut pour Parham un coup sensible. Feignant d'ignorer la conclusion de la paix, et peut-être aussi pour se venger, il envoya une flotte, sous le commandement du capitaine *John Hermans* et de son fils *Willoughby*, reconquérir Surinam. Après avoir pris Cayenne sur les Français, le capitaine Hermans apparut le 18 octobre 1667 devant le fort *Zeelandia* avec sept navires de guerre. Malgré la défense héroïque des soldats zélandais, assistés par 150 Français, sous les ordres du vaillant chevalier *de Lazi*, lesquels, après la prise de Cayenne par Hermans s'étaient réfugiés à Surinam, le fort fut bientôt pris,

Après qu'Hermans eut causé beaucoup de dommages aux habitants par la destruction de leurs moulins et le pillage de leurs plantations, il partit pour la Barbade où il débarqua le commandant Maurits de Rama et beaucoup d'autres prisonniers.

Quoique lord *Willoughby*, gouverneur de la Barbade, sût fort bien que la paix était faite, il laissa pourtant transporter les prisonniers à la Martinique. Puis, pour compromettre l'avenir de Surinam, il envoya à Paramaribo son fils *Henry* afin d'engager les Anglais qui y étaient installés à quitter la Colonie. Il en résulta que plus de 1200 personnes, parmi lesquelles les familles juives qui étaient venues à Surinam avec *Willoughby*, partirent pour la Jamaïque et Mont-Serrat. C'est à ces laborieux juifs que la Jamaïque a dû en grande partie sa prospérité ultérieure.

Le préjudice porté à la Colonie par *Henry Willoughby* fut très grand. Non seulement il priva ainsi le pays d'une partie de sa population, mais il laissa aussi transporter à la Barbade beaucoup d'esclaves, de bestiaux et de sucre.

Dénoncé par les Etats Généraux de Hollande pour cette rupture inouïe de la paix, Parham fut par Charles II roi d'Angleterre mis en demeure de remettre en liberté le Gouverneur et la garnison zélandaise qu'il tenait prisonniers, de réparer le dommage causé et de faire quitter sans délai la colonie par son fils.

11. — Surinam ne se releva pas vite du coup que lui avait porté *Willoughby*. Le manque de main-d'œuvre se fit grandement sentir et dans la population qui était plus favorable aux Anglais qu'aux Hollandais, il se produisit un esprit de mécontentement qui mit obstacle à tout progrès. En outre, il y eut encore le différend qui surgit entre la Zélande et les Etats Généraux relativement au droit de propriété de la Colonie. Comme Surinam avait été conquis par le commandeur zélandais *Crijnssen*, la Zélande revendiqua l'autorité sur la Colonie, changea le nom de Paramaribo en celui de *Nieuw Middelburg* et en février 1669 y

nomma *Filip Julius Lich enberg* comme Gouverneur. Les Etats Généraux jugèrent au contraire que la conquête de Surinam avait été faite à leurs frais et que, dès lors, la souveraineté devait leur revenir. Ce différend fut heureusement arrangé et *Lichtemberg* put, enfin, prendre possession du gouvernement de la Colonie (1669-1671).

Pendant ses deux années d'administration, les oppositions des habitants, qui auraient mieux aimé continuer à vivre sous l'autorité préférée de l'Angleterre, lui causèrent beaucoup de peine. Il ne put réussir non plus à réduire les Indiens qui, par leurs invasions, commençaient à inquiéter la colonie.

*Lichtemberg* retourna en Hollande en 1671, laissant le gouvernement à *Pieter Vrsterre*, lequel à son tour le passa en 1667 au conseiller de police *Abel Thosso* qui ne resta lui-même que quelques mois à la tête de l'administration.

Le 22 décembre de la même année, le capitaine *Adri ense*, sous le titre de capitaine commandant de la province de Surinam prit en mains le pouvoir jusqu'à l'arrivée de *Johan Heinzius*.

12. — A la paix de *Westminster* (1674) qui mit un terme à la troisième Guerre Anglaise, la Hollande fut affermée dans la pleine possession de Surinam. L'Angleterre stipula cependant dans le traité qu'il serait loisible aux habitants de partir avec leurs esclaves. De cette latitude ne firent usage que seulement quelques familles juives, au plus environ 300 personnes.

En décembre 1668, le gouverneur *Johannès Heinzius* (1678-1680) entra officiellement en fonctions. Comme secrétaire de la cour de justice au Brésil, il s'était favorablement distingué, et une bonne réputation l'avait précédé dans la Colonie. On fondait donc sur lui de grandes espérances; cependant il ne réussit point à apporter d'amélioration à la situation lamentable dans laquelle se trouvait Surinam. Aussi, lorsqu'en Avril 1680 survint sa mort à Paramaribo, cette perte ne fut grandement regrettée ni par la population de la colonie ni par le Gouvernement hollandais.

Sous son gouvernement, les incursions des Indiens avaient pris une extension si grande que, sur ses instances réitérées, la Zélande se décida à envoyer 150 hommes dans la Colonie. Ils n'y firent cependant pas grand chose, car, déjà en 1682, ils s'en retournaient dans la métropole.

Quoiqu'il en soit, comme l'administration de la colonie, au lieu d'avantages, ne procurait à la Zélande que des difficultés et des frais, elle vendit le 6 juin 1682, ses droits sur cette région à la *Compagnie des Indes Occidentales* pour 260.000 florins. Les Etats Généraux estimèrent bonne cette cession et accordèrent aux nouveaux propriétaires un privilège de dix ans.

Mais la Compagnie des Indes Occidentales était déjà depuis longtemps en décadence; elle ne put pas faire face aux dépenses engagées en vue d'améliorer la situation de la Colonie. Aussi, dès le 25 mai 1683, elle revendait un tiers de sa nouvelle concession à la ville d'Amsterdam et un tiers à *Cornélis van Aerssen van Sommelsdijck*, qui prit l'engagement de partir lui-même à Surinam

comme gouverneur. Ces trois participants formèrent ainsi une nouvelle compagnie qui prit le nom de *Société concessionnaire de Surinam*.

La souveraineté continuait à appartenir aux Etats Généraux, mais la Compagnie des Indes Occidentales était obligée d'y importer annuellement un nombre déterminé d'esclaves.

Le privilège précédemment accordé à cette compagnie demeura en vigueur et passa à la société concessionnaire. Dans cet acte était définie la manière d'administrer la colonie et réglé ses rapports avec la métropole. Il peut donc être considéré comme la charte fondamentale ou le règlement organique de Surinam. En vertu de ce privilège, la Société avait le droit de lever des impôts; trois de ces impôts : la capitulation, les droits d'entrée et de sortie et les droits sur les ventes publiques revenaient à la Société à la charge, par elle, de pourvoir aux moyens de défense de la colonie et à l'entretien de la garnison. Le produit des autres impôts devait servir au maintien en bon état des différents bâtiments du Gouvernement.

## V. — Le Gouvernement de Cornelis van Aerssen van Sommelsdijck (1683-1688) et les invasions des Français

13. — *Sommelsdijck* arriva à Paramaribo le 24 novembre 1683 par le navire « *Jonge Pieter* » (Jeune ou Petit Pierre). La situation de Surinam était alors loin d'être tout en rose. Par le départ des colons anglais beaucoup de plantations étaient délaissées. Le dérèglement des planteurs, les mauvais traitements des esclaves, les incursions des Indiens, les querelles intestines entre les habitants entraînaient extrêmement le développement de cette colonie si richement dotée par la nature.

Né d'une famille riche et respectable — un de ses ancêtres fut pendant longtemps ambassadeur des Provinces-Unies à la cour d'*Henri IV* et de *Louis XIV*, — Cornelis Aerssen van Sommelsdijck élevé à la cour du stathouder *Guillaume II*, fut le compagnon de l'« Enfant d'Etat » qui fut plus tard le si célèbre stathouder *Guillaume III*. Comme colonel d'un régiment de cavalerie, ilaida en 1672 à défendre son sol natal de l'invasion des Français.

Généreux et chevaleresque de nature, il joignait à la piété une grande tolérance religieuse, et était même aussi charitable que juste. Il est dommage que, par son caractère emporté et une certaine brusquerie, il se soit aliéné bien des gens et que, par une trop grande sévérité, il se soit fait beaucoup d'ennemis.

A dater de son arrivée commença une nouvelle ère pour la colonie, et, d'une main sûre, fut par lui posé le fondement de sa prospérité et de son bien-être ultérieurs.

Paramaribo était alors un grand hameau d'une soixantaine de maisons irrégulières et mal bâties. La plupart des colons demeuraient sur les plantations et c'est là que se trouvaient les plus

magnifiques logements. Vite Sommelsdijck s'appliqua à améliorer la situation. Selon un plan régulier, il fit construire de larges rues et, en peu de temps, Paramaribo était transformé en une élégante petite ville.

Il y a certainement peu de gouverneurs de Surinam qui puissent se glorifier d'avoir embrassé d'une vue aussi large la situation de la Colonie et d'avoir pris des mesures aussi décisives pour en déraciner les abus, que le chevaleresque de Sommelsdijck. Et cela ressort de toute évidence de ce qu'il a fait durant ses cinq années de gouvernement.

Il institua un tribunal : *Conseil de Justice criminelle et de Police*. Ce conseil était composé des habitants les plus notables, choisis par les citoyens libres qui possédaient des biens certains; il créa également une *chambre des successions et tutelles*, établissement pour l'administration des successions dont les bénéficiaires étaient absents ou mineurs. Cet établissement a duré plus de deux siècles et n'a été supprimé que lors de la mise en vigueur de la nouvelle législation de 1867. Par de sages règlements il s'opposa autant que possible aux mauvais traitements dont étaient l'objet les malheureux esclaves.

A la tête d'une petite force militaire, il se mit en marche contre les Indiens qui attaquaient les plantations et contraignit les trois principales tribus, les *a ibes*, les *Arrowaks* et les *Warrows* à conclure avec lui un traité d'amitié. Il les reconnut alors comme *gens libres* et aucun colon ne devait plus, à l'avenir, prendre un Indien comme prisonnier ou en faire son esclave. Il fit également la paix avec les négres boschs du *Coppename*, lesquels étaient les descendants des esclaves qui, déjà sous les Anglais, avaient abandonné les plantations et s'étaient enfuis dans les bois.

Par les soldats qui, avant son arrivée, menaient une existence paresseuse et déréglée, il fit exécuter beaucoup de travaux utiles. Ainsi il construisit le fort *Sommelsdijck* au confluent du *Comme-wijne* et du *Cottica*. Il prit également des mesures pour la sûreté de Paramaribo et mit *Zeelandia* en bon état de défense.

Une petite crique existait par où se déversait l'excès d'eau provenant des fortes pluies; il fut approfondi, élargi et prolongé et reçut le nom de *crique Sommelsdijck*.

14. — Pendant le Gouvernement de *van Sommelsdijck*, beaucoup de Français expatriés ou émigrés après la révocation de l'Edit de Nantes (1685), fuyant leur pays natal, vinrent s'établir à Surinam. Parmi ces émigrés, on trouvait d'excellents ouvriers charpentiers ou forgerons et de robustes cultivateurs. Sommelsdijck qui, lui-même, était marié à une dame française issue d'une noble famille, et comptait beaucoup d'amis parmi les Français protestants, accueillit favorablement les expatriés et leur donna de la terre pour travailler. De ces Français beaucoup ne tardèrent pas, dans le commerce ou l'agriculture, à parvenir à une grande prospérité. Beaucoup des plantations portant des noms français datent de cette époque. Même des emplois importants

furent occupés avec zèle et compétence par quelques uns d'entre eux. Les Gouverneurs *Jean Coutier, Henry et Jacob de Cheusses* sont les descendants de ces refugiés.

Conciliant comme il était, *van Sommelsdijck* donna aux Juifs la permission de fonder, sur la rive droite du fleuve Suriname sur un terrain situé à dix milles environ de Paramaribo que leur avait donné leur coréligionnaire *Samuel Cohen Nassy*, un grand village qui reçut le nom de *Savane des Juifs*. Bientôt tous les israélites habitant la région s'y établirent, abandonnant ainsi le village qu'ils avaient fondé en 1644 à l'embouchure de la crique *Cassepoer*. Le nouveau village était régulièrement bâti, avait des rues grandes et propres et de jolies et spacieuses maisons. Au centre, y brillait une élégante synagogue.

La *Savane des Juifs* arriva vite à une grande prospérité. En 1700, l'établissement comptait au delà de 500 âmes. Les Israélites y jouissaient de beaucoup de libertés, ils avaient leur justice propre, tant au civil qu'au criminel, et leur tribunal pouvait infliger des amendes jusqu'à 500 florins.

Leurs consistoires furent même jusqu'au commencement du 19ème siècle considérés comme leurs administrateurs légitimes. Ce n'est que par le règlement organique entré en vigueur en 1825 qu'ils perdirent tous ces priviléges.

En 1785, ils célébrèrent le jubilé de la fondation de la Synagogue avec une grande solennité; en dehors d'eux, plus de 1500 habitants, parmi lesquels le gouverneur *Wichers*, étaient présents. Après cette époque, le village déclina petit à petit, par suite de différentes circonstances. A cela s'ajouta aussi un incendie dû à la malveillance qui, en 1832, détruisit la plus grande partie des maisons. La plupart des habitants partirent alors pour le chef-lieu. Et peu à peu le tout fut abandonné, de sorte que de ce qui fut un jour un si beau village, où les Juifs tinrent leurs réunions religieuses et étalèrent tant de luxe, il n'existe maintenant que des ruines et des tombeaux.

Comme calviniste, le gouverneur *van Sommelsdijck* exigeait que le repos dominical fût observé, mais il eut contre lui les Juifs qui, à ce sujet, prétendirent être lésés dans leurs priviléges, les Anglais, du temps de leur domination, leur ayant permis de travailler et de voyager les dimanches avec leurs esclaves. C'est dire que la création du *Conseil de justice criminelle et de Police*, institué précisément pour mettre un terme à la répétition impunie de ces délits, ne fut guère agréable à beaucoup de maîtres d'esclaves.

15. — Cependant, malgré tout le bien accompli par *van Sommelsdijck*, il eut tout de même beaucoup d'ennemis parmi les habitants, et le mécontentement contre son administration fut si grand qu'à plusieurs reprises des plaintes parvinrent contre lui auprès des Directeurs de la Société Concessionnaire. De toutes ces accusations, le gouverneur sut convenablement se défendre. Le récit qui va suivre permet toutefois de se rendre compte combien l'intolérance était grande à cette époque et combien les accusations étaient parfois facilement émises.

Une des nombreuses accusations dont il eut à se défendre portait qu'il avait toléré dans la colonie des ecclésiastiques papistes, par lesquels beaucoup de colons avaient été amenés à embrasser la religion catholique. Comme, d'après les Etats de Zélande, ce fait était contraire à une des clauses stipulées lors de la cession de la colonie, *van Sommelsdijck* fut blâmé. Et, en outre, comme, d'après l'opinion des Etats, toute la colonie était en péril par l'admission des ecclésiastiques papistes, ils exigèrent que ces prêtres fussent renvoyés en Hollande. *Van Sommelsdijck* fit déterminer les corps des prêtres qui étaient morts peu après leur arrivée dans la colonie, et expédia leurs ossements en Zélande, en faisant savoir aux Directeurs de la Société Concessionnaire, qu'il avait, par le Capitaine *Johannes Plas*, adressé aux Etats de Zélande les ossements de trois « papistes » décédés. Sur l'ordre des Etats Généraux, les ossements furent renvoyés à Surinam et y furent réenterés.

Alors, afin de mettre un frein à toutes les accusations calomnieuses portées contre lui, le gouverneur promulgua, à son de tambour, une proclamation par laquelle il invitait quiconque aurait quelque chose à réclamer contre son administration, à soutenir l'accusation devant la Cour où, pour donner toute satisfaction, il comparaîtrait comme simple citoyen et non comme gouverneur. Après qu'à un deuxième et un troisième appel, aucune suite n'eût été donnée pas plus qu'au premier, il fit noter le fait dans les procès-verbaux de la Cour, et, tout à la fois, déclara les accusations rejetées comme entièrement calomnieuses.

Sur la proposition de *van Sommelsdijck* et conformément à la Résolution du 20 juillet 1684, les malfateurs qui, en Hollande, avaient encouru des condamnations, furent envoyés à Surinam pour y être utilisés comme soldats. Cette Résolution devait être funeste au gouverneur.

Un travail pénible était exigé des soldats. C'est ainsi que, pour la construction d'un talus au fort Zélandia, ils devaient y transporter de lourdes pierres d'une certaine distance; il arriva alors que, par manque d'importation de la métropole comme le cas s'était présenté assez souvent — ils ne reçurent qu'une ration insuffisante. Cela engendra parmi eux un esprit de mutinerie qui devait coûter la vie à *van Sommelsdijck*.

Le 19 juillet 1688, onze soldats à moitié ivres s'avancèrent vers le gouverneur qui, en faisant le va et vient, se promenait avec le Commandeur *Verboom* dans l'allée d'Orange (aujourd'hui. Allée des Tamarins), située le long de l'hôtel du Gouvernement.

Sur un ton grossier, ils réclamèrent une augmentation de ration et une diminution de travail. Le Gouverneur, qui était très emporté de nature, tira immédiatement son épée pour repousser les mutins; mais il put à peine s'en servir, ils firent tous feu sur lui. Touché mortellement, le malheureux tomba à terre et rendit l'âme immédiatement. Laurens Verboom reçut également un coup de feu au bas-ventre et mourut neuf jours plus tard.

Les mutins, dont le nombre s'éleva bientôt à plus de 200, se rendirent ensuite maîtres de Zélandia et firent prisonniers le capi-

pitaine *Abraham van Vredenburg* et les officiers *De Kouper*, *Rayne-oal* et de *Graff*. Les magasins et l'hôtel du gouvernement furent pillés. A la nuit, dans le fort, ils enterrèrent avec les honneurs militaires le corps du Gouverneur assassiné.

Ils étaient alors maîtres de la Colonie.

L'anxiété était si grande que le Conseil de police, pour garantir la vie et les terres des habitants, conclut avec les mutins un accord provisoire aux termes duquel il leur était promis une amnistie complète s'ils se soumettaient volontairement.

Cependant, on eut, dans les districts, connaissance de ce qui était arrivé, et les officiers, avec des militaires et la garde civique existant en ces endroits, partirent pour le chef-lieu. Sur ces entrefaites, *Van Vredenburg* réussit à s'échapper et, aidé de l'officier *Meunix* il partit de *Wojampibo* contre les insurgés et les fit prisonniers à bord du navire de guerre, la *Salamandre* sur lequel ils s'étaient réfugiés. Les onze meurtriers furent condamnés à mort et une soixantaine d'autres, expédiés en Hollande, y furent exécutés.

*Madame van Sommelsdijck* offrit en vente la part de son mari dans la Colonie, d'abord à la Société Concessionnaire et ensuite au stathouder Guillaume III, mais elle ne réussit pas à traiter. Ce n'est qu'en 1770 que la ville d'Amsterdam acheta cette part aux héritiers de *van Sommelsdijck* pour 700.000 florins.

16. — La mort de *van Sommelsdick* fut une grande perte pour Surinam. La main ferme avec laquelle il avait tenu les rênes avait cependant, en peu de temps, transformé Paramaribo en une petite ville propre et régulière. Les Etats Généraux apprirent également avec tristesse la douloureuse nouvelle de sa mort, ils offrirent alors à son fils, *François van Aerssen de Chitillon* qui, se trouvait dans la Colonie, le gouvernement de Surinam. Mais celui-ci crut devoir décliner cet honneur, et le choix du Conseil de police tomba sur *Jan van Scherphuisen* qui, en raison de son long séjour dans la colonie, était très au courant des personnes et des choses. Le commandeur *van Vredenburg* qui, depuis 1688, gérait l'administration, lui passa le pouvoir le 9 mars 1689.

*Scherphuisen*, à peine entré en fonctions, s'efforça de mettre ordre à la situation embarrassée dans laquelle se trouvait la colonie depuis la mort de *van Sommelsdijck*. En prévision d'une attaque toujours possible de la part des Français, il se mit sans retard à fortifier *Zélandia*, et il y travaillait lorsque le 6 mai 1689, une flotte française de 9 bâtiments de guerre, sous le commandement de l'amiral *Du Casse*, entra à pleines voiles dans le port. Le fort, bravement défendu par des soldats et par des bourgeois, supporta un bombardement de trois jours. La résistance fut si formidable que *Du Casse*, pour garantir sa propre sécurité, dut reprendre le large. Il le fit même avec une telle hâte qu'un de ses navires resta échoué sur le banc de vase de *Coppenamie* et dut se rendre à discrédition.

*Van Scherphuisen* laissa l'équipage de ce navire se fournir du nécessaire et lui procura l'occasion de partir pour une île française. Ce traitement généreux à l'égard de ces prisonniers devait

lui profiter plus tard. Lorsqu'en 1696, il entreprit son voyage de retour en Hollande, méconnu par beaucoup et surtout haf par les Israélites, il tomba entre les mains de pirates français qui le tinrent prisonnier pendant quelque temps à St Malo (au nord de la France). L'autorité publique de l'endroit, eu égard au bon traitement que les Français avaient eu en 1696, lui accorda la liberté de poursuivre son voyage.

Parmi les vaillants défenseurs de Paramaribo contre l'attaque de *Du Casse* se trouvait *verssen de Chatillon* qui fut même blessé mais se rétablit vite à la grande joie de la population. Il méritait pleinement la considération et l'amour que les habitants de Surinam lui témoignèrent. A lui, en effet, revient l'honneur d'y avoir le premier introduit le cacao; on lui doit également que la Colonie, en 1689, ne tombât point entre les mains des Français. A près qu'il eut réglé la succession de son père, il partit pour la Hollande où il fut en 1712 nommé vice-amiral des Pays-Bas.

Quelque temps après *Du Casse*, les Français, dirigés par *de Gennis* et *Ferroles*, tentèrent une nouvelle attaque, mais ils repartirent presqu'aussitôt, ayant été devant *Braamspunt*, avisés par quelques Indiens, qu'il y avait dans le port deux navires de guerre.

A son arrivée à Surinam, le gouverneur van Scharphuisen eut l'imprudence d'accueillir d'une manière peu bienveillante l'influent israélite *Samuel Cohen Nassij*; il était, en effet, déjà venu à sa connaissance, en Hollande même, que Nassy se trouvait à la tête du parti qui avait contrecarré et calomnié van Sommelsdijck. L'ambitieux Nassy qui, par sa richesse et son influence, croyait être l'égal sinon le supérieur du gouverneur, fut très irrité de la réception désobligeante qui lui avait été ainsi faite et, pour cette raison, jura là perte du chef de la Colonie.

Dans ce bnt, il quitta Surinam et s'établit à Amsterdam où il ne négligea rien pour obtenir du gouvernement le rappel de van Scharphuisen. Les Israélites les plus importants adressèrent eux aussi aux Directeurs de la Société Concessionnaire, une requête urgente tendant au même but. Le Gouverneur, découragé par tant de méconnaissance et d'opposition, demanda lui-même son rappel qui fut honorablement accepté. Pour le remplacer fut nommé *M. Paulus van der Veen* à qui, le 14 mai 1696, il remit les rènes du gouvernement.

Sous l'administration paisible de *P. van der Veen* (1696-1707) la colonie put se développer sans trouble. L'agriculture s'étendit de plus en plus. La culture du sucre et le commerce des bois de lettre (bois de marqueterie) rapportaient des bénéfices considérables. Malheureusement, il n'a point su pourvoir à la défense de la Colonie contre une attaque de l'ennemi, et les colons n'allaien pas tarder à en subir les fâcheuses conséquences.

Durant le goûvernement de *Johan de Goyer* (1710-1715), deux navires, placés sous le commandement de l'amiral *Jacques Cassard* sur l'ordre du gouvernement français, entrèrent à pleines voiles dans la rivière de Surinam et commencèrent immédiatement le bombardement du fort. De même qu'en 1696, la population opposa une résistance si opiniâtre que l'ennemi, après deux jours, dut

reprendre le large, remettant à plus tard la conquête de la colonie. Dès le 8 octobre de la même année (1712), Cassard refit son apparition avec 8 navires de guerre et 30 petits bâtiments sur lesquels se trouvaient 3000 hommes de troupe.

Que pouvait la bravoure de la population en présence d'une telle supériorité de forces !

Le 9 octobre, les Français commencèrent à bombarder Paramaribo, mais, comme le Gouverneur de Goyer avait mis le fort en bon état de défense, il fut vigoureusement répondu à leur feu. Cassard continua alors tout simplement sa route, débarqua ses troupes sur la rive opposée où se trouve maintenant la plantation *Meerzog* et y établit son quartier général. De là il lança sur la ville quelques bombes qui ne causèrent point de dommages. Une partie de la flotte remonta plus haut la rivière de Surimame et les Français furent bientôt maîtres des rivières Para et Suriname jusqu'à la Savane des Juifs. Beaucoup d'esclaves profitèrent de la confusion générale pour se sauver dans les bois et aller renforcer les bandes des anciens fugitifs.

Une fois maître de la Colonie, Cassard menaça de tout détruire par le feu et par l'épée, si l'on ne traitait pas au plus tôt avec lui. Craignant encore le pis, le gouverneur convoqua, le 27 octobre, un conseil de guerre, afin de satisfaire à la demande de Cassard. Celui-ci exigea 7 tonnes d'or (environ un demi million de florins), laquelle somme lui fut payée en esclaves, sucre, argenterie et en traites. Chargé de ce butin, Cassard partit avec son escadre le 12 décembre, laissant le pays fortement éprouvé.

L'invasion de Cassard eut pour Surinam des suites très préjudiciables qui se firent sentir encore longtemps après. La conséquence la plus fâcheuse fut le grand accroissement des fugitifs ou marrons qui, durant le 18ème siècle, devinrent un grand souci pour les colons.

Pour couvrir le montant de la contribution de guerre, chaque citoyen fut invité à payer 8 à 10 % de la valeur de ses biens; mais beaucoup s'y refusèrent, sous le prétexte que l'attaque de Cassard aurait été repoussée si la Société Concessionnaire avait procuré à la Colonie de meilleurs moyens de défense. Afin d'éviter cette forte imposition, beaucoup de planteurs permirent à leurs esclaves de délaisser les plantations et d'aller se cacher dans les bois, jusqu'à ce que les fonctionnaires chargés de dresser l'inventaire des propriétés de chacun fussent repartis. Quelques esclaves seulement retournèrent à l'appel de leurs maîtres, ce qui augmenta encore considérablement le nombre des marrons.

Pour satisfaire à la demande de la population, appuyée par les gouverneurs *Johan Mahony*, (1716-17), *Johan Coutier*, (1717-21) et autres, l'ingénieur *Draak* fut, en 1733, envoyé en Hollande pour établir un rapport circonstancié sur la question de la défense de la colonie. Après une enquête approfondie, *Draak* proposa de restaurer les anciennes fortifications et d'en construire de nouvelles. Les dépenses en furent estimées à 800.000 florins, et la population y contribua pour les trois quarts.

*Draak*, qui estimait qu'un rempart était nécessaire pour barrer

l'avance éventuelle de l'ennemi, choisit, à cette fin, à la jonction du Suriname et du Commewijne, une pièce de terre marécageuse, le *Krabbendam*, où il projeta de construire un fort. Ce fort, qui reçut le nom de New-Amsterdam, pouvait, si l'on se plaçait dans la direction de Braamspunt, avoir pleine vue sur la mer et prendre sous la portée de son canon tout navire entrant. Commencé en 1734 sous le gouverneur *Jacob Alexander Henry de Chenes* et sous la direction de l'ingénieur *Dominique de Marel*, il ne fut achevé qu'en 1747 sous le gouverneur *Mauricius*.

## VI. — Situation de la Colonie après l'invasion de Cassard et jusqu'à l'arrivée de Mauricius (1712-1742).

18. — Après l'invasion de Cassard et jusqu'à l'arrivée de Mauricius la colonie eut une période difficile.

Elle paraissait tout près de sa ruine. Les gouverneurs se succédaient sans pouvoir apporter quelque amélioration à cette situation déplorable. Des conseils de police et de la cour de justice créées par *Jan van Schirphuisen*, ils ne subissaient que de l'opposition. Les conseillers de police, plaçant souvent leur intérêt personnel au-dessus de celui de la colonie, adoptaient continuellement une attitude hostile à tous les gouverneurs qui voulaient prendre en mains les intérêts de la Société Concessionnaire. Comme les plus riches habitants en faisaient partie, ils s'opposèrent à toute nouvelle imposition, donnant en quelque sorte aux autres citoyens l'exemple pour se soustraire au paiement de leurs redevances. De la sorte, au lieu de collaboration, la plupart des gouverneurs supportèrent la plus vive opposition de ceux-là mêmes qui étaient appelés à veiller avec eux aux intérêts de la colonie. Toutefois, on doit reconnaître qu'ils n'eurent pas toujours tort; que, certaines fois, ils eurent le droit de leur côté, bien que leur façon d'agir dans la circonstance méritât d'être critiquée.

Mais ce n'est pas seulement l'absence de collaboration entre les gouverneurs et les conseillers de police qui entravait le développement de la colonie, il y eut aussi les incursions des Marrons. Au commencement du dix-huitième siècle, le nombre des esclaves en fuite s'élevait déjà à près de six mille. Par l'invasion de Cassard, ce nombre fut presque doublé, au point qu'ils se crurent assez forts pour engager la lutte contre les colons.

Tout d'abord, les Marrons se bornèrent à piller les plantations à la nuit, et, avant la pointe du jour, ils retournaient dans leurs sûres retraites avec un riche butin. Mais, au fur et à mesure qu'ils prenaient conscience de leur puissance, ils devenaient de plus en plus audacieux, et, finalement, c'est en plein jour qu'ils vinrent commettre leurs déprédations.

Ainsi, à la date du 28 Juin 1730, les Marrons du village de *Klaad*, district de Saramacca, firent une brutale expédition de pillage sur la plantation Berg-en-dal, propriété du gouverneur *Carol de Chenes* (1728-1734) où les esclaves étaient humainement traités et, pour cette raison, étaient très attachés à leurs maîtres. Ils

se défendirent bravement, eux aussi, contre les envahisseurs, mais durent finalement se soumettre aux Marrons qui leur étaient supérieurs en force. Déjà ces derniers étaient prêts à retourner dans leurs forêts avec un riche hutin et quelques prisonniers de guerre féminins lorsque les esclaves qui étaient occupés dans le monlin, répondant à l'appel des travailleurs des champs, partirent à l'assaut et assaillirent si vigoureusement les Marrons, que ceux-ci, après abandon de tout ce qu'ils avaient pillé, durent prendre la fuite. En récompense de leur loyauté, les esclaves de Berg-en-dal obtinrent beaucoup de priviléges, qu'ils ont conservés jusqu'à l'époque de l'affranchissement en 1863.

La fuite des esclaves augmentait si grandement que le gouverneur *Jean Coutier* (1717-1721), après que son prédécesseur eût institué des primes pour la révélation des refuges des nègres boschs, éprouva la nécessité d'éditer la peine de mort contre les fugitifs.

Pourtant si nombreuses qu'aient été les évasions des esclaves les plantations n'étaient pas pour cela complètement dépeuplées; cela tient à ce que les navires d'esclaves apportaient sans interruption de nouvelles réserves. En 1730, la *Compagnie des Indes Occidentales* s'engagea à livrer annuellement 2.500 esclaves à la Colombie et, comme de 1730 à 1735, elle n'avait amené que 13.000 têtes au lieu de 45.000, il fut, au compte de la Société Concessionnaire, et de 1738 à 1745, envoyé plus de 70 navires à la côte de Guinée pour parfaire la différence.

Pour l'instruction et l'éducation de ces esclaves qui étaient considérés moins comme des hommes que comme des outils pour la production du sucre et des autres denrées d'entrepôt ou d'exportation, rien n'était fait. Les maîtres croyaient de leur intérêt de laisser grandir les jeunes esclaves dans l'ignorance, dominés surtout par la crainte que le savoir ne leur donnât le pouvoir de briser leurs fers et de se soustraire ainsi à leur autorité.

19. — En 1730, le nombre des plantations s'élevait à plus de 400, et le sucre était récolté sur la plupart d'entre elles. Successivement, on s'appliqua également aux autres cultures. Les premiers caféiers furent plantés en 1720 par l'allemand *Hansbach*.

Il les reçut vraisemblablement du gouverneur *Coutier* à qui avaient été expédiés quelques jeunes caféiers du *Hortus Medicus* d'Amsterdam, cultivés par le bourgmestre *Nicolaas Witsen*.

Ensuite fut par *Sephanus Laurentius Neale*, propriétaire de la plantation New-Levant, au Cottica, entreprise la culture du café, dont les produits firent leur apparition en 1724 sur le marché d'Amsterdam. Également un nouvel essai fut fait avec le tabac et cet essai réussit si bien qu'en 1740 plus de 30.000 livres de cette denrée pouvaient être expédiées en Hollande.

Mais dès 1685, *Ridder de Chatillon* qui, sur l'ordre de son père, s'était mis à la recherche des soldats déserteurs, avait apporté du Brésil à Surinam les premiers plants de cacao; cependant, ce n'est qu'en 1733 que le cacao de la colonie fut expédié dans la Métropole.

Des essais eurent également lieu avec la culture du coton, et

en 1735 un premier envoi en était fait à Amsterdam. Ces essais réussirent si bien que le conseiller Johan Félix, entr'autres, put expédier de sa plantation de la crique Mattapica 20.000 livres de coton et 50.000 livres de café.

De tels résultats, obtenus malgré les discussions régnantes et les abus existants, ne peuvent s'expliquer que par la grande fertilité du pays, l'activité extraordinaire des esclaves et la sévérité inexorable de leurs maîtres.

## VII. — Le Gouvernement de Johan Jacob Mauricius (1742-1751)

20. — *Mauricius* arriva à Surinam le 15 octobre 1742 en remplacement de *Géra d van de Schepper* (1738-1742) qui le premier porta le titre de gouverneur général et fut également le premier qui, pour abus d'autorité, eut été relevé d'office de ses fonctions.

Quant à Mauricius, les espérances fondées sur lui par les colons étaient exagérées; de lui on savait seulement, en effet, qu'il avait déjà donné des preuves extraordinaires d'habileté et occupé un poste important en Hollande.

Qui aurait cependant pu prédire que l'homme dont la nomination comme gouverneur avait fait pousser des cris d'allégresse, devait, neuf ans plus tard, haï par une grande partie de la population, partir pour la Hollande afin de se disculper de graves accusations portées contre lui ?

Dans les premières années de son administration, Mauricius se fit connaître comme un homme tranquille et accommodant. Mais une abjecte calomnie et des incriminations malicieuses de la part de quelques riches habitants, qu'il ne réussit pas à ranger à sa manière de voir ou qu'il condamna quelquefois à cause de leur existence déréglée, devaient remplir son cœur d'amertume. La façon dont il combattit ses adversaires n'était pas faite non plus pour amener une réconciliation; elle ne fit qu'élargir le fossé entre lui et le parti contraire désigné dans son journal local sous le nom de « Cabale ».

Un de ses plus puissants ennemis était *Charlotte Elisabeth van der Lith*, plus connue sous le nom de *Mada ne Au tra* qui aurait pu se glorifier d'avoir été, avant sa mort, l'épouse de trois gouverneurs et de deux pasteurs. Cette femme influente était l'âme de la « Cabale » et avait juré la chute de Mauricius.

Alliée à *Salo non Duplessis*, riche propriétaire foncier et membre du Conseil de police, madame Audra contrecarra Mauricius en tout. Dans des conversations calomnieuses, elle sut, même mettre de son côté certains partisans du gouverneur, et il se forma ainsi un puissant parti, aux yeux duquel Mauricius ne faisait rien de bon, et qui réussit à présenter ses meilleures actions sous un jour défavorable.

En mars 1747, Duplessis se rendit en Hollande à l'effet d'obtenir le rappel du gouverneur. Pour y parvenir, il ne négligea aucune démarche, et fit flèche de tout bois; mais il ne réussit

qu'à demi. En effet, afin d'instruire la plainte portée contre le gouverneur, le stathouder Willem IV nomma, en 1750, une commission composée du général *Hendrik Ernst Baron van Sporcké* comme premier commissaire et de Messieurs *Karel Boschaart* et *Jeronomus de Swart Steinis*, comme commissaires adjoints.

Cette commission arriva à Surinam en décembre 1750 et accorda immédiatement audience à tous ceux qui avaient des griefs contre le gouverneur. De l'enquête impartiale à laquelle il fut alors procédé, il résulta que les mécontents appartenaient seulement au parti de la Cabale et que la plupart des accusations produites étaient mal fondées. La commission, jugeant cependant que le fossé entre le gouverneur et les habitants était trop grand pour être comblé, donna *honorablement* congé à Mauricius, avec jouissance de son traitement, et lui permit d'aller se défendre en Hollande auprès des Directeurs de la Société Concessionnaire. Mauricius ne tarda pas à triompher de ses ennemis. Son innocence fut reconnue et, comme ministre d'Etat, il fut envoyé à Hambourg où, en 1765, il mourut en grande considération.

Par contre, *Duplessis*, l'orgueilleux adversaire de Mauricius, Duplessis dont la fille *Maria Susanna* acquit une certaine renommée par sa cruauté et ses forfaits et sur la pierre tumulaire de laquelle on peut encore, dans l'église réformée de Paramaribo lire ces mots : « enfin je suis arrivée au repos », fut condamné aux frais du procès, et chassé de Surinam. Il dut même, sur une accusation de Mauricius, rester en prison pendant de longues années.

Il est néanmoins regrettable, et pour Mauricius et pour la colonie, qu'avec de si réels talents il n'ait pas eu plus d'empire sur lui-même pour se mettre au-dessus des mesquines chicanes d'un *Duplessis* ou des tracasseries odieuses d'une *Madame Audra*. Sa grande activité et ses connaissances étendues auraient été plus utiles à la Colonie, et il se serait à lui même épargné bien du chagrin.

21. — Cependant, en dépit des discussions continues, l'administration de Mauricius n'a pas été inféconde. En vue de relever le niveau moral, il interdit formellement le serment et l'affirmation téméraires, ainsi que la profanation du nom de Dieu. Il mit également une fin à la pratique détestable par laquelle les condamnés à mort étaient mis au pilori et maltraités avant de subir leur peine.

Comme, à ses yeux, le christianisme était le meilleur moyen d'adoucir les mœurs et de rendre plus supportable le sort des esclaves, il mit tous ceux qui dépendaient de la Société Concessionnaire en situation de recevoir l'instruction religieuse, et, en 1747, pour la première fois, le baptême fut donné par le pasteur de *Ronde* à un de ces esclaves nommé *Benjamin*. Ce fut certainement une grande satisfaction pour Mauricius qu'un tel événement eût trouvé place durant son gouvernement, car ses ennemis n'avaient jamais cessé de contrecarrer la propagation du christianisme parmi les esclaves. Il avait même dû, une fois, se plaindre auprès de la Cour de police que ses efforts, en vue de rendre le christianisme

également accessible aux esclaves, n'aboutissaient point, et cela parce que selon lui la conversion des prétendus chrétiens aurait dû précéder celle des païens.

Cependant, comme la Hollande avait pris part à la guerre de succession d'Autriche, Mauricius, dans la crainte d'une attaque des Français, fit, en vue de cette éventualité, construire la redoute *Purmerend*, dont le tir, en liaison avec le fort New-Amsterdam, devait rendre difficile l'entrée de la rivière de Suriname.

Sur sa proposition, un plan fut formé, en 1747, pour effectuer une colonisation par des cultivateurs européens. A cette fin, quelques cultivateurs allemands furent, à des conditions avantageuses, invités à venir s'établir dans la colonie; quelques paysans du Palatinat et quelques familles suisses répondirent de bon cœur à cet appel. L'Administration leur donna à *l'Oranjepad*, bande de terre située entre les rivières Para et Suriname, des champs, des instruments aratoires et du bétail. Des habitations furent construites pour eux; ils eurent également quelques esclaves pour leur venir en aide dans le travail. Au début, tout marcha à souhait, les colons s'appliquèrent ardemment à la pratique de la petite culture, et, bientôt, ils commencèrent à jouir de quelque bien-être. Ils se livraient malheureusement à une vie déréglée, d'où résultèrent parmi eux de fortes maladies dont beaucoup succombèrent; ils furent également très inquiétés par les incursions continues des Marrons. De sorte que cette colonisation, pleine de promesses, déjà en 1751, était entièrement anéantie. Les ennemis de Mauricius ne manquèrent pas de lui reprocher cet insuccès.

Mais en dépit de cet échec, le gouverneur *Van der Meer* (1754-1756) essaya de nouveau, en 1754, de faire naître un établissement à *l'Oranjepad*. D'accord avec la cour de police, il résolut d'y élever un petit village. A tous ceux qui s'engageraient à aller s'y établir durant dix années consécutives, il devait être fourni des demeures convenables, avec champs, quelques têtes de bétail et tout ce qui pouvait leur être encore nécessaire. A des conditions aussi avantageuses, beaucoup consentirent à s'installer à *l'Oranjepad*. Un maire appelé *Bulow*, fut nommé pour cet établissement, et parmi les nouveaux colons furent choisis deux *échevins* qui, avec le maire, constituèrent l'Administration locale.

Cette colonisation paraît, au début, devoir réussir très bien. En peu de temps, le nombre des nouveaux colons s'acerut tellement que deux autres échevins et un chirurgien y furent nommés; on devait même y construire une église et une école. Cela ne dura pourtant pas longtemps, une brouillerie s'éleva entre le maire et les colons, et elle fut si aigüe que le maire dut être destitué et une autre méthode d'administration locale instituée.

L'ordre une fois rétabli, les colons s'appliquèrent avec ardeur à la culture de la terre; il apparut pourtant vite que la plus grande partie du terrain était infertile et n'était guère propre à l'agriculture. La récolte ne répondant pas aux espérances, l'établissement ne tarda à péricliter. Et, comme les frais étaient très élevés, comme le but envisagé de faire de cet établissement un rem-

part contre les Marrons n'était pas atteint, il fut bientôt supprimé.

Sous l'administration de Mauricius, *William Hack* fonda en Hollande une société minérale à qui les Etats généraux accordèrent, en 1743, un privilège pour douze ans.

Cette société des minéraux de Surinam, au capital de 96.000 florins, reçut en concession d'exploration le *Blauwe Berg* (montagne bleue). Beaucoup de mineurs partirent alors dans le but de chercher de l'or et des pierres précieuses dans le sol de Surinam.

Mais cette société eut peu de succès, *William Hack* avait, tout près de Berg-en-dal, fait creuser un puits qui, par ignorance, fut si mal étayé qu'il s'écroula et que 40 travailleurs y restèrent enfouis tout vivants. La société fut dissoute peu de temps après.

C'est seulement un siècle et demi plus tard, que la société « Surinam » fondée à la Haye en 1897, procéda à la réouverture de l'ancienne galerie; beaucoup d'instruments, ayant appartenu aux travailleurs de *William Hack*, furent retrouvés tout à fait intacts.

22. — A l'instar du gouverneur *Van Sommelsdijck* qui avait conclu la paix avec les Marrons du Coppename, Mauricius voulut également faire la paix avec les Saramaccas et ce, afin de pouvoir avec plus de force, combattre les autres tribus. A cet effet, il envoya à différentes reprises un esclave lui appartenant nommé *Kwassie*, auprès des nègres boschs, en vue de négocier la paix avec eux. Mais l'opposition de la cour de Police et de quelques habitants fit échouer cette tentative.

Ce *Kwassie* eut une carrière singulière. Né d'un père africain, il eut pour maîtres deux gouverneurs : *De Cheusses* et *Mauricius*. Il avait appris des Indiens à connaître les bonnes propriétés de beaucoup d'herbes, entr'autres du quassier (*quassia amara*) qui en 1761, fut par le naturaliste Linné estimé d'une très grande valeur. Cette connaissance le mit souvent à même de guérir des malades déjà condamnés par le médecin. Renommé pour sa magie, vénéré comme prêtre, il fut même mandé par les blancs pour dépister les voleurs ou soigner les malades. En 1776, il fit un voyage en Hollande où il eut l'honneur d'être présenté au stathouder *Willem V* de qui, en récompense des bons services rendus contre les Marrons, il reçut une épée d'honneur et d'autres présents de prix. En l'honneur de *Kwassie* il fut également arrêté par le stathouder que tout esclave qui, dorénavant, mettrait le pied au *Texel*, (île hollandaise, au nord de Zuyderzee) deviendrait immédiatement un homme libre. Ce nègre extraordinaire, qui était de grande stature avec quelque chose de grave dans le ton et dans la contenance, exerça sur ses contemporains une grande influence, et, à un âge avancé, mourut en 1787 à Paramaribo. (1)

(1). — Nous lisons dans les mélanges de poésie sur Surinam du poète surinamois *P. F. Rees*, la poésie suivante :

**Epitaphe pour le nègre gramman Quassi décédé en 1787**

«Hier rust een grijzaard, die in de omkrecls van 'zijn leven,  
Van goed en kwaad aan't land veel blijken heeft gegeven  
Die, en den neger en den woesten indiaan  
Door zijn tooverkunst steeds deed verwonderd staan

23. — La principale raison pour laquelle les colons s'opposaient à la paix avec les Marrons était, selon leur opinion, que les fugitifs considéraient cette démarche comme une preuve de faiblesse et que, par là, ils deviendraient encore plus insolents. Mauricius ne tint aucun compte de cette opposition et, avec Kwassie, chargea le capitaine C. O. Creutz, à la tête de 100 soldats et de 300 esclaves, de mettre son plan à exécution.

Creutz s'acquitta à merveille de la mission qui lui avait été confiée. Après qu'il eut, pour inspirer la crainte aux Marrons, détruit quatre de leurs villages, il dépêcha quelques guides vers eux afin de connaître leurs sentiments à l'égard de la conclusion d'un accord.

Comme marque de soumission, les Marrons renvoyèrent les guides avec de la terre, un arc et des flèches. Une entrevue eut alors lieu entre Creutz et Adoe, le chef des nègres Saramaccas.

Adoe montra, à cette occasion, qu'il avait le cœur bien placé. À la demande de Creutz tendant à savoir où était le village des nègres Loangos qui étaient alors les Marrons les plus redoutables, il répondit franchement qu'il ne lui était pas possible de déférer à cette demande, car ces nègres appartenaient à une tribu en relations d'amitié avec lui.

Adoe reçut de Creutz une canne avec pomme d'argent, et celui-ci lui promit en outre de lui faire parvenir l'année suivante beaucoup de présents de la part du gouvernement. De son côté et comme gage d'amitié, Adoe fit don à Creutz d'un arc et d'un paquet de flèches, et, en outre, ajouta la promesse que toutes les hostilités cesseraiient en attendant la conclusion de la paix.

L'année suivante, un certain Picolet, accompagné d'une vingtaine d'esclaves, fut, par le gouverneur, chargé de la remise des présents promis, mais, attaqué en route par Samsam chef de Papadorp, Picolet prit la fuite en abandonnant les cadeaux destinés à Adoe. Or, lorsqu'à l'époque fixée celui-ci constata que rien ne lui parvenait, il présuma que les blancs avaient voulu le payer de belles paroles jusqu'à ce que le renfort attendu de Hollande fût arrivé. Il considéra alors l'armistice comme rompu et recommanda à cœur joie à piller et à assassiner.

24. — Le Baron de Sporche (1751-1752) fut, après le départ de Mauricius, chargé du gouvernement de la colonie. Il se montra très indulgent à l'égard des ennemis de son prédécesseur et put, de la sorte, réussir à apaiser les esprits. C'est ainsi qu'il rétablit dans sa dignité l'israélite Garilho qui, comme capitaine de

---

*Indien dit volk die kunst naar waarde wist te noemen  
Het zou hem wis Apol, in plaats van Quassi noemen ».*

TRADUCTION :

*« Ici repose un vieillard qui, dans le courant de sa vie,  
Donna au pays beaucoup de preuves d'attachement et de ressentiment,  
Qui, et le nègre e<sup>t</sup> l'indien de l'ouest,  
Par son art magique frappa sans cesse d'étonnement,  
Si ce peuple savait célébrer cet art à sa valeur  
Au lieu de Quassi il l'appellera<sup>t</sup> certainement Apollon. »*

milice, avait été congédié par Mauricius et contre lequel existait même un arrêt d'expulsion de la colonie. Par des fêtes brillantes et des festins coûteux, il se rendit très populaire et put mettre de son côté les conseillers de police et les intractables adversaires de Mauricius.

Les ennemis de ce dernier triomphaient donc dans la colonie. L'arrogance des conseillers de police devint de la sorte encore plus grande, et les gouverneurs qui, après de Sporche, furent appelés à administrer la colonie, en subirent tous les inconvénients.

## VIII. — L'administration du Gouverneur-Général Wigbold Crommelin

25. — A la mort du Baron de Sporche survenue subitement le 7 décembre 1752, le Commandeur *Crommelin* convoqua aussitôt la cour de police et communiqua à l'assemblée une lettre secrète des Directeurs de la Société Concessionnaire, aux termes de laquelle il était appelé, en cas de décès du gouverneur, à le remplacer provisoirement. Crommelin étant un ami de Mauricius, ce choix déplut aux cabaleurs ou adversaires de ce dernier, et le colonel Verschuer fut engagé à se porter comme remplaçant du gouverneur. Et comme la Cour de police continuait à refuser l'investiture à Crommelin, celui-ci porta à la connaissance du peuple, à son de tambour, qu'il avait pris possession du gouvernement. Sur incitation des conseillers de police, le colonel Verschuer, fit arrêter les tambours, et par d'autres tambours, sous escorte armée, fit savoir au peuple, que ce n'était pas Crommelin, mais lui Verschuer qui était gouverneur p. i.

Il entra ensuite en fonction et reçut à cette occasion les félicitations et les souhaits de bonheur des Conseillers de police. Malgré son bon droit, Crommelin dut se courber; mais dans un rapport détaillé et circonstancié, il mit les Directeurs de la Société Concessionnaire au courant de ce qui s'était passé.

La conduite de Verschuer fut on ne peut plus blâmée par les Directeurs; ils lui enjoignirent de remettre les rênes du gouvernement entre les mains de l'homme qu'ils avaient désigné pour exercer le pouvoir. Mais l'influence de la Cabale était encore très grande; cela ressort clairement du fait que trois seulement des nombreux navires présents sur rade osèrent pavoiser en l'honneur de Crommelin. Les Cabaleurs avaient, en effet, annoncé que les capitaines, qui donneraient la moindre marque de sympathie à la nomination de Crommelin, ne recevraient désormais aucun chargement de sucre ou de café.

Cependant, comme les Conseillers de police s'opposaient ouvertement à Crommelin, ils furent, par ordre des Directeurs, relevés de leurs fonctions, et d'autres membres furent nommés à leur place. Par ce moyen fut en quelque sorte abattue la puissance de la Cabale, et, depuis lors, dans les réunions de la Cour de Police, a régné un meilleur esprit, grâce auquel, au témoignage

de Crommelin, « en une semaine, il put être fait plus qu'auparavant en des mois. »

26.—En 1754, Crommelin passa le pouvoir au gouverneur *Van der Meer* dont l'administration fut de courte durée, sa mort étant survenue subitement en 1756. Mais les services qu'avait rendus Crommelin comme gouverneur intérimaire avaient été heureusement appréciés par les Directeurs de la Société Concessionnaire, si bien que dès le 15 septembre 1757, la nouvelle lui parvenait de Hollande qu'il était nommé gouverneur titulaire de Surinam.

Son gouvernement de onze ans (1757-1768) fut des plus heureux. Bien qu'il ne sût point, par son caractère emporté, se faire aimer de tous, ses ennemis attestent qu'il a administré la colonie d'une main ferme et qu'il a, par sa bonne attitude, tenu hautement l'autorité. S'il avait été moins obstiné dans l'exécution d'un plan une fois conçu, et été un serviteur moins esclave de la Société Concessionnaire, la nouvelle de sa demande de retraite aurait été apprise avec plus de regret par les colons.

Cependant, durant son long gouvernement, Crommelin a été à même de mener bien des choses à bonne fin.

De 1758 à 1760, fut construit un vaste hôpital militaire, dont le besoin s'était fait grandement sentir. Cet hôpital, plusieurs fois amélioré et agrandi, est, de nos jours, un des meilleurs et des plus beaux établissements de ce genre dans toutes les Indes Occidentales.

Comme les expéditions contre les Marrons avaient englouti de fortes sommes,—les caisses du gouvernement étaient littéralement épuisées, — il fut décidé, en 1761, par la Cour de Police et par le gouverneur, de recourir à l'émission de papier-monnaie. Une somme de 600.000 florins de cette monnaie fut d'abord mise en circulation. L'émission en fut renouvelée plusieurs autres fois, et, jusqu'en 1827, le papier monnaie fut le seul moyen de paiement. (1)

On est redevable à Crommelin d'avoir, après l'incendie qui, dans la nuit du 18 au 19 août 1763, réduisit en cendres une grande partie de la ville, pourvu Paramaribo de 2 pompes à incendie.

Aussi bien, comme en raison de la longue sécheresse, il y avait souvent manque d'eau, il fit creuser des puits dont il est encore souvent fait grandement usage. Au creusement d'un de ces puits, un peu de poudre d'or fut découvert à la grande surprise des ouvriers.

Mais de nombreuses calamités désolèrent la colonie durant son gouvernement. Dans ce nombre, il y a lieu de retenir la maladie anglaise ou variole qui sévit grandement surtout parmi les esclaves et qui, malgré les mesures prises par le gouverneur et la Cour

(1) *Le papier monnaie, appelé par le peuple « Kartamonie » existait en coupures de 45 cents, redi redi, 25 cents ou schelling (skoinsie) f 2, 50 dix schellings (karta), et autres de plus fortes valeurs (bigie karta). Plus tard, 1 schelling (wan srén) valut 8 cents: 10 schellings (10srén) 80 cents.*

de Police, se propagea effroyablement. De plus, beaucoup d'entre eux furent atteints de la lèpre, vraisemblablement importée par les navires d'esclaves.

On ressentit également à Paramaribò dans le mois d'octobre 1766 de violentes secousses de tremblement de terre qui, heureusement, ne causèrent pas trop de dommage.

Enfin, c'est également sous le gouvernement de Crommelin que se fit la paix avec les nègres Aucas et Saramaccas, paix dont la base avait été antérieurement jetée par Mauricius. D'après les termes de l'accord, ils furent reconnus comme gens libres, et il leur fut promis annuellement quelques présents; ils s'engageaient par contre, moyennant une prime déterminée, à rendre tout esclave fugitif qui chercherait un refuge chez eux. Ils devaient également, en cas de nécessité, prendre les armes pour la défense de la colonie. Quatre de leur fils, qui, comme otages, avaient été laissés à Paramaribo, y apprirent à lire et à écrire et parvinrent à un certain degré d'instruction; ils exercèrent par la suite une grande et heureuse influence sur leurs compatriotes.

Comme, par son séjour de vingt ans dans la colonie et par l'opposition qu'il avait rencontrée du côté des Cabaleurs, Crommelin se sentait très fatigué et aspirait à un peu de repos, il sollicita en 1768 un congé pour la Hollande. Ce congé lui fut accordé, mais il n'en fit pas usage et obtint l'année suivante d'être, sur sa demande, mis honorablement à la retraite.

A son départ, il confia l'intérim au conseiller Jean Nepveu qui, en 1770, fut nommé gouverneur général de Surinam.

## IX. — Expéditions contre les Marrons.

27. — La désertion des Marrons s'était accrue énormément durant la seconde moitié du 18ème siècle. Ni les primes promises publiquement et chaque jour accrues pour l'arrestation des fugitifs, ni les nombreuses expéditions entreprises contre eux, ni les redoutables punitions qui étaient infligées aux Marrons arrêtés ne purent empêcher que leur nombre devint chaque jour de plus en plus grand. Au contraire, toutes ces mesures semblaient encourager chez tous ces malheureux le désir d'aller chercher un refuge dans les bois. De plus, les planteurs ne voulaient pas comprendre que le seul moyen d'empêcher ces évasions consistait dans un traitement plus humain des esclaves.

Ah ! ils étaient bien barbares les propriétaires d'esclaves qui, pour une légère faute, faisaient fouetter ces malheureux à un point tel que la mort souvent suivait de près la fustigation ! Que doit-on penser d'une époque où de telles abominations ont pu être commises impunément et où des maîtres inhumains ont osé publiquement exposer la théorie « qu'ils pouvaient détruire leur propre bien, acheté de leur argent ! »

Il est vraiment étonnant que les nègres n'aient pas gardé une implacable haine contre les blancs et, en s'évadant, n'aient pas nourri l'espoir de tirer une sanglante revanche de leurs bourreaux !

28. — C'est surtout sous le gouvernement de Jan Nepveu (1770-1779) que les colons eurent beaucoup à souffrir des Marrons. Diverses plantations furent pillées, beaucoup de planteurs assassinés et maint esclave enlevé par eux bon gré mal gré. Souvent même ils attaquèrent les postes militaires et mirent en formidables déroutés les patrouilles envoyées contre eux. Ce que les soldats eurent à endurer dans ces expéditions est au dessus de toute description. Beaucoup, épargnés par le plomb des esclaves, succombaient pitoyablement dans les marais ou bien étaient emportés par les fièvres paludéennes.

L'effroi qui régnait parmi les planteurs était si grand que beaucoup abandonnèrent leurs plantations et allèrent s'établir à Paramaribo où ils se considéraient plus en sûreté.

Ce sont les nègres originaires du district de Cottica et, pour cette raison, nommés les Cotticaners, qui, par leurs attaques redoutables, semblaient avoir juré la perte de la colonie. Leurs chefs, dont les plus importants étaient *Baron*, *Boni* et *Joli-Cœur*, se signalèrent comme des chefs hors ligne.

*Baron* a eu une jeunesse heureuse. Son maître, un nommé *Dahlberg*, avait eu le jeune nègre en amitié à cause de son extérieur intelligent; il lui fit apprendre à lire et à écrire et à pratiquer un métier; et l'emmena plus tard en Hollande avec lui. Là, *Baron* développa grandement son savoir. Ah! comme il dut se sentir heureux, lorsque son maître lui eut promis qu'il retournerait à Surinam en homme libre! *Dahlberg* ne s'acquitta cependant pas de sa promesse; à son retour à Surinam, il vendit *Baron* à un de ses amis. Ce dernier l'ayant maltraité, il se sauva de chez lui et fut bientôt un des plus redoutables meneurs des Marrons.

*Joti-Cœur* avait fui dans les bois pour avoir été, un jour, témoin oculaire des mauvais traitements que son maître faisait subir à sa mère, et de la flagellation qui fut administrée à son père lorsque celui-ci, oubliant un moment qu'il n'était qu'un esclave, s'efforçait d'arracher sa femme des mains de son bourreau.

*Bonni* était un vrai fils de la contrée sauvage. A la vérité sa mère fatiguée des mauvais traitements de son maître, se sauva dans les bois et, quelques jours après, donna le jour à un fils qui, sous le nom de *Bonni*, devait devenir la terreur des blancs.

29. — Pour combattre les Marrons avec succès, le gouverneur *Nepveu* créa en 1772 un corps militaire appelé *Guides* ou *Chasseurs noirs* se composant d'environ 300 esclaves affranchis. A cause de leurs casquettes rouges, ils reçurent du peuple le nom de *redimoesoe*. Ces chasseurs noirs, encadrés par des officiers blancs, ont bien mérité de la colonie, car ils ont contribué à la sauver d'une ruine certaine. Par leur solide constitution et leur grande force de résistance, ils supportaient mieux que les blancs les fatigues des expéditions à travers les régions sauvages de Surinam; aussi est-ce à eux que revient l'honneur d'avoir pris le camp fortifié de *Baron* et de *Joli-Cœur* et d'avoir obligé le puissant *Baron* à prendre la fuite.

On avait établi un cordon ou ligne de défense, et des postes fortifiés y étaient placés de distance en distance. Ce cordon allait du poste militaire *Gelderland*, dans le Boven Surinam, vers le Cottica, au poste *Uitkijk*, au *Motkreek*. Peu de temps après, arrivaient dans la colonie 800 hommes de troupe sous le commandement du lieutenant général *Louis Henry Fourgeaud* et du commandant *Stelman*. Avec cette force qui, plus tard, fut renforcée par des troupes fraîches de Hollande, Fourgeaud se mit en campagne contre les Marrons. Au *Tempaie*, il attaqua les villages de *Courmantijn Codja*, de *Joli Cœur* et de *Bonni*. Beaucoup d'entr'eux furent faits prisonniers et il y eut également un grand nombre de tués et de blessés. *Bonni* se sauva par la fuite et fonda un nouveau village sur une île dans le Maroni où *Stelman* (1) le poursuivit vainement.

Tandis que Fourgeaud menait le combat au Tempatie, le capitaine *Maryland*, aidé par les guides sous le commandement du lieutenant Frédérici, attaquait le village *Boucou* à la tête duquel était le fameux Baron. Boucou était une forteresse située au milieu d'un marécage non guéable, défendue par une clôture de pieux d'environ 15 pieds de haut et munie de canons et de meurtrières. Au dessus de la forteresse, flottait un pavillon : un *lion noir* sur un *champ jaune*.

Sa prise ne fut pas facile. Après qu'ils eurent cherché longtemps, les guides trouvèrent un endroit guéable qui conduisait à la forteresse. Alors, tandis que Maryland simulait une attaque sur un côté et que Baron autour de ce point rassemblait toutes ses troupes, le vaillant Frédérici avec ses guides inaperçus passait à gué le marais, escaladait l'épée à la main le haut parapet et mettait Baron en fuite après un combat sanglant.

30. — Le Marrons furent alors serrés de près dans toutes leurs retraites ; mais, voyant qu'ils n'étaient plus en sûreté sur le territoire hollandais, ils passèrent sur la rive française du Maroni et y établirent leurs campements.

Cependant, le commandement en chef des forces militaires de la colonie ayant été, par le stathouder Willem V, confié à Fourgeaud, cette décision excita la jalouse du gouverneur Nepveu, et bientôt, entre ces deux hommes qui étaient appelés à veiller de commun aux intérêts de la colonie, se produisit un refroidissement qui ne devait pas tarder à dégénérer en querelle ouverte. En tout cas, Fourgeaud montra à tous égards qu'il était à la hauteur de la lourde tâche qui lui avait été assignée. Il était infatigable dans la poursuite des Marrons et dans la destruction de leurs campements. Il a, durant quatre ans, parcouru dans toutes les directions les régions incultes de Surinam, et réduit en quelque sorte les Marrons au silence. Il estima alors sa mission comme terminée, et partit en 1778 pour la Hollande.

(1) En souvenir de *Stelman*, une des îles situées dans le Maroni où un poste militaire avait été établi, reçut le nom de *Stelmaneland*; une rue de Paramaribo reçut également son nom.

Mais, si les nègres boschs avaient été battus, ils n'étaient pas exterminés. Au vaillant Frédérici, lequel, avec ses guides, avait grandement contribué au succès de Fourgeaud, était réservé l'honneur d'infliger aux Marrons qui, avec leur chef *Bnni*, avaient traversé le Maroni et qui, dès 1778, recommençaient par leurs attaques à inquiéter les colons, une formidable défaite qui obligea *Bonni* à se retirer avec de grosses pertes.

## **X.—Situation financière de la colonie au 18ème siècle**

31. — L'invasion de Cassard, les coûteuses expéditions contre les Marrons, l'établissement d'un cordon ou ligne de défense (1774), l'envoi d'une commission pour vérifier les plaintes portées contre Mauricius avaient exigé de la colonie de lourds sacrifices d'argent ; les colons durent payer des impôts de plus en plus élevés, contre lesquels la Cour de police protestait fréquemment. Pourtant aussi longtemps que la récolte du café fut satisfaisante et que les cours du marché des produits d'exportation se maintinrent assez hauts, l'acquittement des impôts ne coûta pas trop aux colons. Ils purent même, malgré cela, mener une existence opulente et coûteuse. Et, surtout à l'époque du séjour du Baron de Sporche et sous le gouvernement de Nepveu, de si brillantes fêtes furent données par les habitants notables, et, autant sur les plantations qu'à Paramaribo, tant de superbes constructions s'édifièrent que Surinam paraissait avoir atteint le comble de la prospérité et du bien-être.

Mais tout cela n'était brillant qu'en apparence, et bien avant la fin du 18ème siècle la simple vérité devait se faire jour et maint colon notable être réduit à la mendicité.

32. — Déjà, sous le gouvernement de Mauricius, beaucoup de propriétaires de plantations étaient devenus si pauvres qu'ils durent contracter un emprunt à la maison de commerce *Grasdon Dutz*, d'Amsterdam, et donner leurs plantations en garantie. Mais l'argent prêté ne fut pas employé à développer ou faire prospérer les plantation mais plutôt à construire de superbes villas et à vivre sur un grand pied. Les conséquences ne devaient pas se faire attendre.

En 1765, beaucoup de plantations furent vendues pour dettes et les anciens propriétaires devaient se montrer très reconnaissants lorsque l'administration de leur ancienne propriété leur était laissée ou qu'ils étaient chargés de la direction d'une autre plantation.

En 1770, la maison de banque d'Amsterdam *Schouten et Valens*, par son argent *Lacroix*, prêta des milliers de florins aux planteurs pour l'extension des cultures. Mais Lacroix se mit à l'œuvre en téméraire. Quiconque voulait acheter une plantation pouvait recevoir de l'argent au moyen de traites tirées sur la maison Schouten et Valens. De ce Lacroix, un écrivain a dit « que d'un simple trait de plume, il faisait beaucoup plus rapidement des laboureurs qu'autrefois *Pyrrhi* ne sut créer d'hommes en lançant des pierres ».

L'achat et la vente des plantations devint une spéculation avec toutes les conséquences fâcheuses qui en résultent. Un luxe inouï était étalé fastueusement, si bien que les planteurs furent dans l'impossibilité de remplir leurs engagements. Les traites tirées par Lacroix revenaient toutes protestées, ce qui donna lieu à de coûteux procès et eut pour résultat que beaucoup de plantations furent vendues pour une très faible somme.

33. — De fait, Surinam fut, à cette époque, presqu'entièrement la propriété de la ville d'Amsterdam, laquelle, ayant acheté en 1770, pour 700.000 florins, la part d'un tiers qui appartenait à la famille Van Sommelsdijck, possédait alors les deux tiers de la colonie, tandis que ses marchands avaient en pleine propriété la plupart des plantations.

Le règne des planteurs de Surinam alla à grands pas vers sa fin. Et, à leur place, entrèrent en scène les agents des propriétaires hollandais, lesquels, avec le titre d'administrateurs, furent bientôt si riches qu'ils ne tardèrent pas, dans la plus grande partie du 19ème siècle, à donner le ton dans la colonie et à exercer une grande influence sur la marche des affaires.

Les Juifs surtout, eux qui possédaient plus du quart des 400 plantations existant approximativement à cette époque, par l'agiotage des lettres de change, eurent à supporter beaucoup de pertes. Leurs plantations passèrent aux mains des marchands d'Amsterdam, et leur influence diminua progressivement, en même temps et dans la même proportion que leurs richesses.

34. — La situation de la colonie n'était donc, à la fin du 18ème siècle, rien moins que favorable. Cependant, la Hollande tirait alors beaucoup de profit de Surinam. En effet, des 265 millions de florins que le pays avait produits en sucre, café, coton, etc, soit en moyenne 10 millions de florins par an, la Société Concessionnaire en avait profité pour 2 millions de florins annuellement ; pourtant, les colons ne payaient annuellement pas moins de 800.000 florins environ de fret aux navires hollandais qui trouvaient toujours un riche chargement à Surinam.

## **XI. — Constitution — Manières de vivre — Culte — Enseignement au 18ème siècle**

35. — Selon le privilège de 1682, accordé par les Etats Généraux à la Compagnie des Indes occidentales, la plus haute autorité était entre les mains du gouverneur qui, dans les affaires importantes, devait prendre l'avis de la Cour de Police et de Justice Criminelle. Cette cour était composée du gouverneur Président, du Commandeur ou Commandant, vice-président, et de 9 autres membres nommés à vie, choisis parmi les habitants les plus notables.

Entre ces Conseillers de police et la plupart des gouverneurs s'élevaient souvent de violentes querelles, car les premiers

croyaient qu'ils avaient été appelés à administrer la colonie avec le gouverneur, tandis que les derniers considéraient la Cour simplement comme une assemblée consultative.

Aux conseillers de police était aussi adjoint un conseiller fiscal. Comme celui-ci était ordinairement le seul érudit en droit au sein de cette assemblée, les gouverneurs étant la plupart du temps recrutés parmi l'élément militaire, il exerçait souvent une grande influence.

Bien que le Commandeur fût le remplaçant désigné du gouverneur et, par conséquent, la personne qui, en rang venait après celui-ci, le Conseiller fiscal s'arrogeait souvent la plus haute autorité. Naturellement cela donna, au préjudice de la colonie, également naissance à beaucoup de querelles.

Maint différend à Surinam trouva sa source dans l'imperfection de la Constitution, de même qu'en Hollande. la défectueuse Union d'Utrecht, pacte fédéral qui, comme charte, demeura en vigueur jusqu'en 1795, donna lieu à des disputes continues.

36. — La population blanche, composée principalement de Hollandais, de Français et d'Allemands, était très faible auprès du grand nombre des nègres esclaves et cela cause un véritablement étonnement que la peur d'être écrasés par cette grande supériorité du nombre n'ait pourtant pas empêché les blancs de traiter si cruellement leurs esclaves.

L'élément juif avait été tellement accru, par l'arrivée de nombreux israélites de la Haute Allemagne et de la Pologne, qu'il constituait vers la fin du 18ème siècle presque la moitié de toute la population blanche. Pourtant ces derniers venus n'étaient pas aussi cultivés et aussi puissants que les premiers colons juifs. Ils arrivèrent dans la colonie dans un tel état d'indigence que l'Administration jugea nécessaire de prendre une Résolution aux termes de laquelle ceux-là seuls, qui auraient assez d'argent pour pouvoir être propriétaires de plantations, seraient autorisés à s'établir.

Mais les juifs, déjà installés à Surinam, n'avaient aucune raison de se plaindre. Persécutés dans la plupart des pays par le feu et par le glaive, ils jouissaient dans la colonie presque des mêmes droits que les chrétiens; ils avaient leur justice accoutumée et pouvaient pratiquer librement leur culte.

A la population blanche appartenaient également les soldats recrutés parmi la lie des peuples européens, lesquels, à première vue, ne se distinguaient pas favorablement des esclaves païens, issus de l'élément noir de la population. A vrai dire, d'après Mauricius, la plupart des blancs de Surinam étaient des « gens ou sans éducation ou qui, dans leur pays, n'ayant voulu être bons à rien, n'avaient aucune idée, ou alors des idées très fausses du culte, de l'ordre et de la bienséance ».

37. — Tandis que les esclaves étaient surmenés sur les plantations, la population libre menait à Paramaribo une existence sans souci.

Paramaribo, qui, à l'arrivée de *De Sommelsdijck*, n'était qu'un petit village, était, à la fin du 18ème siècle, transformé en une

jolie ville de plus de 1000 maisons, dont quelques-unes avaient coûté plus de 50.000 florins.

La manière simple de vivre des premiers colons avait insensiblement subi un grand changement. Dès le milieu du 18ème siècle, le plus grand luxe régnait dans la colonie. Les superbes et spacieuses maisons, dans lesquelles nombre de domestiques couraient d'une pièce à l'autre, étaient remplies de meubles magnifiques. Le penchant au luxe se manifestait surtout dans la façon dont s'habillaient les messieurs aussi bien que les dames. Quant aux chevaux et voitures, il y en avait de splendides. Pour le transport de ces chevaux, les capitaines, qui, suivant un édit de 1704, auquel on tenait strictement la main, devaient toujours, dans leur chargement, en avoir un certain nombre, apportaient tout leur soin. Le nombre des chevaux de selle était alors très grand, car au dire de Mauricius un certain nombre de bourgeois qui s'appelaient les « Chevaliers de Maurits » purent, à l'occasion de son anniversaire, le 3 mai 1743 organiser en son honneur une brillante cavalcade, en tenue d'uniforme rouge.

38. — La vie morale laissait beaucoup à désirer; en ce qui a trait à l'éducation des enfants, on y pensa à peine. Quant à l'enseignement, jusque vers la fin du 18ème siècle, il n'avait aucune importance. Des soldats congédiés, des planteurs malheureux ou des aventuriers étaient chargés de l'enseignement moyennant une légère rétribution.

Avec la vie religieuse, les choses n'allairent guère mieux. Quoique le pasteur *Ba-elier* eût été, en 1668, déjà appelé comme ministre protestant à Paramaribo et qu'il y eût, depuis cette époque, un ou plusieurs pasteurs dans la colonie, la prédication au 18ème siècle, n'avait pas porté beaucoup de fruit.

Les disciples du pieux comte *Von Zinzendorf*, les frères Moraves, qui, en premier lieu, vinrent s'établir en 1739, dans la colonie, et sur lesquels reposait la lourde tâche de convertir au christianisme les esclaves païens, avaient plus de raison de contentement que les prêtres de la religion réformée. Malgré la haine et l'opposition des blancs, ils réussirent, le 21 juillet 1776, à admettre au baptême le premier esclave nègre, auquel ils donnèrent le nom de *Johannès*, et le 18ème siècle n'était pas encore à sa fin que les Frères Moraves avaient une église particulière avec une paroisse de plus de 300 membres.

Même parmi les sauvages *Arouakk'n*, qui étaient loin d'avoir atteint le même degré de civilisation que les *Péruviens* et les *Mexicains*, la mission des Frères Moraves, grâce au zèle et au mépris de la mort des Frères *Dahne*, *Gottlieb*, *Fiss her* et autres, compta beaucoup de membres.

Les ecclésiastiques catholiques romains à qui, dans la deuxième moitié du 18 ème siècle, avait été accordée la permission de prêcher leur culte à Surinam, durent, pour différentes raisons, limiter leur apostolat à la population blanche ou libre. Mais déjà en 1793, la situation financière précaire de cette paroisse forçait

le révérend père *Eeltjens* à fermer l'église qui avait été ouverte solennellement en 1787, et à quitter la colonie. Ce n'est qu'en 1810 que les offices divins purent être repris par le père *Schinck*.

Les Israélites portugais, au contraire, avaient déjà, en 1729, sous le gouvernement de *Carel de Heusse* (1728-1734) par qui, ils furent grandement protégés, l'autorisation de construire une synagogue entre *Heerenstraat* et *Gravenstraat*.

39. — Alors que les frais n'étaient jamais trop élevés pour satisfaire à l'amour du luxe, il n'en fut pas de même pour le développement de l'intelligence, auquel ne pensaient que quelques-uns. Qu'on y songe donc ! les arts et les sciences n'étaient guère cultivés, et l'on pouvait, aussi bien, se passer d'éducation et d'enseignement. Aussi, le nombre des blancs sachant lire n'était pas grand, et beaucoup, qui, à Surinam, étaient parvenus à une grande aisance, pouvaient à peine écrire leur nom.

Pourtant, de temps à autre, et par le gouvernement colonial et par quelques colons instruits, quelque chose était effectué dans le but de favoriser le développement intellectuel de la population. C'est ainsi qu'à la demande du gouvernement colonial, le botaniste *Isaac Elias r Augar*, disciple du célèbre *Herman Boerhave*, fut envoyé, en 1734, à Surinam pour y établir un jardin des plantes.

De même, fut fondée, par le gouverneur *Texier* (1780-1784), en collaboration avec le conseiller fiscal *Jan Gerhardt Wickers* et quelques bourgeois instruits, parmi lesquels le poète surinamois *P. F. Roos* et le médecin *Schilling* animé par l'amour de la science, une Société pour l'étude de l'histoire naturelle, et créé le « *Hortus Surinamensis* » (jardin botanique de Surinam), où furent cultivées toutes sortes de plantes tant indigènes qu'exotiques.

Egalement, par les mêmes bourgeois et quelques autres, parmi lesquels le vaillant Frédérici, fut fondée une bibliothèque qui, bientôt, obtint un tel développement qu'elle ne le cérait à aucune autre dans toutes les Indes Occidentales.

En 1783, sous le nom de *Docendo Decimus* fut encore, par quelques Israélites, créée une Société littéraire dont le gouverneur *Texier*, le lieutenant colonel Frédérici et le médecin Schilling firent partie en qualité de membres honoraires. Les membres de cette Société se réunissaient régulièrement, deux fois par semaine, pour suivre des Conférences sur le commerce, la navigation, l'agriculture, etc.

C'est sous l'administration du gouverneur *Nepveu* que Surinam acquit sa première imprimerie (1772). L'honneur en revient à *Beeldsnijder Matroos* qui, encore sous un autre rapport, a bien mérité de la colonie, car tous les actes de la Cour de Police et de Justice criminelle qui pouvaient être publiés furent confiés à cette imprimerie, grâce à laquelle fit son apparition, le 16 août 1774, le premier journal de Surinam.

La création d'un théâtre put être, en 1775, également envisagée comme un faible effort en vue de dégrossir en quelque sorte les colons encore trop frustes.

Durant le gouvernement de *Wichers* (1784-1790) fut, en 1786, encore fondée, sous le nom d'« Amis des lettres de Surinam », une sorte de chambre de rhétorique, dont le président était le poète P. F. Roos, de qui, existe encore un recueil de poésies « Récréations de la Jeunesse surinamoise ». Aux réunions de ces rhéteurs de Surinam, tout membre avait la permission de lire un poème écrit par lui, lequel était alors critiqué par les autres, quelque fois corrigé. Ces productions étaient annuellement imprimées par *Beeldsnijder Matroos* et ensuite publiées.

### XII. — Le Gouvernement de *Juriaan François de Frédérici*. (1792-1802)

40. — Après avoir, durant 45 ans, dépensé dans divers postes toute son énergie dans l'intérêt de la colonie, *Jan Nepveu* mourut à Paramaribo le 27 février 1779. Beaucoup d'événements, déjà mentionnés dans les chapitres précédents, eurent lieu durant son gouvernement de dix ans. Pour son successeur, fut nommé le commandeur *Bernard Texier* (1780-1783) qui par suite de la Quatrième Guerre Anglaise, eut un gouvernement très difficile.

Cefut vraiment un vrai bonheur pour les colons que, dans cette période embarrassée, un homme modéré et habile comme *Texier* eût en mains les rênes du pouvoir.

En dépit des nombreux désastres qui, sous son gouvernement, désolèrent Surinam, en d'autres toutes sortes de maladies qui, aussi bien parmi les blancs que parmi les esclaves, firent beaucoup de victimes, la famine provoquée par l'insuffisance de la récolte et l'empêchement de la navigation durant la guerre, un violent incendie le 23 février 1780 qui occasionna de grandes pertes à Paramaribo. *Texier*, avec un calme imposant et un zèle infatigable, resta à son poste, incitant, par son exemple, tout le monde à l'accomplissement loyal de son devoir.

La Quatrième Guerre Anglaise (1780-1784) ne fut pas seulement très nuisible à la métropole, mais aussi à la colonie. Des 200 navires marchands et même plus capturés alors par les Anglais, il y en avait beaucoup qui, de Surinam, faisaient route sur la Hollande avec un riche chargement.

Bientôt toute communication fut ainsi rompue entre la colonie et la métropole. Les corsaires anglais croisaient le long de la côte et en chassaient les navires hollandais et américains qui étaient chargés de ravitailler Surinam. Privée de tout arrivage de denrées, la colonie ne tarda pas à souffrir et à se ressentir de ce manque d'approvisionnements.

Jour et nuit, *Texier*, en fonctionnaire zélé, était occupé à prendre des mesures en vue de mettre la colonie en bon état de défense. Aussi fut-ce une grande satisfaction pour lui de voir que Surinam resta alors réservé à la Hollande, tandis que les autres possessions des Indes Occidentales, telles que *Berbice*, *Demerary*, *St. Eustache* et *Curaçao*, tombaient au pouvoir des Anglais.

Il est très probable que les nombreuses difficultés auxquelles Texier eut à faire face durant tout son gouvernement avaient trop exigé de ses forces. Aussi, après une très courte maladie, mourut-il le 25 Septembre 1783, profondément regretté de toute la population. Pour son successeur, fut nommé le Conseiller fiscal *Jan Gerhard Wickers* (1784-1790) qui, dans son précédent emploi, s'était déjà fait connaître comme un homme savant et laborieux. Sous son calme gouvernement, quelques sociétés littéraires, dont, par sa présence, il honorait régulièrement les réunions, fleurirent grâce à son puissant appui. On peut dire de lui et de Texier que, durant leur long séjour dans la colonie, ils ont largement contribué à relever le niveau intellectuel et moral des colons, et à créer beaucoup de choses utiles.

A la suite de démêlés survenus entre la Cour de Police et Wickers, ce dernier partit en congé pour la Hollande en 1790, mais il ne retourna pas à Surinam. Pour le remplacer fut désigné *Juriana François de Frédérici*, le vaillant chef des guides qui, peu de temps auparavant, avait été, en récompense des importants services rendus par lui à la Société Concessionnaire, nommé Commandeur et Conseiller de Police honoraire.

En raison de son long séjour dans la colonie, et des expéditions qu'il avait faites, d'un côté ou d'un autre, à la tête de son corps franc, Frédérici connaissait presque tout le monde et avait acquis une grande connaissance du pays.

Nommé Gouverneur général après que Wickers eût, sur sa demande, été relevé de ses fonctions, Frédérici fut installé le 24 août 1792 avec le cérémonial habituel. Les nombreuses fêtes données alors en son honneur, l'illumination de beaucoup de maisons particulières, le souper à l'hôtel du gouvernement où prirent part plus de 250 invités, tout cela montre clairement que le nouveau gouverneur était généralement aimé et estimé.

A l'avènement de Frédérici, la situation de la colonie n'était déjà plus aussi défavorable que quelques années auparavant ; et, comme il était un ami de l'agriculture (sa devise était : « dans l'agriculture git le bien être »), on eut vite l'espoir qu'il réussirait à faire fleurir et prospérer davantage le pays.

41. — Comme les nègres de Bonni, qui, s'étaient enfuis vers le Maroni, venaient à nouveau de piller quelques plantations, Frédérici, expédia contre eux le lieutenant colonel *Beutler* qui, avec l'aide des Aucaners, réussit à les battre et à tuer le vaillant chef Bonni, et son commandant en second *Courmantijn Codjo*. Les Bonnis devinrent alors tributaires des Aucaners qui les traitèrent très sévèrement. Eux et leurs descendants, traités en serfs, étaient obligés de payer annuellement un certain tribut et d'exécuter pour Bambi, granman des Aucas, et son peuple, les gros travaux des champs. Ils restèrent dans cette situation jusqu'en 1856. Les interruptions des nègres Boschs avaient ainsi complètement pris fin.

Pour encourager les colons à se livrer à la culture des terres dans d'autres parties de la colonie, Frédérici fonda dans le Beneden-Saramaccâ les plantations *La Prévoyance* et *Catharina Sophia*. Son

exemple ayant été suivi par d'autres, bientôt se forma le district Saramacca qui, à ce goûverneur, est évidemment redétable de sa fondation. Dans le Boven-Saramacca et au Para, il fit également établir des chantiers forestiers qui contribuèrent aussi bien au peuplement de ces régions. Dans le Suriname, le Gouverneur possédait les plantations *Voorburg* et *Boek-e* (Leonsberg), dont le nom était emprunté au premier des nègres marrons qu'avec ses guides il avait conquis sur le chef marron Baron.

Par l'établissement des ces plantations, le but du gouverneur était moins d'en retirer un avantage pécuniaire que de procurer beaucoup de pain et de développer l'agriculture.

Sous son gouvernement, furent établies les premières plantations du district de Nickerie, plantations grâce auxquelles cette partie de la colonie parvint vite à une grande prospérité.

Cependant Frédérici était à peine au pouvoir que des nuances sombres s'accumulaient au-dessus de Surinam.

En Europe, survenaient à cette époque des événements très importants qui n'allaient pas tarder à exercer une grande influence sur la colonie. En France, venait en effet d'éclater, en 1789, la grande révolution qui coûta à Louis XVI non seulement le trône mais encore la vie. Après que, sous le commandement du général Pichegru, les armées des révolutionnaires eurent conquis la Belgique, elles entrèrent en Hollande afin d'accorder aux Hollandais les soit-disant liberté-égalité et fraternité. Elles furent accueillies avec une allégresse extraordinaire par les patriotes, et le stathouder Willem V n'eut rien autre à faire que de quitter le pays et d'aller chercher un refuge en Angleterre (1795).

42. — Les Provinces Néerlandaises Unies furent alors déclarées en République et reçurent le nom de République Batave. De même, les Directeurs de la Société Concessionnaire de Surinam, par qui la colonie avait été gouvernée jusque là, durent faire place au Conseil des Colonies et Possessions américaines institué pour l'Administration des Colonies.

Frédérici reçut des chefs de la République Batave l'ordre de continuer à gouverner Surinam en leur nom et de ne suivre que les instructions qu'il recevrait d'eux. Par contre, l'ex-stathouder Willem V lui adressa l'ordre de continuer à présider en son nom aux destinées de la colonie. Willem V le pria en même temps de recevoir comme amies et alliées les troupes du roi d'Angleterre qui venaient afin d'empêcher les Français de faire la conquête de Surinam.

La position du gouverneur était comme on le voit loin d'être enviable. Quoiqu'il fut un ardent partisan de la maison d'Orange, il dut, le 27 août 1795, sur les instances de la Cour de Police relever les autorités civiles, et, quelques jours après, les autorités militaires, de leur serment de fidélité envers le stathouder Willem V.

La situation de la colonie était très critique. Une grande fermentation se manifestait parmi les colons, dont une partie était restée attachée au stathouder expulsé et une autre partie paraissait s'accom-

moder très bien au nouvel ordre des choses. L'amour de la liberté était chez les esclaves également si vif que beaucoup commençaient à s'orner de cocardes tricolores, de sorte que la crainte d'un soulèvement général rendait les colons très inquiets. Aussi bien, la crainte que les Anglais ne fissent une attaque de Surinam n'était pas sans fondement.

Frédérici déploya dans ces jours difficiles, une très grande activité. Par de nombreuses mesures appropriées, il mit la colonie en état de repousser l'agression redoutée.

43. — L'évènement appréhendé ne devait pas se faire attendre longtemps. Le 13 août 1799, une flotte anglaise, sous les ordres de Lord Hugh Seymour se présenta à l'embouchure de la rivière de Surinam, et, dès le 16, le commandant adressait une sommation de reddition au gouvernement de la colonie. Le Gouverneur convoqua immédiatement un conseil de guerre qui, à l'unanimité, déclara que la colonie ne saurait résister à un si puissant ennemi, et, par traité, elle passa alors aux Anglais.

Surinam fut, dans ces conditions, placé sous le protectorat de Georges III, roi d'Angleterre. Les Anglais n'apportèrent aucun changement dans l'administration de la colonie. Frédérici fut maintenu à son poste comme gouverneur ; parmi les fonctionnaires, ceux là seuls durant quitter immédiatement la colonie qui ne voulurent point prêter serment de fidélité à sa Majesté Britannique.

44. — A la paix d'Amiens (1802), la Hollande, à l'exception de Ceylan rentra en possession de toutes ses colonies, donc aussi de Surinam. Frédéric dut alors remettre les rênes du pouvoir (décembre 1802) au capitaine de vaisseau *Bloys van Trislong*, qui, sur l'ordre de la République Batavie, était venu à Surinam avec une escadre forte de 1100 hommes.

Frédérici avait encouru la disgrâce du gouvernement pour avoir livré la colonie aux Anglais sans avoir fait la moindre tentative pour la conserver à la Hollande, et également pour, après la reddition, être resté au service du roi d'Angleterre. Il ne méritait certainement pas ce reproche. Durant de nombreuses années, il avait rendu d'inestimables services à la colonie ; à la tête de ses chasseurs noirs, il avait souvent couru les plus grands dangers et toujours montré le plus grand mépris de la mort. La reddition de la colonie ne saurait être attribuée à la lâcheté. Elle n'était que la conséquence nécessaire du manque de moyens de défense suffisants. Tout le monde était d'accord avec le gouverneur, les conseillers de police comme les autorités militaires, pour reconnaître que le mieux était de se décider à une reddition immédiate plutôt que de risquer la vie et les biens des habitants par une résistance qui n'avait point ou peu de chance de sauver la colonie. Frédérici avait également cru que l'acceptation par lui de son maintien au poste du gouverneur ne pouvait que lui permettre de mieux veiller aux intérêts des colons et, le cas échéant, de mieux défendre leurs droits.

Ayant été relevé du pouvoir, Frédérici resta établi à Paramaribo comme homme privé et se consacra entièrement à l'administration de ses plantations. Il y mourut le 11 octobre 1812, profondément regretté par toute la population. Sur l'ordre du gouverneur anglais *Bonham*, sa

dépouille fut, avec les plus grands honneurs, enterrée dans l'église réformée, située au milieu du « Vieux jardin d'Orange » (1). Et pour honorer sa mémoire, on lui éleva dans cette église un beau monument en marbre représentant un grenadier pleurant sur un cercueil. Ce monument disparut dans l'incendie du 21 Janvier 1821.

Surinam perdit en Frédérici un homme qui, à beaucoup de nobles qualités d'esprit et de cœur, joignait un grand amour pour sa population. Il y a peu de gouverneurs qui aient eu autant de difficultés à vaincre et qui, néanmoins, aient été aussi efficacement utiles à l'intérêt de la colonie que ce Hollandais qui savait forcer même l'admiration de ses ennemis.

---

(1) Le vieux jardin d'Orange (Oude Oranjetuin) était le plus vieux cimetière de la colonie. Il était presque entièrement planté d'orangers, les personnes de qualité y étaient enterrées. Le cimetière des gens moins aisés se trouvait à cinquante pas loin, entre les Heeren et Klipscheenensraat (rues des Messieurs et des Ecueils de pierres). A partir de 1758, on n'était enterré au « vieux jardin d'Orange » qu'à titre de faveur exceptionnelle et moyenant la somme de 500 florin. Le « nouveau jardin d'Orange » fut alors assigné comme cimetière.

## TROISIÈME PÉRIODE

De la Paix d'Amiens à l'Emancipation des esclaves (1802-1863)

### XIII. — Surinam à nouveau colonie néerlandaise.

45. — *Pierre Berranger*, ex-secrétaire de Frédérici, fut, le 9 décembre 1803, appelé à la tête de la colonie, en remplacement de *Bloys van Treslong*, mort peu après son entrée en fonction. Quoiqu'il ne restât au pouvoir qu'une demi-année à peine, il eut l'occasion de révoquer quelques règlements injustes qui avaient été édictés contre les catholiques romains, ce qui permit à ces derniers de réouvrir leur église, qui avait été fermée sous le gouvernement de Frédérici. Il apporta également de grandes améliorations dans l'administration de l'hôpital militaire où le traitement et les soins donnés aux malades laissaient grandement à désirer.

Le gouvernement de cet administrateur de grand mérite prit fin par suite de la reprise de Surinam par les Anglais, le 30 avril 1804. Dès le 25 avril, apparaissait devant les côtes de la colonie une flotte anglaise forte de 31 vaisseaux, armée de 3000 soldats, et les commandants en chef sir *Charles Green* et *Samuel Hood* exigeaient la reddition immédiate de la colonie.

Après que le fortin *Purmerende* et la redoute *Leijden* eurent, sans beaucoup de peine, été conquis, le fort *New-Amsterdam* fut si violemment attaqué de front et de flanc que le Commandeur Batenburg, sans même consulter le gouverneur, arrêta avec l'ennemi les termes d'une capitulation. Lorsque Berranger en reçut enfin l'avis, il lança une proclamation par laquelle il déclarait formellement que tout s'était passé en dehors de lui, et que l'entiére responsabilité de la situation incombaît à Batenburg.

Les Commandants anglais, à la date du 7 mai, portèrent à la connaissance de la population que le pays était devenu une conquête du Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande, et ils garantirent en même temps à tous les habitants les libertés acquises et la possession paisible de leurs biens. C'est ainsi que toutes les lois restèrent en vigueur et que tous les fonctionnaires qui jurèrent fidélité à sa Majesté Britannique furent maintenus dans leurs emplois.

La nouvelle de la reddition de la colonie aux Anglais fut saluée avec joie par beaucoup de colons qui, se rappelant qu'à l'époque du protectorat il y avait beaucoup d'argent en circulation dans le pays, crurent pouvoir espérer que, grâce aux capitaux anglais, leurs affaires auraient une plus grande extension et des résultats plus satisfaisants.

### XIV. — Surinam, pays de conquête de l'Angleterre

46. — Le vieux gouverneur Frédérici que la République Batave avait désigné, crut devoir offrir ses services au gouverneur anglais, mais il reçut du Secrétaire d'Etat *Lord Hobart* une lettre amicale dans laquelle sa demande était poliment rejetée sur le motif que sir *Charles Green* (1804-1805) était déjà chargé du gouvernement de la colonie.

Ignorant de la langue et des mœurs du pays, Green fut vite en butte à beaucoup de difficultés ; aussi, avant d'être entièrement au courant des affaires, il n'hésita pas à demander son rappel. Il ait déjà pourtant par sa simplicité et sa cordialité, gagné à ce point tous les cœurs que la Cour de Police, peu avant qu'il ne résignât ses fonctions, prit la décision de lui allouer en sus des appointements de 60.000 florins qu'il touchait du trésor d'Angleterre, une somme égale au montant de la subvention annuelle des fonds coloniaux.

47. — Le successeur de Green fut sir *William Hughes* (1805-1808) Celui-ci se fit vite connaître comme un homme sévère, mais équitable. Consciencieux même dans ce qu'il considérait comme une obligation, il exigeait de ses subordonnés l'accomplissement du devoir et une scrupuleuse fidélité.

Il fut si aimé et si estimé par la population que beaucoup qui, tout d'abord, avaient déploré que Surinam fût tombé sous la domination anglaise, ne considéraient plus sous son gouvernement cet événement comme une catastrophe.

Comme le commerce n'était permis qu'aux sujets anglais et qu'en raison de la guerre entre la France et l'Angleterre aucun transport régulier, par navires anglais, ne pouvait avoir lieu, il y eut dans la colonie une telle disette qu'à la demande des colons, Hughes autorisa l'importation de comestibles de toutes sortes par des navires nord-américains, bien que cela fût contraire aux lois maritimes et commerciales de la Grande-Bretagne.

Il y eut cependant un grand mécontentement sous son gouvernement ; ce fut lorsque, par décision du Parlement, la traite des nègres fut déclarée abolie, laquelle décision devait entrer en vigueur à compter du 1er janvier 1808. Le bon exemple donné ainsi par l'Angleterre fut d'ailleurs bientôt suivi par les autres puissances, de sorte qu'au commencement du 19e siècle un terme était enfin mis au déshonorant trafic des esclaves. Hughes donna sa démission en 1808, mais avant son départ, il mourut à Paramaribo le 28 septembre.

48. — Tandis que le baron *Charles Bentinck* (1808-1811) entrat en fonctions en remplacement de Hughes, son frère Henry Bentinck était nommé gouverneur de *Demerara*. Les Frères Bentinck étaient les descendants d'une ancienne famille hollandaise qui avait émigré en Angleterre pendant les troubles patriotiques des Pays-Bas.

Par sa justice et son esprit conciliant, Charles Bentinck acquit à Surinam beaucoup d'amis. Il s'attacha si bien au pays et à sa population que, dans le souci des intérêts de la colonie, il lui arriva parfois de perdre de vue ceux de l'empire britannique. Son indulgence confina presque à de la faiblesse, et cela l'amena à suivre, au détriment de l'Angleterre, l'avis de Conseillers qui ne poursuivaient en tout que la satisfaction de leurs propres intérêts.

Or, par suite du blocus continental décrété par Napoléon pour anéantir le commerce de l'Angleterre, les denrées coloniales ne pouvaient être vendues et se trouvaient accumulées sur les marchés anglais, et les colons faute d'argent, ne pouvaient payer leurs dettes à leurs

créanciers hollandais, qui les firent poursuivre et arrêter. Mais, à la demande de la population, ces poursuites furent suspendues par le gouverneur, de sorte que les créanciers de Hollande durent se borner à attendre tout simplement des temps meilleurs. On vit alors des pièces de théâtres montées par des officiers anglais et le produit de ces représentations employé à remettre en liberté les personnes qui étaient détenues pour dettes. De ce fait ressort de toute évidence qu'une entente parfaite existait entre les Anglais et les autres habitants de la colonie.

Bentinck gagna le cœur des protestants en décidant que la Caisse royale (antérieurement de la Société) supporterait un tiers des frais, soit 100.000 florins, occasionnés par la construction d'un nouveau temple de l'Eglise réformée. Sur cette promesse, la Cour de Police ordonna immédiatement les travaux, et le 26 juin 1810, avait lieu, par le gouverneur, la pose de la première pierre d'une jolie construction en forme de coupole qui, dès l'année suivante, était complètement achevée.

Bentinck mourut le 8 novembre 1811, profondément regretté par toute la population (1). Sous son gouvernement, l'enseignement qui, jusque-là, avait été porté à un très haut degré, fut, d'un mouvement rapide, mis en progrès par le professeur *Johannis Vroolijk* de Surinam, mais formé en Hollande. Ce professeur plein de mérite ouvrit une école en 1809, y forma beaucoup d'élèves appelés plus tard à des emplois importants, et prépara des professeurs qui surent à leur tour continuer et faire avancer l'œuvre si bien commencée par lui.

49. — Le successeur de Bentinck fut le lieutenant général *Person Bonham*, homme fort juste, mais un peu désobligant, ce qui l'empêcha de se faire aimer par ses administrés. Il se mit très vite au courant des affaires et acquit ainsi la conviction que son prédécesseur s'était laissé abuser par de mauvais conseillers. Il découvrit que certains fonctionnaires, pour s'associer à la vie somptueuse des colons, s'étaient approprié les ressources des terrains domaniaux. Bonham se montra sévère envers ces fonctionnaires qu'il sacrifia sans pitié : ce qui lui fit beaucoup d'ennemis. Une commission nommée par lui, et dont l'ancien gouverneur Frédéri ci faisait partie, détermina le montant des sommes qui avaient été détournées des revenus domaniaux et arrêta à plus d'un demi million le déficit existant, de ce fait, dans la caisse coloniale.

Bonham prit alors de sages mesures, grâce auxquelles la perception des impôts eut lieu d'une manière plus régulière, ce qui lui procura la satisfaction de pouvoir, dès 1813, faire savoir au gouvernement britannique que non-seulement le déficit de la caisse coloniale était comblé, mais qu'il y avait une réserve s'élevant à près d'une tonne d'or (100.000 florins).

*A sa mémoire fut, en 1814, dans l'église réformée, élevé un magnifique tombeau de marbre blanc, représentant une femme pleurant sur la tombe de son mari. De même que celui de Frédéri ci ce monument fut la proie des flammes en 1821.*

En vertu du recensement, commencé en 1811 sur l'ordre de Bentinck, continué et achevé sous le gouvernement de Bonham, la population totale de la colonie se composait d'environ 5000 personnes libres (blancs, nègres et mulâtres) et d'environ 50.000 esclaves.

Il convient de dire, et c'est à l'honneur de Bonham, qu'il fut porté par son bon cœur à prendre des mesures sévères contre les mauvais traitements infligés aux esclaves, et qu'il ne ménagea pas les colons, même les plus notables, qui en étaient les auteurs. Il en résulta contre lui un très grand mécontentement qui, chez beaucoup, se transforma en haine lorsque, sur ses instances, des fonctionnaires furent chargés de l'administration des plantations hypothéquées par les capitalistes de Hollande. Le but poursuivi par Bonham était d'empêcher que les gages de ces prêteurs absents ne fussent compromis par les prodigalités de leurs débiteurs dans la colonie.

De cette surveillance fut chargé *John Bent* qui, avec le titre de receveur-directeur, arriva à Surinam le 15 mai 1813.

5). — Deux jours après son arrivée, le gouverneur lança une proclamation par laquelle notamment il était porté à la connaissance de la population que les administrateurs des plantations devaient rendre compte et justification de leur gestion au receveur directeur *John Bent*; qu'ils devaient le mettre en possession de tous les biens et documents appartenant aux propriétaires absents, qu'aucune grosse dépense ne pouvait être faite au sujet de ces plantations sans son agrément et permission, etc.

Se considérant offensés par cette proclamation et soutenus par les négociants qui tiraient grand profit des plantations et étaient, par conséquent, dans un certain sens, sous leur dépendance, les administrateurs présentèrent à la signature des habitants un document dans lequel était formulée une protestation contre cette mesure.

Cet incident était à peine parvenu à la connaissance de Bonham qu'il interdisait de laisser circuler plus longtemps ce document et mettait aux arrêts à domicile les rédacteurs *Ph. J. Vlier* et *P. L. de Rives*, sous la menace de les expulser de la colonie comme rebelles au cas où ils ne se soumettraient pas à l'autorité en sujets bien pensants.

La sévérité montrée par Bonham dans cette circonstance eut pour conséquence que beaucoup de citoyens résistèrent ouvertement et que la plupart des administrateurs refusèrent de faire à *Bent* les déclarations exigées. Une explosion se produisit, le 31 mai 1813, à une réunion extraordinaire de la Cour de Police. La nomination du receveur-directeur y fut blâmée en termes violents, et le conseiller *Halfhide* alla même jusqu'à déclarer, sur un ton emporté, que le gouvernement anglais voulait ruiner la colonie. Frémissant de fureur, Bonham lui déclara brusquement qu'il pourrait le suspendre pour cette expression, à quoi *Halfhide* répliqua au gouverneur sur un ton menaçant : « je vous déifie de me suspendre ». Sur cette provocation, Bonham, qui n'était plus maître

de sa colère, s'écria : « Maintenant, vous êtes suspendu, je vous suspends ! », et clôtra l'orageuse réunion.

§ 51. — On ne saurait méconnaître que Bonham était un honnête homme qui voulait le bien, et possédait beaucoup des qualités demandées à un bon gouverneur. Mais il n'est pas facile d'user, à sa guise, de son bon plaisir et de rigueur excessive. S'il s'était montré plus modéré, il eût été entouré de plus de considération, et le départ du dernier gouverneur anglais de Surinam n'eût pas été, par une grande partie de la population, regardé comme un heureux évènement. A lui cependant revient l'honneur d'avoir amélioré la situation financière de la colonie et surtout d'avoir empêché, dans toute la mesure du possible, les mauvais traitements des esclaves. C'est également à lui que la Hollande est redevable de ce que le district de Nickerie constitue encore maintenant une partie de Surinam. Le Gouverneur de Berbice, Gordon, soutenu par les propriétaires anglais de la plupart des plantations de Nickerie, avait, en effet, en 1813, fait au gouvernement anglais la proposition de réunir le district à Demerara, pour la raison que Nickerie était trop loin de Paramaribo et que, par sa réunion à Demerara, il parviendrait à une plus grande prospérité. Le Gouvernement anglais soumit cette proposition à l'examen de Bonham qui déconseilla avec force d'y donner suite. Et tenant compte de cet avis, le gouvernement rejeta la suggestion de Gordon.

§ 52. — A la grande joie des habitants, arriva en juin 1814 la nouvelle que la paix était rétablie entre l'Angleterre et la France et que le commerce entre la Hollande et Surinam était autorisé par le gouvernement. Aussi, au mois de décembre de la même année, les Surinamois, pour la première fois après tant d'années, purent revoir flotter leur cher drapeau tricolore au mât du navire « Les Amis de Surinam », qui, sous le commandement du capitaine Kraay, entra à pleines voiles dans la rade de Paramaribo.

A la paix de Paris (20 novembre 1815), la Hollande, à l'exception de Berbice, Demerara, Essequebo et le Cap de Bonne Espérance, recouvrira toutes les possessions que l'Angleterre avait conquises. Surinam fut donc à nouveau une colonie néerlandaise.

Bien que Bonham, en vue du rétablissement de sa santé, eût demandé et obtenu un congé, il résolut cependant de ne pas user de cette permission et de rester à son poste jusqu'au moment de la remise de la colonie au gouvernement hollandais. Cette reddition n'eut lieu que le 26 février 1816. Le pavillon anglais fut alors abaissé lentement et le drapeau tricolore hollandais hissé majestueusement.

Les figures joyeuses et les heureux cris d'allégresse montrèrent nettement que la réunion à la Hollande, après de longues années de séparation, n'était pas à Surinam considérée comme une calamité.

## **XV — Surinam encore une fois colonie néerlandaise**

§ 53. — Willem I, roi des Pays-Bas, nomma comme Gouverneur de Surinam le Contre-amiral *Willem Benjamin Panhuys*, lequel entra en fonctions le 27 février 1816. Le premier acte du gouverneur a été, le même jour, de lancer une proclamation aux

termes de laquelle les fonctionnaires civils et militaires ainsi que les habitants étaient déliés du serment de fidélité envers le roi d'Angleterre. La Cour de la Police et de Justice criminelle fut, par la même proclamation, également déliée.

Mais cette « Cour perdit une grande partie de son autorité antérieure » ; les nouveaux membres ne furent plus, comme autrefois, nommés à vie, mais seulement pour neuf ans ; de plus, les délibérations furent strictement limitées aux seules affaires présentées par le gouverneur. Et les habitants notables ne purent plus, également, par la nomination de nouveaux membres, exercer la moindre influence.

D'autres réformes furent encore introduites par Panhuys durant son court passage au pouvoir : c'est ainsi qu'il fit supprimer la subvention que la colonie touchait de la métropole à titre de contribution partielle aux frais engagés pour sa propre défense ; Surinam était alors, en effet, en état de faire seul face à ces dépenses (environ 500.000 florins par an, qui étaient supportées pour la moitié par la colonie, à l'époque de la Société Concessionnaire, et en partie par l'Angleterre durant l'occupation anglaise. C'est ainsi également que les traitements des fonctionnaires civils et les soldes de l'armée de terre furent laissés depuis lors à la charge de la caisse coloniale.

Panhuys mourut à Paramaribo le 9 juillet 1816 quelques mois seulement après son entrée en fonctions. Il eut pour successeur le Conseiller fiscal *Cornelis Reinhard Vaillant*. (1816-1822).

§ 54. — A Vaillant revient l'honneur d'avoir le premier, par une ordonnance du 19 mai 1817, mis en vigueur à Surinam un Règlement sur l'Enseignement primaire ; jusqu'à lui, n'importe qui, si ignorant et immoral qu'il fût, pouvait se charger de l'enseignement de la jeunesse. Désormais ce droit ne sera accordé qu'à celui qui, à la suite d'épreuves subies devant une commission scolaire, aura justifié de son aptitude et de sa capacité à l'exercice de la profession d'instituteur. Grâce à ce règlement, l'enseignement fit de rapides progrès ; beaucoup s'appliquèrent à l'étude avec zèle afin d'obtenir le brevet de capacité, et un demi-siècle était à peine écoulé que "on comptait à Paramaribo 22 écoles et un ensemble de 1500 élèves. Ce fut pour l'enseignement un grand bienfait lorsqu'en 1840 savant directeur de l'enseignement *Corstiaan Aert Batemburg* vint s'établir à Surinam. Jusqu'en 1863, par conséquent durant plus d'un demi-siècle, ce digne homme se consacra à l'éducation de la jeunesse et, durant toute cette période, forma beaucoup d'élèves qui, plus tard, grâce à l'enseignement reçu, furent de très grande utilité pour le pays de leur naissance.

Afin de mettre un terme à l'introduction clandestine des esclaves, un traité fut, le 4 mai 1818, conclu à *La Haye* entre l'Angleterre et la Hollande, traité aux termes duquel une *Cour de Justice mixte* composée d'un nombre égal d'Anglais et de Hollandais était instituée à Paramaribo pour faire obstacle au trafic des esclaves. Et, en vertu de cet accord, deux commissaires anglais vinrent en octobre 1819 se fixer dans la colonie.

Surinam fut, sous le gouvernement de *Vaillant*, ravagé par deux grandes catastrophes. En 1819, éclata une épidémie de variole qui fit rapidement de très nombreuses victimes. Parmi les personnes vaccinées en 1813 par le Docteur *Walter Cadell*, bien peu succombèrent à cette maladie ; mais elle sévit surtout parmi la population noire et emporta au tombeau plus de 15000 esclaves. Beaucoup de blancs furent, par suite de la mort de leurs esclaves, complètement ruinés. De plus, l'insuccès de la récolte et le manque de vivres engendrèrent la famine.

La population commençait à peine à se remettre de cette secousse qu'elle fut à nouveau saisie d'effroi et d'angoisse par un autre sinistre qui frappa la colonie le 21 janvier 1821.

Vers deux heures de l'après-midi, tandis que les habitants de Paramaribo jouissaient de leur repos dominical, un incendie se déclara dans la cour d'une maison située au coin du *Plein* (la Place) et du *Waterkant*. Comme la maison était attenante à un magasin de droguerie, le feu attisé par du goudron, de la poix, de l'huile, de la poudre et autres substances inflammables, prit bientôt de telles proportions qu'on dut renoncer à l'éteindre. Dans les 24 heures, environ 400 maisons et leurs dépendances, d'importantes collections scientifiques, furent la proie des flammes. L'église Réformée à coupole, bâtie en 1811 sous le gouverneur *Bentinck*, l'église catholique romaine, la Chambre des Tutelles, le Tribunal, la Balance publique, et beaucoup d'autres splendides édifices furent dévorés par le feu. La perte s'élèva à plus de 16 millions de florins.

La situation fut épouvantable après l'incendie. Des centaines de gens, qui, un jour au paravant, vivaient dans l'opulence, en étaient réduits à implorer l'assistance publique. L'administration procura des vivres aux indigents, et des baraqués construites à la hâte permirent d'abriter la nuit un grand nombre d'habitants.

Il est facile de comprendre qu'après tant de désastres, *Vaillant* n'eut point l'envie de rester plus longtemps chargé du gouvernement de la colonie. Il sollicita et obtint son rappel et fut, le 1er avril 1822, remplacé par *Abraham de Veer*.

§ 55. — Né à Curaçoo, *de Veer*, après que les Anglais eurent, en 1807, conquis cette île, quitta son pays natal et partit pour la Hollande. Il y fut d'abord appelé aux fonctions de Commandant de la Côte de Guinée, et plus tard, nommé gouverneur de Surinam. La colonie se trouva, sous son administration, dans une situation très difficile, Par suite de l'épouvantable incendie du 21 janvier 1821, beaucoup de bourgeois étaient réduits à la mendicité ; les caisses du trésor étaient vides, si bien que, pour la reconstruction des édifices publics, l'administration se trouva forcée de recourir à l'emprunt.

Le papier-monnaie qui, durant un long espace de temps, avait été le seul moyen de paiement dans la colonie, avait subi une telle dépréciation qu'il ne pouvait être employé dans les transactions qu'avec des pertes très sensibles. Comme ce papier-monnaie n'était pas valable en Hollande, les marchands, les planteurs, etc., qui avaient à effectuer des paiements aux Pays Bas, durent le faire au moyen de lettres de change. De plus, comme en vertu d'un décret de *Willem I*, les redevances des terres devaient dorénavant être acquittées non en papier-monnaie, mais

en traites, il se produisit une telle demande de lettres de change que pour 200 florins de papier monnaie, on obtenait tout au plus une traite de 100 florins. Le cours du change montait donc en raison inverse de la valeur du papier-monnaie. On demanda alors avec instance le retrait de ce moyen de payement, ce à quoi le gouvernement consentit en introduisant dans la colonie le système monétaire hollandais à compter du 1er janvier 1827. Le papier-monnaie fut à ce moment là changé contre de l'argent, non au pair, mais à raison de 300 florins de papier-monnaie contre 100 florins de monnaie néerlandaise. Cela causa un grand mécontentement et la conduite de l'administration fut à cet égard vivement critiquée.

§ 56. — Comme de Veer tenait strictement la main au respect de l'ordonnance contre l'introduction des esclaves en contrebande, cela lui valut beaucoup d'ennemis parmi les planteurs, les administrateurs et autres. Il montra d'ailleurs que le sort des esclaves ne lui était pas indifférent en promulguant un arrêté aux termes duquel étaient passibles d'une amende de 1000 à 5000 florins tous propriétaires de plantations, qui négligeraient d'établir des terrains vivriers pour leurs esclaves et de les planter convenablement. Cette menace était réellement nécessaire, car cette négligence avait eu souvent pour conséquence que les esclaves, après toute une journée de pénible labeur, étaient obligés, faute de vivres sur les plantations, de se mettre au lit le ventre affamé.

Cependant, comme, en dépit du contrôle sévère des navires d'esclaves exercé par le gouverneur et le tribunal mixte, les plantations continuaient à manquer de la main-d'œuvre nécessaire, le roi Willem I, par une ordonnance du 6 juillet 1821, décrêta que les transgresseurs de l'interdiction relative au trafic des esclaves seraient punis d'une amende de 10000 florins, de la dégradation civique et d'un emprisonnement de 15 ans.

*De Veer* donna une preuve de sa grande tolérance en conférant aux Juifs les mêmes droits qu'aux confesseurs de la religion chrétienne. C'est sous son gouvernement que la mission catholique romaine qui, lors de l'incendie de 1821, avait perdu son église, fit l'acquisition à Gravenstraat d'un édifice où la troupe théâtrale "Le Phénix ressuscité" donnait ses représentations et le transforma en une maison de prière qui fut inaugurée solennellement le 4 mars 1826. Cette construction, qui a été à diverses reprises agrandie et restaurée, est actuellement avec sa jolie façade ce qu'il y a de plus beau comme architecture à Suriname,

Quoique *De Veer* fût, par une grande partie de la population, considéré et aimé, des plaintes graves n'en furent pas moins adressées contre lui au gouvernement hollandais. Il fut même accusé de tripotage avec le conseiller fiscal *Baron Van Heckeren*. Mais cette accusation fut reconnue mal fondée par une commission d'enquête nommée par le gouvernement, et *De Veer* eut la satisfaction de pouvoir continuer à jouir de toute la confiance de Sa Majesté Willem I.

§ 57 — Cependant dans la colonie continuait à subsister beaucoup de mécontentement et, dans la métropole, des plaintes

de toutes sortes étaient souvent portées relativement à l'administration qui laissait à désirer. Cela amena le gouvernement à envoyer un commissaire général dans les possessions des Indes occidentales afin d'y effectuer les réformes nécessaires. Le choix tomba sur le major général *Johannès van den Bosch* qui, deux ans après, s'en alla aux Indes orientales pour y introduire le règlement sur les cultures.

*Van den Bosch* arriva le 28 avril 1828 à Paramaribo où il fut accueilli avec un grand enthousiasme par les habitants, qui avaient fondé les plus grandes espérances sur le commissaire général investi du pouvoir le plus étendu. *Van den Bosch* s'attela à la besogne avec beaucoup de zèle et n'épargna aucune peine pour se mettre à la hauteur de la tâche qui lui était assignée. Il travailla avec une application exemplaire à l'élaboration d'un nouveau règlement sur l'administration des possessions des Indes Occidentales, lequel règlement entra en vigueur dès le 1er août 1828. En vertu de ce règlement, toutes les possessions hollandaises des Indes Occidentales furent placées sous la haute autorité d'un gouverneur général résidant à Paramaribo. La Cour de Police et de Justice criminelle fut dissoute et remplacée par une Cour de Cassation et un Tribunal des petites affaires. Également, afin d'améliorer la situation des esclaves, *Van den Bosch* nomma un fonctionnaire avec le titre de commissaire-conseiller, et plaça, dans les districts, des administrateurs sur lesquels reposait l'obligation de s'intéresser au sort des esclaves et de les protéger contre les mauvais traitements et l'arbitraire dont ils pouvaient être l'objet de la part de leurs employeurs.

Pour aller à l'encontre du préjugé qui, chez les blancs, existait contre les Juifs et les gens de couleur, *Van den Bosch* nomma quelques hommes de couleur et des Juifs pleins de mérite à de hauts emplois, et accorda les mêmes droits civils à tous les gens libres sans distinction.

Le commissaire général s'intéressa très vivement, comme on le voit, à tout ce qui pouvait être favorable à la prospérité de la Colonie. C'est dans ce sentiment qu'il alla à une séance de la société de bienfaisance de Surinam fondée en 1827 par le médecin *Coupijn*, le jurisconsulte *N. G. Vlier* et quelques philanthropes. Et, comme il fut d'emblée convaincu de la grande utilité de cette société, il la prit sous sa protection et la recommanda chaleureusement à la sollicitude du gouvernement colonial. (Ministère des Colonies).

Après avoir pris toutes les dispositions utiles à l'intérêt de la colonie, *Van den Bosch* quitta Surinam le 1er Août 1828, l'entrée en vigueur du « nouveau Règlement » ayant, en effet, mis un terme à la principale partie de sa mission. Avant son départ, il nomma comme gouverneur général de la colonie, le contre-amiral *Paulus Reijer* (1828-1831), alors gouverneur de Curaçao, lequel succéda ainsi à l'honorable gouverneur de Veer qui, sur la proposition de *Van den Bosch*, fut mis à la retraite avec une pension de 8000 florins.

De Veer resta comme homme privé à Paramaribo où il mourut le 2 février 1838.

§ 58. — C'est seulement après le départ du Commissaire général que Cantzlaar put librement gouverner Surinam selon ses propres idées. Quoiqu'il continuât à régner un très grand mécontentement dans la colonie, Cantzlaar réussit, par son impartialité et sa rigoureuse équité, à gagner l'amour et la considération de la population. Les nombreuses ordonnances publiées par lui attestent particulièrement qu'il eut à fournir une grande somme de travail et qu'il avait pris sa tâche au sérieux.

Grâce aux efforts de Van den Bosch, une banque des Indes Occidentales avait été fondée en 1829, dans le but de mieux régler le cours du numéraire et de favoriser l'agriculture par des avances d'argent aux planteurs (I). Cet important établissement répondit d'emblée à l'objet de sa création. On n'eut plus désormais autant de mal pour se procurer les traites dont on avait besoin, et le cours du change descendit jusqu'au pair. D'autre part, plus d'un million de florins furent par la Banque avancés à plusieurs planteurs. L'agriculture fut de la sorte grandement aidée et beaucoup de plantations connurent une nouvelle ère de prospérité. Aussi, pour la population dans son ensemble et pour les planteurs en particulier, fut-ce une profonde et cruelle déception que l'ordre donné à la Banque par le gouvernement hollandais, en 1830, de cesser ses opérations de prêts et de ne plus tirer de traites sur le Ministère des colonies. La caisse du Trésor était, en effet, épuisée à la suite de grandes pertes et, de plus, en raison de l'insurrection belge, la Hollande n'était plus en mesure de soutenir la Banque pécuniairement.

La débâcle de la Banque des Indes Occidentales exerça sur la situation pécuniaire de la colonie une influence très défavorable. Le commerce et l'agriculture ne tardèrent pas à languir, à ce point que beaucoup de négociants durent être déclarés en faillite et que de nombreuses plantations ne purent être vendues qu'au dessous de leur valeur.

Pour comble de malheur, les Marrons se remirent à faire parler d'eux ; heureusement, grâce à l'énergique intervention des bourgeois et des militaires, ils furent vite réduits à l'impuissance, et deux de leurs chefs, Sambo et Amour, furent faits prisonniers et beaucoup de leurs villages détruits.

Cependant, le fait que, malgré cette situation financière défavorable, Surinam trouva tout de même le moyen de venir en aide à la métropole et de contribuer par l'envoi d'une somme de 19.010 florins aux dépenses occasionnées par l'insurrection belge, démontre, de toute évidence, que la population était très attachée à la mère patrie.

(I) Celle Banque était un établissement d'Etat et se trouvait sous la direction du gouverneur et de quelques hauts fonctionnaires ; elle avait le privilège d'émettre des billets de 50 cents à 4000 florins et faisait des opérations d'escompte et d'hyphème,

C'est sous le gouvernement de *Cantzlaar* que fut, avec l'approbation du Commissaire général *Van den Bosch*, fondée une société pour l'encouragement de l'enseignement religieux parmi les esclaves. Sous la présidence du Procureur Général *Baron Van Heeckeren*, cette société fut un grand soutien pour l'œuvre de la mission des Frères Moraves, car ils purent alors prêcher l'Evangile dans une sphère plus étendue. Les membres de cette confession augmentèrent si vite que la mission dut se résoudre à construire à Paramaribo une plus grande église dont l'inauguration eut lieu le 21 juillet 1827.

A la suite d'une longue indisposition, *Cantzlaar* dut, le 11 novembre 1831, charger le Procureur Général (antérieurement Conseiller fiscal) *Baron Van Heeckeren* de l'intérim du gouvernement ; et, quelques jours après, la mort mettait une fin à la vie de ce gouverneur de grand mérite dont le dévouement inlassable aux intérêts de la colonie ne s'était jamais démenti.

§ 59. — *M. Evert Luylotph Baron Van Heeckeren* était si considéré et si aimé par la plus grande partie de la population de Surinam que beaucoup d'habitants notables adressèrent au gouvernement hollandais une requête en vue d'obtenir sa titularisation comme gouverneur. Cette requête reçut satisfaction et, par décret royal du 6 mars 1832, le *Baron Van Heeckeren* fut nommé gouverneur général de Surinam (1832-1838).

Comme il était réputé dans la colonie comme un homme de grand talent et qu'il était animé de beaucoup de sollicitude pour Surinam, on nourrit l'espoir que son gouvernement porterait de bons fruits. Mais cet espoir ne fut pas réalisé.

Il y avait à peine quelques mois que *Van Heeckeren* avait pris en mains les rênes de l'administration qu'un grand incendie détruisait une importante partie de Paramaribo. Le feu commença dans la soirée du 13 septembre 1832 dans la maison du marchand *Monsanto*, située au *Heiligenweg*, et s'étendit avec une telle rapidité qu'à la pointe du jour, à l'exception d'une seule maison (1), toutes les constructions élevées entre le *Waterkant* (a), le *Heiligenweg* (b), le *Maagdenstraat* (c), et le *Steenbakkerijstraat* (d), étaient la proie des flammes. Durant deux jours et deux nuits, les pompes durent rester en activité avant qu'on ne se rendit entièrement maître du feu. C'est grâce au concours unanime des soldats, des marins et de la population civile que les dommages, évalués à plus d'un million de florins, n'ont pas été plus élevés. Les esclaves eux-mêmes, en apportant de l'eau, contribuèrent grandement à l'extinction de l'incendie.

Parmi les nombreuses jolies constructions détruites par le feu, il y avait l'église luthérienne aux si somptueux ornements. Elle

1 C'était une maison de style italien située au *Maagdenstraat* et appartenant à *M. Cohen* qui avait été déjà également épargnée par l'incendie de 1821.

a Bord de l'eau, (b) chemin sanctifié, (c rue des Fucelles, (d rue des briquetiers.

fut d'ailleurs vite reconstruite au même endroit sur les vieux murs restés debout, et fut inaugurée le 6 juillet 1834.

Afin de diminuer les risques d'incendie et de s'opposer à sa propagation, le gouverneur, le 27 Septembre 1832, promulga une ordonnance aux termes de laquelle il était interdit désormais de couvrir les maisons à Paramaribo autrement qu'avec des tuiles, des briques, de l'ardoise ou autres matières incombustibles.

Quelques parties des terrains incendiés purent, en vertu de la même publication, être transformées en une place publique plantée d'arbres. Cette place appelée « Loksidjari » fut durant plusieurs années utilisée par le peuple comme halle aux poissons. Une fabrique de glace y existe présentement.

Il fut, en outre, stipulé que les propriétaires qui reconstruiraient leurs maisons entièrement en pierres ou en argile seraient, durant 25 ans, exonérés de tout impôt locatif.

On avait cru tout d'abord que l'incendie avait été produit par imprudence ou par accident ; mais l'on ne tarda pas à découvrir qu'il était dû à la malveillance et qu'il avait eu pour auteurs trois esclaves *Codjo, Mentor et Présent.*

Codjo était un esclave de la demoiselle *Smith*, surnommée *missie Peggie*, une nègresse affranchie, qui, pour la moindre faute, maltraitait cruellement ses esclaves. Un certain jour du mois de juillet 1832, à Codjo, qui colportait du pain pour elle, vint à manquer 2 cents et demi. Il fut pour ce déficit régale de quelques coups de bâton et menacé de recevoir le lendemain 300 coups de fouet. Pour échapper à cette punition inhumaine, Codjo s'évada de chez sa maîtresse et se joignit à un vieux nègre Tom, et à quelques autres esclaves fugitifs qui se tenaient cachés dans le Picornabosch. Ayant eu par *Présent* accès à l'intérieur de la maison du marchand Monsanto située au Heiligenweg, Codjo et ses complices, pour entrer en possession des aliments dont ils avaient besoin, mirent tout simplement le feu à la maison. On sait le reste. Condamnés à être brûlés vifs, ils furent exécutés le 26 Janvier 1833, en présence d'une nombreuse multitude, à l'endroit même où le feu avait été mis.

Au grand dommage que l'incendie avait causé à beaucoup de colons qui, du jour au lendemain, se trouvèrent sans asile et sans pain, et à la ville de Paramaribo qui resta de nombreuses années avant de reprendre sa belle apparence, s'ajouta encore une grande disette de vivres dues à l'absence de moyens de transport, par suite de l'embargo, au profit des Belges, mis par l'Angleterre sur tous les navires hollandais.

§ 60. — Le Baron Van Heckeren était à peine à la tête de l'Administration qu'il eut la mission de publier un nouveau Règlement de Gouvernement (Ordonnance organique) pour la colonie, qui modifiait entièrement celui établi par Van Den Bosch en 1828 (1). Ainsi la Cour de Cassation fit place à un Conseil Colonial

1 Les esclaves qui observaient que les modifications continues des lois et de l'Administration n'apportaient à la situation aucune amélioration chantaien<sup>t</sup> en leurs « does » et autres fêtes de cette époque le couplet suivant qui rendai<sup>t</sup>

composé du Procureur Général, de l'Administrateur des Finances (Auparavant Contrôleur Général) et de six des plus notables habitants, et la Cour de Justice civile et criminelle fut remplacée par une Commission de la Cour.

Au grand préjudice des esclaves, le poste de Commissaire Conseiller qu'avait créé Van den Bosch fut aboli de nouveau. Les modifications apportées au Règlement du Gouvernement de 1828 étaient donc loin d'améliorer la situation, et la suppression du protecteur des esclaves eut vite pour conséquence l'impunité des mauvais traitements infligés à ceux-ci, et la désertion des plantations par ces travailleurs.

§ 61. — Surinam eut, en 1835, l'insigne honneur d'être visité par le prince *Willem Hendrick*, fils du roi Willem I, qui était alors aspirant de marine à bord de la frégate « *De Maas* ». (La Maille). Le séjour de cet hôte distingué dura seulement dix jours, mais les fêtes éclatantes données en son honneur montrèrent combien était grand l'attachement des Surinamois pour la maison d'Orange. Le Prince assista le 5 juillet à l'inauguration de l'église protestante nouvellement construite, et, deux jours auparavant, il posait la première pierre de la Synagogue des Hauts-Allemands dont l'inauguration eut lieu seulement le 5 mai 1837.

Sous le gouvernement du Baron Van Heckeren fut également, sur l'établissement pour lépreux de Batavia, construite une église catholique romaine qui fut inaugurée le 7 février 1836.

Jusqu'en 1897, année où Batavia fut fermé en tant qu'établissement pour lépreux, les bienveillants ecclésiastiques apportèrent aux pauvres malheureux les secours de la religion, grâce auxquels ils purent se résigner à leur triste sort. A cet égard une mention toute spéciale doit être faite pour le père *Donders*, le père des lépreux, qui, de 1836 jusqu'à sa mort survenue le 14 janvier 1887, s'est consacré, sans interruption et avec un dévouement inlassable, à apporter un adoucissement au sort si misérable des lépreux.

Le 25 juin 1838, fut également, par le gouverneur, posée la première pierre d'un bâtiment destiné à servir d'hôtel de ville lequel, avec sa jolie tour, constitue un ornement de la Place du gouvernement. Encore de nos jours y sont réunis les bureaux de l'Administrateur des Finances, du Percepteur, du Trésorier-Payeur et la Justice de paix (autrefois collège des petites affaires.)

---

bien la situation. §

*Sranam na kraboe holo, eh ! eh ! eh !*  
*A habi wan mofo nomo, eh, eh, eh,*  
*Den sani waka doro, eh, eh, eh,*  
*So leki kraboe na sjoro, eh, eh, eh,*  
*Kondré na kraboe sondro hedé, eh, eh, eh,*  
*Alla sani le - aka leki krocktoeteré, eh, eh, eh,*

---

*Surinam a l'apparence d'un trou de crabes,*  
*Il n'a qu'un derrière « un canal »*  
*Les affaires marchèrent ici toujours*  
*Comme un crabe sur la terre*  
*Le pays est comme un crabe sans tête*  
*Tout marche ici comme le scorpion ! « c'est-à-dire à reculons »*

§ 62. — Parmi les nombreuses publications promulguées par Van Heckeren, on trouve celle du 19 novembre 1834- une des plus intéressantes- aux termes de laquelle entrat en vigueur un nouveau Règlement sur l'Enseignement primaire. Ce règlement et également l'établissement de deux écoles communales pour les pauvres démontrent, de toute évidence, que Van Heckeren s'intéressait grandement à l'instruction et désirait la porter au plus grand développement.

Mais le gouverneur fut moins heureux lors de la publication, le 31 décembre 1835, d'un nouveau Règlement sur la garde civique. Ce règlement contenait des dispositions choquantes pour une partie de la bourgeoisie et, comme ces bourgeois vainement s'en plaignirent au gouverneur, il résulta un gros scandale suivi de scènes plus ou moins tumultueuses. Van Heckeren appréhendant une insurrection fit tirer sur la ville le canon du fort Zeelandia et des navires de guerre mouillés sur rade. Cela ne fit qu'augmenter l'agitation, et les insurgés ne consentirent à s'apaiser que lorsque les dispositions blâmées eurent été révoquées.

Comme alors son état de santé laissait à désirer, *Van Heckeren* décida, le 5 juin 1838, de partir en congé pour la Hollande. Sa gestion financière n'avait d'ailleurs pas obtenu l'approbation du Ministère des Colonies qui lui reprochait d'avoir engagé beaucoup de dépenses non justifiées. Arrivé à Curaçao, Van Heckeren y mourut subitement le 5 juillet.

§ 63. — Le Procureur Général *Philippe de Kanter* fut, au départ du Baron Van Heckeren, chargé du gouvernement de la colonie. Il devait par trois fois assurer cet intérim, sans jamais arriver à se faire titulariser, cela malgré ses hautes capacités et son bon caractère.

C'est pendant l'intérim de De Kanter, le 6 décembre 1838, que, pour la première fois, un coup de canon fut tiré vers 12 heures (midi) du fort Zeelandia, pour annoncer à la population que le milieu du jour était atteint. On s'est, depuis, tellement habitué à ce coup de canon de midi que sa suppression aurait les plus grands, inconvénients.

Après avoir, durant plus d'une année, administré la colonie avec une grande économie et beaucoup de tact, De Kanter remit le pouvoir le 16 juillet 1839 au contre-amiral *Julius Constantijn Rijk* (1839-1842), nouvellement nommé gouverneur de Surinam.

§ 64. — Il y a dans l'histoire de Surinam peu de gouverneurs qui aient été, à leur arrivée dans la colonie, accueillis avec autant de marques d'honneur que Julius Constantijn Rijk. Aussi a-t'il été un des rares gouverneurs qui n'aient été brouillés avec ces puissants administrateurs et propriétaires de plantations qui formaient le soit-disant parti réactionnaire.

Pourtant Rijk ne réussit point à apporter d'amélioration dans la situation défavorable de la colonie ; c'est à peine s'il lui a été donné de faire quelque chose dans l'intérêt des malheureux esclaves. Il ne put que prendre des mesures sévères contre la

fuite des Marrons, et les plus hautes primes furent par lui accordées à la capture ou à la fusillade des fugitifs.

En mars 1842, il publia une ordonnance mettant en vigueur un Règlement sur la division de la colonie en districts, arrêté déjà en principe par un décret royal de 1835.

C'est également sous son administration que, le 9 janvier 1842, on vit entrer dans le port de Paramaribo le premier paquebot anglais. Cet événement combla de joie la population qui, par contre, fut désappointée lorsque lui parvint la nouvelle inattendue que Rijk était nommé Directeur général de la marine néerlandaise. Les habitants notables eurent beau adresser une pétition à Sa Majesté le roi Willem II en vue de son maintien à la tête de la colonie, rien n'y fit et, le 31 mars 1842, après avoir confié l'intérim à de Kanter, Rijk retournait dans la métropole.

Durant ce deuxième intérim qui dura seulement quelques mois, de Kanter s'efforça par des primes d'encourager la petite culture et l'élevage des bestiaux.

Bien que la population eût applaudi à sa titularisation, le choix du gouvernement hollandais se porta cependant sur le Secrétaire général *Burchard Jean Elias* (1842-1845) qui, nommé gouverneur général, fut installé dans ses fonctions le 13 novembre 1842.

## XVI. — Le Gouvernement du Gouverneur général *Burchard Jean Elias (1842-1845)*

§ 65. — Elias qui, comme savant, avait la réputation d'un homme loyal et résolu, une fois nommé gouverneur, arriva à Surinam avec la ferme intention d'améliorer le sort des esclaves et de débarrasser les écuries d'Augias des abus et des vieux errements. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que, peu après son arrivée dans la colonie, il entrât en conflit avec les hauts et puissants administrateurs et propriétaires des plantations qui, eux, ne supportaient aucunement qu'il y eût une puissance au-dessus de la leur. L'opposition que fit à Elias ce « parti réactionnaire » appuyé par de gros négociants d'Amsterdam rappelle la tension fâcheuse qui, au précédent siècle, a existé entre Mauricius et la Cour de Police.

C'est surtout à cause de ses efforts incessants pour adoucir la situation des esclaves qu'Elias fut hâti par ceux qui employaient cette main-d'œuvre; et lorsque, chargé par le gouvernement hollandais d'établir un nouveau règlement sur les esclaves, Elias voulut s'y employer, il subit une opposition violente de la part des administrateurs des plantations qui, non-seulement pour protester contre toute modification à apporter au règlement existant, firent appel à de puissants négociants d'Amsterdam, mais encore les poussèrent à demander instamment le rappel du gouverneur, d'abord au ministre des colonies Baud, qui resta sourd à cette requête, ensuite, par deux fois, au roi lui-même qui, lui non plus, n'y donna aucune suite.

Cependant, convaincu qu'en présence d'une telle opposition il serait impuissant à relever Surinam de son état de décadence, et ne voulant

pas continuer contre le parti réactionnaire une lutte dont la colonie seule supporterait les fâcheuses conséquences, Elias offrit à différentes reprises sa démission qui fut, enfin, acceptée honorablement le 21 août 1845.

Avant de prendre sa retraite, il publia encore, toutefois, le décret royal du 9 avril 1845, en vertu duquel Surinam était séparé administrativement de Curaçao et des autres colonies "Amérique, et par conséquent était supprimé le gouvernement général des possessions hollandaises des Indes Occidentales.

Mais profondément offensé par les accusations et les insinuations perfides de ses arrogants ennemis, Elias n'eut qu'un désir, celui de quitter au plus tôt la colonie. Aussi, loin d'attendre l'arrivée de son successeur, le capitaine de vaisseau *Reinier Frédéric Baron Van Raders*, alors en service à Curaçao, chargea-t-il de l'intérim du gouvernement le Procureur général *De Kanter*, qui était alors le plus ancien membre du Conseil colonial, et il quittait ensuite Surinam le 15 juillet 1845,

## XVII—COLONISATION

§ 66. — La colonisation par des cultivateurs européens a été par beaucoup, tant au dedans qu'en dehors de la colonie, considérée comme un des moyens par lesquels Surinam pouvait être arraché de son état de décadence.

Déjà, sous le gouvernement de *Van Sommelsdijck*, une telle expérience avait été tentée par les Labadistes (1). Ces colons, parmi lesquels se trouvaient les trois sœurs du gouverneur, Anna, Maria et Lucia, s'établirent à *la Providence* dans le Boven-Surinam, et y prêchèrent l'Evangile aux Indiens et aux esclaves; mais bientôt l'insalubrité du climat, les maladies de toutes sortes, les querelles intestines et les invasions des Indiens les obligèrent à abandonner la plantation.

Ce premier essai de colonisation échoua donc complètement.

Avec celui des paysans du Palatinat, tenté à l'Oranjepad en 1747 et en 1754 par *Mauricius* et *Van der MEER*, les résultats, comme cela a été déjà mentionné, n'ont pas été plus satisfaisants.

Après de longues hésitations, le gouvernement néerlandais résolut de faire, aux frais de l'Etat, un essai de colonisation par des cultivateurs européens, suivant le plan de trois pasteurs, les révérends *Betting*, *Brandhoff* et *Coupijn*. Par décret royal du 25 Janvier 1843, le révérend *Betting* fut, en conséquence, chargé d'aller à Surinam avec deux habiles cultivateurs, afin de choisir un endroit convenable pour l'établissement de 50 familles hollandaises et de faire tous les préparatifs nécessaires en vue de leur réception.

Après de longues recherches, le pasteur *Betting* donna la

(1) *Les Labadistes étaient une secte religieuse fondée dans la seconde moitié du 17ème siècle par le pasteur Wallon Jean Labadie, de Bourg en Guyenne. Ils vinrent en 1675 près de Wieuwerd (Frise), à Thetingen, où se trouve le château de van Sommelsdijck, et y tinrent des réunions religieuses. Ils voulaient supprimer la hiérarchie spirituelle, établir la communauté des biens, et mettaient la suggestion intérieure au-dessus de l'Eglise et de la Bible. Un membre célèbre de cette secte fut Anna Maria van Schurman (Dictionnaire).*

préférence à *Voorzorg*, en face du poste militaire de Groningen dans le Saramacca. Une enquête plus minitieuse l'amena cependant à la conviction que les difficultés naturelles jointes au défrichement de cette région par des cultivateurs européens, feraienr naître des obstacles insurmontables. Ses rapports d'alors au gouvernement témoignent même d'un complet découragement

Le Gouverneur Elias nomma cependant une commission « d'hommes d'expérience reconnue, de bonne foi et d'impartialité » pour approfondir l'affaire. Cette commission combattit les objections du pasteur Betting et pressa le gouverneur « de mettre en œuvre toute son influence sur le pouvoir central afin de faire continuer le plan de colonisation avec persévérence et vigueur ». *Van de Brandhoff* et *Coupijn* n'adhéraient pas non plus à l'opinion de Betting.

A cause de l'économie excessive de l'Administrateur des Finances Leers les préparatifs pour la réception des colons furent si mauvais que, lors de l'arrivée des premiers 207 cultivateurs sous la conduite du révérend *Coupijn*, des 31 maisons d'habitation qui étaient en construction, 13 seulement, qui de tous côtés étaient entourées d'un bois touffu, étaient en quelque sorte habitables.

En présence de cette situation, les pauvres colons furent si découragés que beaucoup manifestèrent sur le champ le désir de retourner plutôt dans leur pays. Ils eurent bientôt fait de reconnaître qu'en dépit des belles promesses faites, il n'avait été à *Voorzorg*, littéralement, pourvu à rien. Aussi, lorsque, quelques semaines plus tard, y arrivèrent encore sous la conduite du pasteur *Brandhoff*, 122 nouveaux colons, quelques grossières baraqués durent, pour les abriter, être installées en toute hâte.

Quelle honte perpétuelle pour les hommes qui avaient été chargés de la préparation et de la conduite de cette colonisation ! A eux la faute que cet essai qui coûta 700.000 florins échoua complètement. 189 colons, c'est à dire, plus de la moitié, succombèrent par la mauvaise alimentation, l'insalubrité des logements et l'impropriété du terrain.

Des survivants quelques-uns retournèrent dans leur patrie et les autres allèrent en 1853 s'établir dans les environs de Paramaribo.

### XVIII. — Le Gouvernement de Reinier Frédéric Baron Van Raders (1845-1852)

§ 67. — Le troisième gouvernement intérimaire de De Kanter ne dura que trois mois. Le 13 octobre 1845, il remit au baron Van Raders la direction de la colonie, que celui-ci lui repassa sept ans plus tard, lors de son départ en congé.

Il convient de souligner, à l'honneur de Van Raders, qu'à peine deux jours après son entrée en fonction, il alla visiter les malheureux colons installés à *Voorzorg*, afin de se rendre personnellement compte de leur détresse et d'essayer d'apporter une amélioration à leur situation. Pourtant si bien intentionné qu'ait pu être le gouverneur à leur égard, ils avaient pris Saramacca en une telle aversion qu'ils voulaient au plus

tôt quitter ce district. Après avoir tout préparé pour la réception de ceux qui n'avaient pas sollicité leur rapatriement, on leur céda des lots de terrain dans le voisinage de Paramaribo où ils se rendirent par groupes et établirent des fermes. Beaucoup de leurs descendants y habitent encore comme bourgeois aisés, et ils ont gardé un souvenir reconnaissant du Baron Van Raders.

Le jour même de son arrivée dans la colonie, le Baron Van Raders eut l'occasion de se rendre compte que les esclaves étaient quelquefois sévèrement punis pour des fautes pourtant légères. De la demeure du gouverneur intérimaire où une sérénade lui était donnée par le corps de musique de la garnison, il vit quelqu'un expulser à coups de fouet quelques esclaves dont le seul tort était de se trouver là et d'écouter la musique. Il ordonna immédiatement qu'on cessât cette réprimande et, sur sa demande, les malheureux esclaves purent assister à toute la fête.

Le Baron Van Raders n'eut pas à attendre longtemps pour avoir la conviction qu'il ne pouvait aucunement compter sur le concours du gouvernement hollandais. Il en fit l'expérience notamment lorsqu'il résolut de mettre à exécution le plan, pourtant mûrement étudié, de relier par un canal Paramaribo avec le district de Saramacca. Le double but que poursuivait le gouverneur en effectuant ces travaux était d'obtenir une plus courte jonction de la capitale avec ce district et, en même temps, de vaincre le préjugé qui existait alors chez le travailleur libre, lequel trouvait le travail de la terre un peu humiliant.

Les travaux commencés le 31 août 1846, en présence du gouverneur qui avait fait saluer d'un coup de canon la première pelletée de terre enlevée du sol, se poursuivaient méthodiquement, déjà s'y rendaient avec plaisir plus de 100 citoyens libres, lorsqu'intervint une décision du ministre des colonies « Baud » ordonnant de les suspendre. Cette injonction du ministre causa une grande déception aussi bien au gouverneur qu'à toute la population.

L'interdiction du percement du canal obligea, par voie de conséquence, le gouverneur à abandonner le projet qu'il avait formé de placer sur les deux bords du canal des plants de cactus destinés à la propagation des cochenilles.

Van Raders n'en eut pas moins la satisfaction d'avoir mis le travail des champs en honneur chez l'habitant libre, et, sur ses instances, s'établit une société pour l'avancement de l'agriculture parmi la population libre, société qui, malheureusement, fut, faute de ressources, dissoute peu d'années après sa création.

§ 68. — Durant la longue sécheresse de 1846 qui eut comme suite la famine et le manque d'eau, le gouverneur mit tout en œuvre pour venir en aide à la population fortement éprouvée et, à cet effet, aidé d'ailleurs puissamment par la Société de bienfaisance de Surinam, fit apporter de la colonie anglaise voisine des vivres qui, pendant quatre mois, furent distribués à tous les gens nécessiteux.

Cependant, Van Raders ne sut, pas plus qu'Elias, s'attirer les bonnes grâces des administrateurs. Aussi, lorsque pour récompenser les meilleurs esclaves du gouvernement attachés à la plantation « Catharina Sophia », il leur fit faire une distribution de souliers et de vêtements, cette mesure excita tellement la haine de ces administrateurs qu'ils n'eurent de désir plus ardent que de le voir parir au plus tôt de la colonie.

C'est sous son gouvernement que fut enfin promulguée, par publication du 6 mai 1851, la modification introduite dès 1828 par Van den Bosch dans le Réglement des esclaves, modification d'où résulta une amélioration sensible de leur sort.

Van Raders promulgua également le décret royal du 17 décembre 1847, en vertu duquel la navigation sur le Suriname était ouverte à toutes les nations. Par cet acte était ainsi définitivement abolie l'interdiction si injuste et, pour la colonie, si fatale qui ne permettait de faire le commerce avec d'autres nations que les Hollandais. Il en résulta pour le commerce un grand développement, car les denrées coloniales qui, dès lors, trouvèrent en Amérique et en Angleterre un meilleur marché qu'auparavant en Hollande, atteignirent des prix très élevés. Le premier navire étranger qui, le 28 août 1848, entra dans le port de Paramaribo, battait pavillon suédois ; il fut bientôt suivi par les navires des autres puissances en relations d'amitié avec la Hollande.

Les adversaires du Baron Van Raders ne furent pas peu enchantés quand, au commencement de 1852, fut reçue la nouvelle que Sa Majesté Willem III avait, par décret du 29 décembre 1851, relevé le gouverneur de son poste avec pension. Ce renvoi avait été amené par ce qui suit. La fièvre jaune qui, en 1851, sévissait à Surinam, avait fait beaucoup de victimes parmi les militaires et les marins. C'est ainsi que le navire autrichien *Venezia*, qui se trouvait sur notre rade, perdit tout son équipage. Van Raders fit vendre le bâtiment aux enchères comme bien sans maître. Cela donna lieu à des complications entre les gouvernements autrichien et hollandais et conduisit le ministre des colonies *Pahud* à proposer au roi le rappel de van Raders.

Le rappel de ce gouverneur de très grand mérite qui, de même que Van Sommelsdijck, occupe incontestablement une place d'honneur dans l'histoire de Surinam, fut appris avec beaucoup de regret par la population, exception faite naturellement du parti des administrateurs. Aussi lorsqu'il fut prêt à partir et après que, le 1er mars 1852, il eût remis le gouvernement à M. Philippe de Kanter, une adresse lui fut présentée, signée par beaucoup d'habitants, qui l'y remerciaient en termes chaleureux des importants services qu'il avait rendus à Surinam.

De Kanter mourut à peine deux mois après son départ et l'intérim du gouvernement dut, en attendant l'arrivée du gouverneur titulaire, l'écuyer *Von Schmith auf Altenstadt* (1852-1855,) être confié à *C. Barends* qui était alors le plus ancien membre du Conseil colonial. Le nouveau chef de la colonie entra en fonctions le 22 juin 1852.

## XIX. — Du Départ de Van Raders a l'Emancipation (1852-1863)

§ 69. — L'épidémie de variole de 1819 avait réduit aux deux tiers le nombre des esclaves et, depuis, beaucoup de plantations avaient dû, par manque de main-d'œuvre, être abandonnées. Pour remédier à cette situation très alarmante, le gouvernement se détermina à embaucher des travailleurs de n'importe quelle provenance. En 1853, il fit un essai avec 122 Portugais de Madère et 14 Chinois de Macao. Les Chinois étaient très aptes au travail de la terre ; aussi, en 1858, 500 autres Chinois furent-ils, de nouveau, recrutés à Macao.

Egalement, en 1853, l'allemand *Auguste Kappler*, venu à Surinam d'abord comme militaire et ensuite comme dépositaire et chargé de la poste au Maroni, chez les Aucaners, arriva dans la colonie avec une trentaine de travailleurs libres recrutés par lui dans le Wurtemberg dans le but de se livrer à l'exploitation des bois. Avec ces hommes et l'aide quelques Indiens il fonda sur la rive gauche du Maroni l'établissement d'Albina. Les colons y restèrent en bonne santé, et parurent être de très bons coupeurs de bois. Pourtant, comme Kappler n'observait pas la convention passée avec eux, ils retournèrent tous dans leur pays, peu de temps après.

Un autre établissement fondé dans le même but dans le voisinage d'Albina par un Corse du nom du *Montecattini*, assisté d'environ 19 travailleurs, dut également, par suite de dissensions mutuelles, être encore abandonné.

Sous l'Administration du Gouverneur Van Altenstadt la variole qui, depuis décembre 1853, avait éclaté parmi les Indiens du Coppename fit, en janvier 1854, son apparition à Paramaribo, véhiculée en quelque sorte par les canots venant de l'intérieur. Pour empêcher à l'avenir l'introduction des maladies contagieuses par les embarcations provenant des régions de l'hinterland, le gouvernement fit désaffecter le poste militaire Leijden situé en face du fort New Amsterdam et le transforma en Lazaret. Sur sa demande Van Altenstadt fut rappelé honorairement, et, le 23 août 1855, il remit le pouvoir au Major général *Charles Pierre Schimpf*, nommé Gouverneur de Surinam (1855-1859).

§ 70 — Durant ses quatre années de gouvernement, Schimpf essaya par des mesures libérales de développer la petite culture et d'encourager le travail de la terre parmi les gens libres.

Pour les enfants pauvres et abandonnés, il fonda en 1857, sur la plantation *Lustrijk* dans le Boven-Commewijne, avec le concours de beaucoup de protestants notables, une colonie agricole appelée *Protestantsch Mettray* [groupement protestant]. Bien que certains eussent signalé, à ce sujet, que la situation éloignée de Lustrijk, le terrain marécageux et malsain nuisaient à la prospérité du *Mettray*, la préférence fut tout de même donnée à Lustrijk. Mais, à sa grande déception, Schimpf vit bientôt que l'établissement ne répondait pas au but poursuivi. Même la rigoureuse résolution du 8 février 1858, par laquelle

l'obligation était faite à tous les orphelins protestants indigents de se faire admettre dans le *Mettray*, n'apporta aucun changement à la situation. Cette installation, qui avait coûté beaucoup d'argent à la caisse coloniale et eût pu être un triomphe pour la colonie, dut être abandonnée après une existence languissante de seulement trois ans.

La mission catholique romaine fut plus heureuse avec son établissement d'orphelins. Grâce à la sollicitude de *Mgr Schepers*, tous les orphelins catholiques romains indigents furent réunis dans une construction située au Gravenstraat, connue sous le nom de « Vieille Banque » que le gouvernement céda gratuitement pour une durée de 25 ans. En 1861, les filles, séparées des garçons, furent mises en pension chez les religieuses. L'affluence des orphelines fut si grande, qu'on fut par la suite les transférer dans un meilleur établissement, situé à côté du couvent des religieuses où elles sont, encore maintenant, soignées et élevées avec beaucoup d'amour et de dévouement. L'orphelinat des garçons fut, en 1875, transféré sur la plantation *Lirorno* située à 1 h. 1/2 de distance de Paramaribo, dans le but d'habituer de bonne heure les orphelins au travail manuel et de les préparer à l'agriculture. Mais le but que la mission romaine avait eu en vue avec cet établissement ne paraît pas avoir répondu à ses espérances, car les orphelins ont été, en 1887, à nouveau transférés à Paramaribo.

§. 71 — Indulgent de nature, Schimph tomba très vite sous l'influence du puissant parti des planteurs, dont la plupart du temps il partagea les idées au grand préjudice de la colonie.

Le grand mouvement qui, dans la métropole, tendait à procéder le plus vite possible à l'émancipation des esclaves, offusquait ce parti. En vue d'arriver à l'ajournement de cette mesure il fut engager le gouverneur à faire parvenir au ministre des colonies les informations les plus inexactes. C'est ainsi que, dans un rapport officiel, Schimph osa déclarer que l'esclavage n'existaient à Surinam que de nom, alors que, de notoriété publique, les esclaves y étaient pourtant continuellement maltraités. Le ministre des colonies « Rochussen » se montra heureusement d'une opinion contraire et déposa en 1858 une proposition de loi sur la suppression de l'esclavage dans toutes les colonies néerlandaises.

Comme mesure préparatoire à cette émancipation, fut décidée l'introduction à Surinam, en avril 1858, d'environ 500 Chinois de Macao engagés comme immigrants pour le travail de la terre. Quoique ces immigrants chinois eussent, au début, donné lieu à beaucoup de difficultés et qu'il y eût souvent des querelles violentes entre eux et leurs employeurs, ils n'en ont pas moins été, par leur grande activité, le salut d'un grand nombre de plantations. Beaucoup s'installèrent dans la colonie à l'expiration de leur contrat, et, par leur zèle et leur persévérence, y parvinrent à une grande aisance.

En vue également de préparer l'affranchissement des esclaves et en vertu d'un décret royal du 1er juillet 1856, des fonction-

naires des routes gouvernementales de Hollande furent envoyés à Surinam afin de veiller sur la situation et le traitement auxquels les esclaves étaient assujettis, et, avec le titre de commissaires commandants, de prendre en mains l'administration des districts.

C'est sous le gouvernement de Schimpf qu'en conséquence de l'ouverture de la rivière de Surinam au commerce et à la navigation s'établit en 1855, à Paramaribo, le premier Consul, celui de Belgique ; et bientôt, d'autres puissances y nommèrent également des consuls ou agents consulaires pour veiller aux intérêts de leur commerce.

En raison de ses démêlés avec le ministre des colonies Rochussen qui, dans maintes dépêches, désapprouvait sa conduite, et sa santé se trouvant altérée par les déceptions éprouvées, Schimpf sollicita et obtint son rappel. Pour son successeur, fut désigné *Reinhart Frans Van Lansberge* (1859-1867) qui, malgré son âge avancé, n'hésita pas, en cette période difficile, à prendre en mains les rênes du pouvoir.

§ 72. — Le nouveau gouverneur se fit bientôt connaître comme un homme cousciencieux et de grand mérite dont l'intime désir était de se consacrer entièrement à la chose publique ; sa bienveillance et sa grande simplicité en firent un des gouverneurs les plus populaires qui aient été placés à la tête des affaires de Surinam.

En prenant possession du pouvoir, il trouva une tâche importante et très vaste. L'émancipation prochaine d'un grand nombre d'esclaves nécessitait notamment un certain nombre de mesures préparatoires. De plus, la législation très imparfaite, qui était alors en vigueur dans la colonie, demandait qu'on y apportât des modifications et une certaine amélioration.

Pour remédier à cette situation, une commission d'Etat avait été instituée le 30 septembre 1852 et avait pour but de formuler, après enquête, les propositions nécessaires. A cet effet, un membre de cette commission, *M. Metman*, accompagné de son secrétaire, *M. H. M. Van Andel*, avocat à la cour de Cassation, arriva à Surinam en avril 1860. A Metman fut adjointe une commission administrative présidée par le Procureur Général *J. W. Gefken*. Malgré le zèle et l'activité avec lesquels Metman procéda à son enquête, il ne put achever sa tâche, car il mourut le 5 octobre, à peine cinq mois après son arrivée. Le Procureur Général Gefken fut alors chargé d'achever le travail et de le mené à bonne fin.

§ 73. — A la suite d'un différend survenu entre les gouvernements hollandais et français au sujet des frontières respectives des Guyanes française et hollandaise, une commission nommée par le ministère des colonies et composée du « Baron Van Heerd », ancien officier de marine, et de « Cateau Van Roosevelt », chef du département des constructions, de concert avec une commission française dont le lieutenant de vaisseau « Vidal » était le chef, s'employa à déterminer lequel de l'Awa ou du Tapanahony était la continuation du Maroni. Le résultat

de cette exploration fut que l'Awa devait être considéré comme le cours supérieur du Maroni et, par voie de conséquence, que tout le pays situé entre le Tapanahony et l'Awa appartenait à Surinam.

§ 74. — Durant le gouvernement de Van Lansberge Surinam eut l'occasion de donner à la métropole une preuve éclatante de son attachement. En effet, lorsque la Hollande fut, en 1861, ravagée par des inondations qui semèrent par tout le pays la désolation et la mort, le Gouverneur nomma une commission à l'effet de recueillir des souscriptions et de venir en aide à ceux que le malheur avait le plus touchés. La participation des Surinamois à cette triste infortune fut si grande que, malgré la détresse financière de la colonie, une somme de près de 10.000 florins put être recueillie et expédiée aux malheureuses victimes du désastre.

## QUATRIÈME PÉRIODE

De l'Affranchissement des esclaves (1863) à l'année 1922.

### XX. — De l'Emancipation ou Affranchissement des esclaves et de ses conséquences pour la Colonie

§ 75.— Alors que, depuis 1833, juste trois jours avant la mort de William Wilberforce, qui témoigna de tant de zèle en faveur de l'affranchissement des esclaves, l'esclavage, sur la proposition de Lord Stanley, était aboli dans toutes les colonies anglaises, la question, soumise en Hollande, depuis 1853, à l'examen d'une commission d'Etat, n'avancait que lentement. Ce n'est qu'après le rejet de plusieurs propositions reconnues d'une application impossible qu'enfin fut faite, en 1861, une proposition nouvelle, laquelle, soumise à l'agrément des Etats Généraux, fut aussitôt convertie en loi. Il fut par suite décidé que l'affranchissement aurait lieu le 1er juillet 1863 et que les propriétaires d'esclaves recevraient une indemnité de 300 florins par tête d'esclave libéré.

Par proclamation du 4 octobre 1862, Van Lansberghe invita la population locale à se conduire tranquillement et régulièrement en attendant la date où les fers cruels de l'esclavage allaient être brisés pour toujours.

Ainsi, dans peu de mois, l'émancipation des noirs de Surinam, depuis si longtemps promise et continuellement différée, allait être un fait accompli, et l'année 1863 verrait naître pour eux un bonheur dont les esclaves de Demerara jouissaient depuis 1838 et ceux de Cayenne depuis 1848.

Mais il en était plus que temps!

Les esclaves, fatigués du joug de l'esclavage et déçus par l'ajournement continuellement renouvelé de l'affranchissement cherchaient dans les bois, et en grandes masses, la liberté si ardemment désirée, et, réunis aux Marrons appartenant au camp de Bross, situé au Suraukreek, derrière Rac à Rac (ou Rorac) pillèrent, surtout en 1861, plusieurs plantations. C'est ainsi qu'un bon matin, le directeur de la plantation Rac à Rac apprit à son étonnement, de quelques vieux nègres restés fidèles, que la presque totalité des esclaves s'était, dans la nuit ensuie vers le bois.

Les propriétaires de Rac à Rac n'épargnèrent ni leur peine ni leur argent à l'effet de ramener les esclaves fugitifs, mais ce fut en vain. Même la proclamation du 20 octobre 1862, aux termes de laquelle l'amnistie serait accordée à tous, n'amena aucun résultat; les fugitifs avaient perdu toute confiance dans les blancs et ne pouvaient, dès lors, prêter l'oreille à cet appel. Le gouverneur résolut alors de faire ouvrir un chemin à travers bois derrière Rac à Rac et d'envoyer le capitaine Steenberghe, à la tête d'un détachement de soldats, au camp de Bross, y apporter aux Marrons la nouvelle de leur prochain affranchissement.

Ignorant le but de cette expédition et voyant marcher dans le bois des militaires armés, les Marrons ouvrirent, à l'improviste, une forte fusillade contre ces messagers de paix, dont les armes sur la recommandation du Procureur général Gefken n'étaient même pas chargées. Cette attaque inattendue causa une telle confusion parmi les militaires et les

esclaves qui étaient emmenés comme portefaix que Steenberghe se vit obligé de battre en retraite en toute hâte.

Cet incident causa une grande consternation. Si au lieu de troupes armées, le gouverneur avait chargé de simples citoyens de remplir au camp de Broos cette mission de paix, il eût certainement épargné beaucoup de chagrin, et prévenu une inutile effusion de sang. Malheureusement on ne pense pas à tout.

La nouvelle de l'échec de Steenberghe était à peine connue que le Gouverneur envoyait sur les lieux, le 2 novembre, les divisions de débarquement du « Zoutman » et du « Amstel » pour, en liaison avec les troupes de Steenberghe, châtier les Marrons. Mais celui-ci était à peine entré dans le bois que les Marrons cachés derrière les arbres et les abrisseaux, attaquaient les militaires et jetaient une grande confusion dans les rangs des soldats. Bientôt on comptait plusieurs blessés et 2 tués, parmi lesquels l'aspirant de 1<sup>re</sup> classe « F. Smit Van den Broecke. » Le commandant ne perdit cependant pas courage ; il rétablit vite l'ordre parmi ses troupes ; ouvrant une vigoureuse fusillade et canonnade dans la direction d'où il avait été tiré sur les soldats, il marcha en avant jusqu'à ce qu'un grand et profond marais l'empêchât d'aller plus loin. Les Marrons, après avoir pendant quelques instants riposté au feu des blancs, avaient d'ailleurs jugé prudent de déguerpir. Steenberghe fit battre inutilement le bois dans tous les sens ; il vit bien une petite mare de sang, mais de tués ou de blessés, il n'en rencontra nulle part. Il cessa alors les opérations militaires et retourna à Paramaribo.

Après l'émancipation, Broos ayant eu, par les explications du Frère Morave « Drexler, » connaissance du but de la première expédition, fit alors sa soumission à l'autorité, en exprimant ses plus profonds regrets de ce qui était arrivé. Il dut pourtant remettre les esclaves qui, durant les trois années qui précédèrent l'émancipation, avaient cherché refuge auprès de lui. Ceux-ci durent se soumettre aux stipulations de la loi sur l'affranchissement.

Surinam était dès lors définitivement délivré des Marrons qui, durant environ deux siècles, avaient, par leurs invasions et leurs pillages, causé à la colonie un dommage incalculable.

§ 76. — Le Gouvernement, craignant pour la date de l'affranchissement un soulèvement général des esclaves, avait fait renforcer la garnison des forts et envoyé dans la colonie 5 navires de guerre parmi lesquels le Zoutman et l'Amstel. Cette crainte était sans fondement. Le 1<sup>er</sup> juillet 1863 (1), 21 coups de canon du fort Zélandia annoncèrent

1. Ce jour là, la chansonnette caractéristique suivante fut psalmodiée par les émancipés, avec des cris de joie le long des routes de Paramaribo :

*Eerste Juli ketie kotie;  
Vefie hondro den no wani,  
Sieksie hondro a no nofo  
Ma drie hondro den moesoe teki  
Katibo no dé moro*

*Ce qui signifie :*

à la population de Paramaribo que l'esclavage avait cessé d'exister. Avec des cris de joie, les émancipés se rendirent le long des rues, exprimant à haute voix leur reconnaissance à S. M. Willem III, et, le soir, ils se réunirent dans les églises magnifiquement décorées, pour rendre grâce à Dieu qui leur avait donné la liberté, le premier de tous les biens.

Honneur aux Frères Moraves et aux ecclésiastiques catholiques romains, qui, malgré la plus grande opposition de la part des maîtres d'esclaves, avaient converti en chrétiens 20.000 esclaves païens! A ces nobles hommes, on est redevable que le jour de l'affranchissement se passa autrement que dans les colonies anglaises et françaises, et qu'on n'eut aucun incident déplorable à signaler.

33.000 esclaves furent ainsi affranchis, et leurs anciens propriétaires reçurent à titre d'indemnité environ dix millions de florins. Les émancipés durent cependant rester pendant dix ans sous la « surveillance de l'Etat », et furent, en outre obligés, contre un salaire déterminé, de rester à travailler durant un certain temps sur les plantations de leurs anciens maîtres.

Cependant ce n'est pas sans mécontentement que les nouveaux libres prirent connaissance des conditions de travail auxquelles les assujettissait durant la période de dix ans de surveillance d'Etat le décret libérateur. Beaucoup d'entre eux eurent l'impression très nette que ce nouvel état des choses n'était qu'un esclavage déguisé.

Sur beaucoup de plantations, les nègres firent de l'opposition et refusèrent catégoriquement de conclure avec leurs employeurs le contrat de travail prescrit. Mais, par son intervention pleine de tact, par sa bienveillance et par son calme, Van Lansberge réussit à apaiser les esprits; à ce point que, déjà en 1864, beaucoup d'affranchis qui, d'une façon exemplaire, avaient satisfait à la loi, furent dispensés de la Surveillance d'Etat, ce qui produisit sur les réfractaires la plus favorable impression. Aussi bien, la promesse faite publiquement par quelques propriétaires de payer des primes aux affranchis qui seraient disposés à venir, sous les liens d'un contrat, travailler sur leurs plantations, fit disparaître chez beaucoup toute idée d'opposition.

Cependant beaucoup des ci-devant maîtres d'esclaves, ne pouvant s'accommoder au nouvel état de choses, continuèrent à traiter les travailleurs libres comme des esclaves. Aussi leurs plantations ne tardèrent pas à être dépeuplées et à être vendues à bon prix. Nombre de plantations, autrefois florissantes, tombèrent de la sorte entre les mains d'hommes qui n'avaient aucunement l'intention de les exploiter, mais bien le désir d'en retirer au plus tôt, par démolition ou morcellement, un avantage pécuniaire. Beaucoup des travailleurs de plantations se

---

*Le 1er juillet les chaînes de l'esclave rompirent,  
On ne voulait pas de 500 florins,  
600 florins, ce n'était pas encore assez:  
Mais ils durent accepter 300 florins.  
Il n'y a plus d'esclaves maintenant.*

*Les esclaves voulaient dire, par là, que les possesseurs d'esclaves qui n'étaient pas satisfaits de recevoir 500 florins et même 600, par esclave qui voulait racheter sa liberté, durent se contenter de bien moins à ce moment là où ils étaient obligés d'accepter 300 florins.*

rendirent à Paramaribo, où une partie d'entre eux passait le temps dans le désœuvrement, souffrait souvent de pauvreté, de sorte que pour ces hommes la liberté était loin d'être un bienfait.

De nombreux propriétaires arrivèrent vite par leur faute à de grandes difficultés. Dans la crainte d'être ruinés par l'Emancipation ils n'avaient, durant la période qui l'a immédiatement précédée, presque plus dépensé un seul sou pour leurs plantations, se bornant à récolter tout ce qu'elles pouvaient produire. Les importantes sommes qu'ils avaient reçues pour leurs esclaves furent, en dehors de la colonie, affectées à d'autres besoins de sorte que, souvent, ils furent gênés pour payer les salaires de chaque semaine, et durent, à cette fin, emprunter de l'argent à des conditions très onéreuses. Cela alla finalement si loin que leurs plantations retombèrent aux mains des spéculateurs qui au reste ne tardèrent pas à poursuivre là encore leur œuvre de destruction.

Mais l'affranchissement des esclaves a été de haute signification pour l'histoire. Ainsi les Frères Moraves et les ecclésiastiques romains n'ont plus été contrariés dans leur noble tâche de civiliser les nègres païens. Loin de rencontrer de l'opposition, ces communautés furent, pour se charger de l'instruction des enfants des anciens esclaves, appelées à jouir de l'assistance pécuniaire du Gouvernement.

Cependant les dix ans de « surveillance d'état » (1863-1873) sont peut-être les plus malheureux de l'histoire de Surinam ; le commerce et l'agriculture dépérissent, la plus grande partie de la population vécut dans des embarras pécuniaires et le besoin de bras se fit sentir chaque jour plus grandement. Une tentative faite en 1865 pour introduire de nouveaux travailleurs chinois de Macao échoua presque complètement, car sur les 400 engagés et plus qui se mirent en route pour Surinam, plus de la moitié succombèrent au cours du voyage.

§ 77. — C'est sous le gouvernement de Van Lansberge que fut également introduite une grande réforme du régime politique de la colonie. Le règlement organique de 1832 avait fait son temps et fut alors remplacé par un nouveau, grâce auquel la population obtenait son autonomie par l'institution d'une assemblée coloniale.

C'est à Van Lansberge qui, déjà par l'excellente manière dont s'est effectuée l'abolition de l'esclavage, avait tant de titres à la reconnaissance de la colonie, que Surinam est encore redévable d'avoir été doté d'une représentation coloniale. Il avait, en effet, à plusieurs reprises, insisté sur ce point auprès du département et exprimé la conviction que la colonie était, à ses yeux, mûre pour cette réforme. C'est le 1er janvier 1866 que se réalisa cette réforme de self-gouvernement par l'institution des « Etats Coloniaux ». Le Conseil colonial fut remplacé par un « Conseil d'administration. Sauf le droit pour le gouvernement métropolitain de rédiger également des lois pour la colonie, le pouvoir législatif passa aux mains du Gouverneur et des Etats coloniaux.

Ce corps fut composé de 13 membres, dont quatre étaient nommés annuellement par le gouverneur, tandis que les neuf autres étaient choisis par les citoyens jouissant du droit de vote. C'est le 8 mai 1866, qu'au milieu d'une grande allégresse, cette assemblée tint sa première séance, et le gouverneur eut, ce jour-là, la douce satisfaction de paraître au milieu des représentants du peuple et de recevoir d'eux, en même temps que les éloges, les remerciements les plus chaleureux.

C'est encore sous le gouvernement de Van Lansberge que fut, le 1er juillet 1865, par l'établissement de la *Banque de Surinam*, mieux réglée la circulation de l'argent dans la colonie. Cette banque obtint l'autorisation d'émettre des billets de banque à partir de 5 florins.

78. — Après que Van Lansberge, qui, comme on se le rappelle, avait été, à un moment très difficile, appelé au gouvernement de la colonie, eut contribué à mener à bonne fin toutes ces réformes, il aspira à prendre du repos. A cette fin, en 1866 il demanda son congé qui ne lui fut cependant accordé que l'année suivante.

Pour le remplacer, fut nommé *William Hendrik Johan van Idsinga* qui débarqua à Paramaribo le 25 juin 1867. Sur l'ordre du ministre des colonies, Van Lansberge dut, le jour même de son arrivée, lui transmettre les pouvoirs.

Le Gouverneur plein de mérite qui, durant huit ans, avait, avec la plus grande conscience veillé aux intérêts du pays et à ceux du peuple, fut vivement sensible à ce traitement aussi blessant qu'immérité. Par contre, il reçut de la population de Surinam, qui vit partir avec regret le « Père Van Lansberge », ainsi qu'elle le nommait avec une grande vénération, des preuves évidentes d'estime et de sympathie.

Le 3 juillet 1867, quelques jours après la cessation de ses fonctions, fut inaugurée, par le commissaire de district Alma, l'école pour les enfants des affranchis qu'il avait fait établir à la station « Frédériksdorp. » Il partit pour la Hollande le 2 août suivant.

## XXI.

### Le Gouvernement de William Hendrik Johan Idsinga (1867-1873)

§. 79. — Bien que beaucoup eût été fait par « Van Lansberge » pour relever la colonie de son état de décadence consécutif à l'affranchissement des esclaves, son successeur allait, à son tour, éprouver qu'il avait été appelé au gouvernement de la colonie à une période encore très difficile.

Mais, heureusement, il n'était pas un étranger pour Surinam.

D'abord, comme officier de marine et ensuite comme commissaire de Nickerie, il avait déjà passé quelques années dans la colonie et acquis une certaine connaissance du pays et de sa population. Et la preuve qu'il s'intéressait encore beaucoup à Nickerie, résulte de ce que deux mois s'étaient à peine écoulés après son entrée en fonction, il

effectuait un voyage à ce district pour examiner par lui-même ce qui pouvait être fait pour le développement de cette partie de la colonie.

Au premier rang des moyens qui pouvaient favoriser et amener le développement de la colonie, le gouverneur plaçait les voies de communication tant par terre que par eau. Et, dans cet esprit, bien que la situation financière de Surinam fût alors très mauvaise par suite du déclin de l'agriculture et du commerce, il fit creuser et rendre navigable le canal de Saramacca, les criques *Mot* et *Cras* et remettre également en état la route terrestre de Paramaribo au Para.

Deux événements très importants ont eu lieu sous l'administration du Gouverneur Van Idsinga : 1. l'introduction d'une nouvelle législation ; 2. la suppression de la surveillance d'Etat.

Bien que la commission qui, après la mort de Metman, fut chargée de l'achèvement de l'œuvre, eût déjà, depuis plusieurs années, présenté au Gouvernement hollandais, en vue d'approbation, les projets de lois qu'elle avait préparés, ce n'est qu'en 1869 que la nouvelle législation fut adoptée. Le tribunal y était remplacé par une Cour de justice, et le collège des petites affaires par une justice de paix. Des justices de paix y étaient également instituées dans les districts de Nickerie et de Coronie.

§ 80. — De même que pour le jour de l'affranchissement, 21 coups de canon annoncèrent à la population, le 1er juillet 1873, que la période de dix ans de surveillance d'Etat était terminée, et que les affranchis avaient désormais les mêmes droits que les personnes nées libres. Les émancipés célébrèrent ce jour d'une manière aussi tranquille qu'ils l'avaient fait lors de l'affranchissement, et la crainte, qui, chez certains esprits, faisait redouter que cette date ne fût marquée par la révolte et des scènes de désordre, demeura, heureusement, dénuée de fondement.

§ 81. — Par centaines, les affranchis quittèrent les districts et vinrent se fixer à Paramaribo pour s'y livrer à la petite culture. Cet exode eut pour conséquence que beaucoup de plantations, par manque de main-d'œuvre, durent être délaissées. Néanmoins l'intervention judiciaise de Van Idsinga détermina un grand nombre d'affranchis à conclure des contrats de travail et sauva beaucoup de plantations d'une ruine totale. Quoiqu'il en soit, il devenait urgent de se procurer, n'importe où et n'importe comment, les travailleurs qui faisaient défaut.

Un essai d'immigration libre tenté par l'Allemand « A. Wois » ne donna aucun résultat. Wois, qui était établi depuis longtemps à Surinam, se rendit en Allemagne pour y recruter des cultivateurs. En présence de l'opposition formelle qu'il rencontra de la part du Gouvernement allemand, il passa en Hollande où il réussit, par de belles promesses, à décider quelques hommes à venir à Surinam. Mais, arrivés dans la colonie, ils parurent bientôt être incapables de s'adonner à l'agriculture, et la plupart succombèrent des suites d'une existence immodérée.

Heureusement, le péril dont l'agriculture était menacée par manque de bras put être conjuré grâce à l'intervention du gouvernement métropolitain. La Hollande et l'Empire britannique entrèrent en pourparlers en vue de l'établissement de bureaux de

recrutement dans les Indes, aussi bien dans les ports que dans certains points de l'intérieur. Après de longues et laborieuses négociations, le Royaume-Uni accorda, par traité du 8 septembre 1870, l'autorisation sollicitée de recruter aux Indes des travailleurs libres ou coolies et de les introduire à Surinam. Ce traité fut promulgué dans le colonie le 27 mars 1872, et, quelques mois après, sur la demande de l'Empire britannique, était nommé un « protecteur des Immigrants », Agent général, poste important qui fut confié à « Cateau Van Rosevelt, » commissaire du district de Saramacca.

Le 5 juin 1873, arriva dans la colonie le premier navire de transport de coolies, suivi, dans la même année, de quatre autres navires. Ce fut un triomphe dans la colonie ; l'agriculture était sauvée ! Depuis, des milliers « d'Indiens britanniques » ont été introduits, de sorte qu'à présent il y en a environ 25000, dont beaucoup, par leur travail et leur activité, sont devenus des bourgeois aisés. On compte, parmi eux, des cultivateurs, des éleveurs, des orfèvres des marchands et des propriétaires de plantations.

## XXII. — Le Gouvernement de l'Ecuyer

### **Cornelis Ascanius Van Sypesteyn (1873-1882. )**

§. 82. — Peu après la suppression de la « Surveillance d'Etat » Van Idsinga sollicita et obtint sa retraite. Il eut pour successeur l'écuyer « C. A. Van Sypesteyn » qui entra en fonctions le 31 juillet 1873.

Ce gouverneur n'était pas, non plus que « Van Idsinga, » un étranger pour les Surinamois, au milieu desquels il avait déjà, comme fonctionnaire actif, passé une dizaine d'années. Envoyé dans la colonie en 1846 comme 1er lieutenant de génie, il fut presque aussitôt aide-de-camp du Gouverneur Van Raders et apprit ainsi rapidement à connaître tout le monde surinamois. Une « description de Surinam » publiée par lui en 1854 et de nombreux articles de la revue « West Indie » (Indes occidentales) qu'il a rédigés en collaboration avec des hommes tels que « M. Focke, Dr. Landré, Dr. Dumontier » et quelques autres, démontrent que, durant son séjour dans la colonie, il avait fait une étude approfondie du pays et de ses habitants.

Retourné en Hollande en 1855, il fut, au Ministère des Colonies, placé dans la division des affaires des Indes occidentales, et il en devint bientôt le chef. Choisie en 1857 comme représentant de la Capitale à la Deuxième Chambre, il ne tarda pas à s'y faire connaître comme un spécialiste dans les affaires de Surinam, et il s'appliqua à démontrer que, par une administration économique et une révision radicale du système fiscal, la subvention de la métropole pourrait bien être supprimée. En le nommant Gouverneur de Surinam, le ministre des colonies, « Fransen Van de Putte, » le mit donc à même de mettre cette théorie en pratique.

Lorsque parvint à Surinam la nouvelle de sa nomination, elle fut accueillie avec autant d'allégresse que celle de Frédérici,

à la fin du 18ème siècle. Comme, aussi bien qu'un natif de la colonie, il était au courant de la langue, des mœurs et des usages de la population, il jouit bientôt de la confiance générale et beaucoup virent en lui bien plus un vieil ami qu'un représentant du Roi.

Au cours de ses visites aux différents districts de la colonie, il fut également reçu partout avec beaucoup d'allégresse et d'enthousiasme.

Mais dès son arrivée, Van Sypesteyn se rendit compte que la situation financière de la colonie n'était plus ce qu'elle était 20 ans auparavant, lors de son premier séjour. L'affranchissement des esclaves et la suppression de la Surveillance d'Etat avaient eu pour conséquence une augmentation considérable des dépenses publiques. Dans les districts on a dû, en effet, installer non-seulement un pouvoir administratif, mais aussi un pouvoir judiciaire, rendus indispensables par l'admission des affranchis à la pleine jouissance de leur droit de cité. Mais d'autres circonstances, indépendantes de la volonté du gouverneur, devaient jeter un grand trouble dans les finances de Surinam.

C'est ainsi qu'à peine arrivé au gouvernement de la colonie il eut à déplorer la perte du magasin et du chantier des constructions navales qui furent, dans la nuit du 31 mars 1875, détruits par un incendie, préjudice qu'on évalua à plus de 100.000 florins. Également la cuisante sécheresse de 1877-1878 causa la perte de presque toutes les récoltes, et par suite, le chiffre des impôts recouvrés resta très au dessous des prévisions. Pour prévenir le manque d'eau, le gouverneur dut, en outre, sur divers points de la ville, faire creuser et maçonner un certain nombre de puits.

De 1876 à 1879, fut dépensée dans le district de Nickerie une somme de 150.000 florins. La ville Nieuw-Rotterdam menaçait alors d'être engloutie par la mer, de sorte que, non loin de l'embouchure de la rivière Nickerie, entre « Margarthenburg » et « Waterloo » une nouvelle ville, sous le nom de Nieuw-Nickerie, dut être bâtie entièrement au compte de la colonie. C'est pourquoi, malgré la prospérité croissante de la colonie, le chiffre des subsides, au lieu de baisser, continua à monter.¶

Aussi non seulement le gouverneur renonça à son projet de faire supprimer la subvention au détriment du développement de la colonie, mais il est bon de souligner que c'est sous son gouvernement, en 1878, que la plus forte contribution aux dépenses coloniales (600.000 florins) dut être fournie par l'Etat, et que, depuis l'introduction de l'ordonnance organique de 1866, cela a été le plus fort chiffre auquel se soit élevée la subvention du département.

§ 83. — En ce qui a trait à l'enseignement, le gouvernement de Van Sypesteyn a été très fécond. C'est à lui que revient l'honneur d'avoir essayé de fonder à Surinam un établissement d'enseignement secondaire. Cet établissement, ouvert le 15 novembre 1877, dut, quatre mois plus tard, sur l'ordre du gouvernement hollandais, être fermé, sous le prétexte inexact que le nombre des élèves était trop faible. En

outre de cet établissement d'enseignement secondaire, fut également, en 1877, ouverte une *Ecole normale* pour le recrutement des instituteurs.

Van Sypesteyn fit promulguer l'ordonnance du 8 décembre 1876 sur l'enseignement obligatoire, laquelle entra en vigueur le 1er septembre 1877. L'article 17 de cette ordonnance impose aux parents ou tuteurs l'obligation de faire donner à leurs enfants ou pupilles, de 7 à 12 ans, là où les circonstances le permettent et par les personnes qualifiées à cet effet, l'enseignement régulièrement établi. En vertu de la même ordonnance, le contrôle de l'enseignement est exercé par un Inspecteur assisté d'un comité de l'enseignement. Après que ce poste eût, durant quelques mois, été occupé par l'ex-instituteur *L. C. Batenburg*, le Dr *H. Benjamins* fut, le 25 mai 1878, appelé à remplir cette importante fonction, et on lui est redevable de beaucoup de réformes utiles réalisées depuis lors sur le terrain de l'enseignement.

En 1878, fut établie une *Ecole de Médecine* pour la formation et le recrutement des médecins de district et des pharmaciens. L'institution de cette école fut la conséquence de l'introduction des immigrants des Indes britanniques. Le traité conclu avec l'empire Britannique stipulait, en effet, que, dans tout district où il y aurait des immigrants, l'assistance médicale devrait pouvoir leur y être fournie, et c'est pour satisfaire à cette exigence que le gouvernement colonial fit former à ses frais des médecins qui, en cette qualité, étaient obligés ensuite de se fixer cinq ans dans un district, au service du gouvernement.

§ 84. — Mais si, comme on vient de le voir, le gouvernement de Van Sypesteyn n'a pas été infécond sur le terrain de l'enseignement on peut dire qu'il ne l'a pas été moins sur le terrain financier, car, en dépit de contretemps de toutes sortes, il a réussi à augmenter considérablement les ressources du pays. L'industrie aurifère, qu'il a pour ainsi dire appelée à la vie, y a surtout grandement contribué.

Déjà, en 1862, sur les instances d'un Anglais nommé « *J. Rosenberg* » qui avait passé beaucoup d'années dans les terrains aurifères de l'Australie et qui avait trouvé un peu d'or et des minerais d'or dans les terres hautes de Surinam, le gouverneur *Van Lansberge* avait équipé une expédition afin que *Rosenberg* indiquât au fonctionnaire « *Cateau Van Rosevelt* » l'endroit où l'or avait été découvert par lui. Bien que *Rosenberg* dût, par suite d'une indisposition, retourner bientôt à Paramaribo, *Rosevelt* n'en fut pas moins convaincu de l'existence de l'or dans le sol de Surinam.

L'écuyer *Van Sypesteyn* partagea également cette conviction et quand, lors d'une entrevue avec le Gouverneur de la Guyane française, il eut, en 1874, appris de celui ci comment l'industrie de l'or s'était rapidement développée dans cette dernière colonie, il désira essayer de la faire naître également à Surinam. A cet effet, il nomma une commission qui, sous la direction du savant secrétaire du gouvernement, *M. P. Alma*, eut à procéder à une enquête sur la présence ou l'absence de l'or dans l'intérieur de Surinam. Le résultat de cette enquête fut très satisfaisant : le rapport de la Commission portait qu'entre le Maroni et le Surinam le terrain était « aurifère ». Cette conclusion était à peine connue

que déjà beaucoup d'habitants demandaient et obtenaient l'autorisation de se livrer, sur les terrains du Domaine, à la recherche des métaux précieux. La découverte de quelques terrains aurifères provoqua chez beaucoup le désir de s'appliquer également à l'exploitation de l'or. Aussi quand, en mars 1876, sur l'ordre du gouverneur, quelques chemins eurent été tracés à travers les bois de la région aurifère d'abord par le 2e lieutenant *S. de la Parra* (1) ensuite par l'arpenteur *W. L. Loth* (2) et qu'à la suite des expéditions faites dans ces forêts impénétrables par ces deux hommes énergiques qui y surent braver les plus grands dangers, il fut déclaré que les régions traversées étaient montagneuses et riches en criques qui, vraisemblablement, contenaient beaucoup d'or, "la fièvre de l'or" s'empara tellement de la population que beaucoup, pour se procurer les fonds nécessaires à l'équipement d'une expédition, se démunirent de tout ce qu'ils possédaient.

Si certains réussirent à faire de riches découvertes, la plupart cependant, ignorants des méthodes par lesquelles devait se faire l'exploitation, et moins heureux dans le choix du terrain à travailler, ou encore mal préparés à la rude existence des bois, revinrent à Paramaribo, après un temps plus ou moins long, sans avoir rien obtenu, avec une santé affaiblie et presque totalement ruinés.

Mais, par contre, l'exploitation de l'or a été profitable à la caisse coloniale. Par mille hectares de terre concédés par le gouvernement en vue des recherches aurifères, les exploitants avaient à acquitter un droit d'exploration et d'exploitation; de plus, un droit de sortie était payé sur l'or récolté. Et bien que, par des méthodes encore très primitives, l'industrie aurifère ait été alors pratiquée, les statistiques accusent pour la période de 1875 à 1898 une exportation d'or d'une valeur de plus de 23 millions de florins. C'est donc à juste titre qu'elle fut considérée comme le soutien de la colonie, puisque, grâce à elle, l'agriculture réussit à sortir de la situation languissante où elle se trouvait depuis l'affranchissement des esclaves.

§ 85. — En dehors de l'appel à la vie de l'industrie minière, le gouvernement de Van Sypesteyn est encore intéressant par l'attention donnée par lui à la grande culture. Une exposition fut, en 1876, tenue à Paramaribo. L'honneur en revient à l'administrateur des finances, le baron *Schimmelpenninck van der Oye*, à l'initiative duquel on doit que les bâtiments réservés à l'exposition exercèrent sur toute la population et durant une longue saison la plus grande attraction; et, grâce au zèle de la

1 *S. de la Parra quitta la colonie peu de temps après; quelques années plus tard il se rendit dans les Indes Orientales en qualité de lieutenant-colonel de l'armée hollandaise, il est le premier Surinamois qui soit parvenu à un aussi haut grade militaire.*

2 *W. L. Loth fut encore sur l'ordre du gouvernement, et dans l'intérêt de l'industrie minière, traverser les bois de Surinam dans presque toutes les directions. Ce Surinamois a également bien mérité de son pays natal par l'établissement de nombreuses cartes de Surinam et de la Guyane.*

commission qui avait été nommée à cet effet par le gouverneur et dont le Baron Schimmelpenninck était le président, la participation des habitants surpassa les espérances les plus hardies. La riche collection des objets des trois règnes animal, végétal et minéral, envoyée avec la plus grande bienveillance par les participants de la ville, des plantations et des bois annonça, hautement à tous les visiteurs que Surinam était fertile et abondant en produits précieux de toute sorte.

§ 86. — Tandis que Surinam, sous l'administration excellente du Gouverneur Van Sypesteyn, se développait peu à peu et que la population, par les perspectives que l'exploitation de l'or avait ouvertes, se sentait renaître comme à une nouvelle vie, la nouvelle inattendue reçue de l'agent à Calcutta, le 8 octobre 1876, par l'agent général à Paramaribo, que l'Angleterre avait suspendu l'immigration des Indiens britanniques troubla grandement la bonne humeur des colons. Cependant, éclairé par le Gouverneur et par le zèle agent général Cateau Van Roosevelt, le gouvernement néerlandais réussit à convaincre l'Angleterre que le traitement des coolies à Surinam ne laissait aucunement à désirer. Aussi n'est-ce pas sans joie que fut, en février 1878, reçue la nouvelle que l'immigration était reprise.

§ 87. — Que le sort de la masse laborieuse lui allât au cœur, Van Sypesteyn le montra, entr'autres, en faveur des femmes de la halle qui, jusque là, se trouvaient, dans l'exercice de leur profession, exposées à toutes les intempéries, en faisant construire, au Heiligenweg, un marché couvert qui, le 30 août 1876, fut inauguré en sa présence avec beaucoup d'éclat. Le gouverneur reçut à cette occasion, de la part des femmes de la halle et de beaucoup d'autres citoyens, de touchantes marques d'attachement et d'estime.

Cet infatigable gouverneur a eu pour l'agriculture beaucoup de sollicitude, et, aidé en cela par les Etats coloniaux et par le gouvernement hollandais, il réussit à faire établir un fonds d'immigration, grâce auquel l'introduction des travailleurs libres dans la colonie allait être encouragée, et la plupart des propriétaires des plantations déchargés d'une partie des frais d'introduction et de renvoi des travailleurs par l'entremise du gouvernement. La création du fonds d'immigration, par quoi la confiance déjà ébranlée a pu être de nouveau rétablie dans la colonie, a été pour la grande culture un bienfait de Dieu. Beaucoup de plantations, qui, par manque de bras, seraient fatallement tombées entre les mains des spéculateurs, reprirent, grâce à ce fonds, leur ancien état et leur prospérité. A côté du gouverneur Van Sypesteyn l'honneur d'avoir mené cette fondation à bonne fin revient au distingué agent-général J.-F.-A. Cateau Van Roosevelt, à qui, à bien des égards, Surinam doit encore beaucoup de gratitude, ne serait-ce au moins, que pour l'établissement de son excellente carte de Surinam.

Au yeux des habitants de la ville, l'écuyer Van Sypesteyn a encore bien mérité pour avoir essayé d'organiser à Paramaribo l'éclairage de la voie publique. Quoique le besoin se fit déjà grandement sentir,

rien, dans ce sens, n'avait jusque-là été fait par aucun de ses prédecesseurs. Quand les maisons n'étaient pas éclairées, la ville, par faible lune, était plongée dans une complète obscurité. Ceux qui sortaient le soir devaient se munir d'une lanterne allumée, s'ils voulaient dans les rues sombres trouver leur chemin.

Pour mettre un terme à cette situation incommodé, Van Sypesteyn promulgué, le 3 juillet 1877, une ordonnance aux termes de laquelle un impôt était établi pour l'éclairage des rues. Quoique cet impôt fut perçu durant l'année 1878 et produisit à peu près 4.000 florins, les rues ne furent cependant pas éclairées, et une nouvelle ordonnance de 9 juillet 1879 suspendit pour un temps indéterminé la perception de cette contribution « par la raison que l'impossibilité était démontrée d'introduire pour le moment l'éclairage des rues à Paramaribo, et qu'il n'était dès lors pas juste qu'en contribution aux frais de cet éclairage, un impôt fut perçu, aussi longtemps qu'il n'aurait pas été mené à bonne fin. »

Ainsi l'obscurité avait triomphé de la lumière, et beaucoup d'années allaien se passer avant que Paramaribo ne pût se vanter d'avoir un éclairage même imparfait de la voie publique.

Un des nombreux bons résultats de l'administration de Van Sypesteyn est également la création d'une caisse coloniale d'épargne, dont les statuts furent arrêtés par Résolution du 13 août 1879. Selon l'article 1<sup>er</sup>, cette caisse, dont le but était d'amener la classe ouvrière à des habitudes d'ordre et d'économie, et de mettre les parents et les tuteurs à même de mettre quelque argent de côté pour leurs enfants ou leurs pupilles, dut commencer ses opérations le 1er Janvier 1880. En 1882, sur la proposition de l'Inspecteur de l'Enseignement, le Dr. H. D. Benjamins, à cette caisse coloniale d'épargne fut attachée une caisse d'épargne scolaire.

§ 88. — Les dernières années du gouvernement de Van Sypesteyn ne furent certainement pas les plus heureuses de sa vie. Lié par ses déclarations, réitérées publiquement plus d'une fois, que la colonie aurait pu se passer de subvention, et voyant que, par suite de circonstances défavorables, le chiffre de la subvention montait sous sa propre administration plus haut que jamais, il se crut, à la fin, obligé de priver la colonie du grand nécessaire. On lui fit alors le reproche de vouloir, même aux dépens de la prospérité de la colonie, arriver à la réduction de la subvention. Dans l'assemblée des représentants du peuple (Etats coloniaux), des protestations sérieuses s'élèverent contre sa conduite qui fut désignée sous le nom de « réduction de subvention quand même », et il en résulta, entre le gouverneur et les Etats, des rapports moins cordiaux.

L'industrie aurifère, dont il était le créateur, fut également, plus tard, pour Van Sypesteyn, une source de beaucoup de chagrin et la pierre d'achoppement qui devait l'obliger à résigner ses hautes fonctions de gouverneur.

A l'occasion d'un procès pour la possession d'une riche crique qui survint entre deux exploiteurs d'or, le gouverneur refusa de pro-

longer le bail de l'un des deux concessionnaires. Celui-ci s'adressa alors à la Deuxième Chambre des Etats généraux qui, à une grande majorité et après une minutieuse enquête, déclara que la non-prolongation du bail ne lui paraissait pas justifiée. Van Sypesteyn était en quelque sorte reconnu en tort, et vraisemblablement il y trouva l'occasion de résigner le pouvoir. Sur sa demande, il fut relevé honorablement de ses fonctions de gouverneur de Surinam, et, le 1er novembre 1882, il passa le gouvernement au Baron A. W. Van Heerd tot Eversberg.

On ne peut nier que l'administration du savant et zélé gouverneur Van Sypesteyn n'ait été très féconde pour la colonie. C'est pourquoi beaucoup déplorèrent son départ de Surinam où il eût pu, encore durant de nombreuses années, employer son énergie à le faire prospérer davantage.

Les nombreuses marques de sympathie qu'à son départ il reçut d'une grande partie de la population indiquent manifestement que Van Sypesteyn avait su mériter l'attachement de beaucoup de Surinamois.

Et bien qu'il ne réussit point à démontrer son assertion que la colonie pouvait être administrée sans subside, à son retour en Hollande, il reçut du roi Willem III, comme marque de sa satisfaction, la Grand' Croix de la Couronne de Chêne.

§ 89.— Durant le gouvernement de Van Sypesteyn, la population de Surinam eut, à plusieurs reprises, l'occasion de donner, au roi et à la maison royale, des preuves d'attachement et d'amitié.

Le 12 mai 1874, les Surinamois célébrèrent, avec beaucoup d'allégresse, le 25<sup>e</sup> anniversaire du jour où, 25 ans auparavant, le bien aimé roi Willem III montait au pouvoir. Le souvenir du bien, qui, à cette époque, fut réalisé par sa volonté, remplissait le cœur de ses sujets d'un sentiment de gratitude et porta en ce jour mémorable le nom du Prince sur beaucoup de lèvres.

En l'honneur du Prince aimé, une place publique nouvellement ouverte fut solennellement inaugurée par le Gouverneur sous le nom de « Place du 12 mai », et quelques nouvelles rues reçurent les noms de Sophiastraat, Koningstraat, Nassaustraat.

Par contre, lorsque fut reçue la nouvelle que l'épouse du roi, généralement aimée et estimée de tous, était décédée le 3 juin 1877, la population de Surinam regretta vivement la mort de sa noble Princesse et partagea la douleur de son Prince affligé.

Avec autant de chagrin fut, dans la colonie, apprise la nouvelle que son Altesse Royale, le Prince Hendrick der Nederlanden, qui, lors de sa visite à Surinam, en 1835, avait fait sur la population une si agréable impression, était décédé le 24 janvier 1879. Avec lui disparut le seul Prince de la Maison d'Orange dont les pieds eussent foulé le sol de Surinam.

En raison du décès du Prince généralement aimé, il fut arrêté par Van Sypesteyn que la fête populaire instituée par le Gouverneur Van Lansberge le 19 février 1860, jour anniversaire du Roi et, depuis, célébrée avec tant d'allégresse par la population de Surinam, n'aurait pas lieu en 1879.

Egalement le mariage du Roi avec la Princesse Adélaïde Emma Wilhelmina Thérésia, fille du Prince George Victor, prince régnant de Waldeck Pyrmont, le 7 janvier 1879, et la perte douloureuse qu'il éprouva dans la même année par la mort subite, à Paris, de son fils ainé, le Prince héritier Wilhem, sont des événements qui eurent lieu durant le gouvernement de Van Sypesteyn et qui, à Surinam, ne furent pas appris avec indifférence.

Pourtant, aucune de ces nouvelles tantôt tristes, tantôt joyeuses, ne fit sur la population une impression aussi profonde que celle par laquelle on apprit que la famille d'Orange qui, en peu de temps, avait, par la mort, perdu ses membres les plus puissants et paraissait destinée à s'éteindre bientôt, venait de recevoir une nouvelle force vitale par la naissance de la Princesse Wilhelmina le 30 août 1880.

Jamais la naissance d'un Prince royal n'avait auparavant donné lieu à Surinam à autant de scènes d'allégresse. Jamais auparavant la population de la colonie n'avait donné des preuves aussi touchantes d'attachement à la maison d'Orange que le jour où elle fut informée de cet événement mémorable.

### **XXIII. — L'administration du Gouverneur Herbert August Willem Baron Van Heerdt tot Evesberg (1882-1885)**

§ 90. — Avant sa nomination comme gouverneur de Surinam, le Baron van Heerd avait déjà rempli d'importantes fonctions dans la colonie. D'abord conservateur des hypothèques, puis commissaire de district, ensuite administrateur de la flottille coloniale, il fit également partie de la commission qui, en 1861, avait eu à déterminer lequel de l'Awa ou du Tapanahony était la continuation du Maroni. On avait donc toute raison d'attendre que sa connaissance du pays et de sa population profiterait à la colonie. Le Baron van Heerdt ne réussit pourtant pas, durant ses trois années de gouvernement, à mettre Surinam à un plus haut degré de développement que celui auquel il était arrivé sous l'administration de Van Sypesteyn. Le Baron van Heerdt s'était fait l'opinion bien arrêtée qu'il devait, aussi longtemps qu'une contribution annuelle de la Caisse du Trésor de l'Etat serait nécessaire pour faire le complément des ressources coloniales, se borner seulement aux dépenses de première nécessité. Son dernier budget, celui pour l'exercice 1886, lequel, selon sa propre déclaration, n'avait d'autre but que de tenir le service en haleine, se solda par un déficit de seulement 90.000 florins (le plus faible chiffre de subvention depuis l'introduction de l'ordonnance organique de 1866) bien que les revenus de la colonie fussent fortement diminués.

Aux Etats coloniaux, ce « maigre budget » fut vivement combattu et même repoussé par 5 voix contre 4. La prudence de ce gouverneur fut, sur un ton caustique, blâmée par beaucoup de membres de la représentation et on établit, dans l'assemblée,

que la situation de la colonie était peu à peu, de fâcheuse qu'elle était, devenue on ne peut plus triste.

Pourtant au Baron Van Heerdt revient l'honneur d'avoir jeté les fondements d'un réseau téléphonique entre Paramaribo et les différentes parties de la colonie. C'est ainsi que, sous son administration, fut, le 19 février 1885, établie la première ligne téléphonique reliant la capitale avec le fort New Amsterdam.

Comme un résultat splendide doit être considéré l'établissement du service postal royal des Indes Occidentales, par lequel Surinam fut relié directement à la métropole. Le premier bateau de cette compagnie l'*Orange Nassau* arriva d'Amsterdam à Paramaribo le 14 avril 1884.

A l'arrivée de ce nouveau bateau une foule immense, rangée tout le long du quai et saluant de la main joyeusement, donna des marques de son vif intérêt pour cette entreprise qui pouvait être de si grande importance pour le développement de Surinam.

§ 91. — La décadence de la colonie sous le gouvernement du Baron Van Heerdt doit être attribuée surtout au bas prix du sucre et à la sécheresse extraordinairement cuisante qui, en 1883 et 1884, exerça une si fâcheuse influence sur la récolte du sucre, la culture du cacao et l'industrie aurifère, les trois sources principales de l'existence du peuple de Surinam.

Pour comble de malheur, la dysenterie, la coqueluche et la fièvre paludéenne, par suite de mauvaises mesures d'hygiène, sévissaient à cette époque, et faisaient beaucoup de victimes. Sur une population d'environ 23.000 âmes il y eut en 60 jours plus de 300 décès et souvent, en un seul jour, de dix à quinze morts étaient portés au tombeau. Cette année, le chiffre des décès surpassa de 415 celui des naissances.

Il y eut également, en septembre 1884, une double et violente insurrection, parmi les coolies des plantations « Zoelen » et « Zorg et Hoop. » Déjà, les planteurs avaient eu, souvent, à lutter contre l'esprit de mécontentement et d'opposition qui se manifestait parmi les immigrants des Indes britanniques, mais jamais jusque-là ceux-ci n'avaient, comme en septembre 1884 sur la plantation Zoelen, opposé une résistance aussi sérieuse à l'autorité nécessaire exercée sur eux par les planteurs.

Tandis que le commissaire de district « Jessurun. » accompagné de son secrétaire « Samson » et du directeur de la plantation, était occupé à examiner l'affaire, il fut attaqué par les coolies mécontents, armés de bâtons et de couteaux. La force militaire, qu'on fit venir du fort Nieuw-Amsterdam, réussit enfin à apaiser l'insurrection et à mettre les mineurs en état d'arrestation.

Environ 14 jours après, une insurrection éclata également parmi les coolies de la plantation Zorg et Hoop. Le commissaire de district, accompagné de gendarmes armés, s'y efforça vainement de mettre les coolies insurgés à la raison. Loin de s'apaiser, leur fureur ne faisait qu'augmenter, et, pour cette raison, l'on avait à redouter une nouvelle édition de ce qui s'était passé à Zoelen. C'est seulement après qu'une cinquantaine de militaires commandés par

le lieutenant « Van Pesch » eurent paru sur les lieux et qu'on eut fusillé sept coolies que les insurgés finirent par se soumettre.

Chez beaucoup s'éleva ensuite la crainte que la fusillade de sept immigrants Indo-Britanniques ne donnât lieu à des complications fâcheuses avec l'Angleterre et que cela n'eût pour conséquence de faire suspendre l'immigration. Cette appréhension parut plus tard être sans fondement.

§ 92. — Comme le Baron Van Heerdt avait fini par constater qu'il n'avait aucune chance de relever la colonie de son état de lassitude et qu'il lui apparaissait, de plus, que sa prudence n'était appréciée ni par le gouvernement hollandais ni par les Etats Coloniaux, il demanda son rappel.

Par décret royal du 12 mai 1884, M. Hendrick Jan Smidt fut nommé gouverneur de Surinam, il entra en fonctions le 30 juillet 1885.

Peu avant la démission du gouverneur Van Heerdt, Paramaribo reçut l'agréable visite des professeurs à l'Université de Leyde « Suringar » et « Martins » et d'un groupe de trois étudiants. Quoiqu'ils ne s'arrêtèrent à Surinam que seulement quelques jours (du 30 Xbre 1884 au 3 janvier 1885), ils eurent à voir bien des choses de la colonie, et, même, ils eurent l'occasion de procéder à une rapide exploration de l'état géologique et botanique d'une partie du pays. Le professeur Martins revint à Surinam le 22 mars afin de continuer les recherches géologiques ; et, après un séjour de quelques semaines dans l'intérieur de la colonie, il retourna en Hollande où, dans un grand ouvrage sur la géologie des Indes Occidentales néerlandaises, il publia le résultat de son exploration.

#### **XXIV. — Le Gouvernement de M. Hendrick Jan Smidt (1885-1888)**

§ 93. — Parmi les gouverneurs qui, d'une main ferme, ont présidé aux destinées de la colonie, Mr. H. J. Smidt occupe certainement une place d'honneur. De lui, il n'était d'ailleurs pas possible de s'attendre à autre chose.

Préparé par des connaissances solides, une grande volonté et une forte puissance de travail, il était l'homme indiqué pour relever un peu la colonie de son état de décadence et pour ramener la confiance à un avenir meilleur.

Il y a peu de gouverneurs de Surinam qui, avant d'être appelés au gouvernement si difficile de la colonie, avaient derrière eux, comme M. Smidt, une existence aussi laborieuse. Après avoir, dans sa jeunesse, obtenu le grade de docteur en droit, il lui échut en 1877 l'honneur c'entrer comme Ministre de la Justice dans le Cabinet de « Kappeyne Van de Cappelle », et il était 4 ans plus tard nommé membre du Conseil d'Etat. Il était, de plus, réputé depuis longtemps comme savant, pour de nombreux écrits parus de lui.

Aussi peu après son arrivée dans la colonie, fut-on à même d'admirer ses grandes connaissances et sa puissance surprenante

de travail. Son travail législatif a été particulièrement fécond, et, sur ce terrain, on peut dire qu'il n'a jamais été surpassé par aucun autre gouverneur. Durant toute son administration, il fut infatigablement occupé à préparer de nouveaux règlements ou à modifier ceux déjà existants. Et à l'opposé du gouverneur Van Heerdt qui, par la réduction des dépenses au strict nécessaire, pensait, par ce moyen, arriver à la réduction de la subvention, il aimait mieux, ainsi qu'il l'avait déclaré un certain jour, se prêter à l'apparence d'une administration coûteuse qu'assumer la responsabilité d'une administration «économique» en apparence.

Comme on avait, sous les gouvernements précédents, négligé bien des choses qui eussent dû être faites en vue du développement de la colonie, Smidt n'hésita pas à augmenter le chiffre de la subvention, et à faire toutes les dépenses nécessaires à l'intérêt du pays. Et le Gouvernement central avait une telle confiance en sa prudence que ses budgets, approuvés comme parfaits par les Etats Coloniaux, présentés aux Etats Généraux par le Ministre des colonies, étaient en Hollande sanctionnés sans modication par le pouvoir législatif.

Parmi les nombreuses bonnes mesures prises par ce Gouverneur dans l'intérêt de la colonie, méritent surtout d'être mentionnées :

1o l'achat du terrain et les constructions faites à l'angle du Gravens-straat et du Combweg, dans lesquelles furent installés plusieurs bureaux. Pour la bourgeoisie, c'était là une grande commodité, car, par ce moyen, plusieurs bureaux publics étaient réunis dans la même partie de la ville;

2o l'augmentation de la flottille coloniale par quelques bateaux à vapeur, en quoi furent améliorées les communications par eau;

3o La mission du géomètre du gouvernement Loth, chargé de tracer un chemin du village bosch Kriki à Gégé, grâce auquel les concessions d'or situées à la Sarakreck se trouvèrent dans une situation plus favorable;

4o la suppression des droits de sortie sur le sucre, le cacao, etc., par quoi la grande culture, qui se maintenait avec peine, obtint une vigoureuse protection;

5o le redoublement de la surveillance de la contrebande, par quoi fut considérablement augmenté le chiffre des revenus.

6o l'application rigoureuse des ordonnances sur la quarantaine, par quoi la colonie demeura épargnée de maladies épidémiques, tandis que le choléra faisait beaucoup de victimes à la Guyane française, à Curaçao et au Brésil.

Ces mesures et encore beaucoup d'autres du Gouverneur Smidt ont profité à la colonie et ont grandement contribué à l'arrêter dans sa marche inminente vers la décadence.

Au sujet de l'Enseignement, Smidt a tout surpassé.

Par une nouvelle ordonnance sur l'Enseignement qui fut promulguée le 3 mars 1886 et par l'établissement d'une école publique pour l'enseignement primaire supérieur, la première et l'unique fondation de ce genre dans toute la colonie, il essaya de rehausser le niveau de l'Enseignement. Cette école, qui fut bâtie à l'endroit où se trouvait tout

d'abord la soit-disant vieille Banque et ensuite l'Orphelinat catholique romain, fut inauguré le 8 novembre 1887 par le Gouverneur. Dans un beau discours, il indiqua, en parlant de cet établissement, « qu'il le considérait d'une importance très haute pour le présent, et même encore plus haute pour l'avenir de cette colonie ».

Pourtant, ce n'est pas seulement à l'Enseignement que Smidt accordait toute son attention, la situation des instituteurs le préoccupa aussi grandement. Et si, dans le sens du règlement sur les pensions, ils doivent d'être considérés maintenant comme des fonctionnaires, à l'inspecteur de l'Enseignement, le Docteur H. D. Benjamins qui avait démontré combien cela était souhaitable et avait, auprès des gouverneurs précédents, fait toutes les démarches utiles à cette fin, ils en sont également redéposables au gouverneur Smidt. C'est d'ailleurs à ce titre que ce dernier s'est, dans le cœur de tous ceux qui portent de l'intérêt à l'enseignement, élevé un monument de reconnaissance.

Bien que Smidt n'ait pas pu mettre à exécution tous ses projets dans l'intérêt de la colonie et que tous ses actes n'aient pas été approuvés par la population, l'enseignement n'en reste pas moins à la gloire de son administration.

Mais sous maint autre rapport le gouverneur Smidt a encore bien mérité.

Ainsi, c'est grâce à lui que la population de la ville de Paramaribo put enfin obtenir que les places et les rues fussent éclairées la nuit. Après qu'échoua l'essai tenté en 1877 par Van Sypesteyn d'éclairer la voie publique par la levée d'un nouvel impôt, le besoin de lumière ne s'en était que plus fortement fait sentir ; c'est seulement en 1886 que Smidt put pourtant réussir à pourvoir de réverbères les plus importantes rues de Paramaribo.

Il embellit également la ville par de nombreuses rues plantées d'arbres ombreux. Paramaribo lui doit en outre que ses rues ont été indiquées par des plaques.

Dans l'intérêt des habitants du district de Coronie qui, par un banc de sable s'élargissant le long de la côte, menaçait de ne pouvoir bientôt être atteint par mer, le gouverneur chargea le géomètre Loth de procéder à une enquête afin de rattacher ce district, autrefois si prospère, soit avec Nickerie, soit avec le Coppename. Selon le rapport de Loth, l'établissement de voies de communication rencontrerait bientôt des obstacles presqu'insurmontables, étant donné que, des deux cotés de Coronie, le pays est très marécageux. Si ce rapport avait été moins défavorable, le gouverneur aurait vraisemblablement sauvé ce district d'une perte certaine.

§ 95. — Sous l'administration du gouverneur Smidt il se produisit entre les Guyanes hollandaise et française un différend relatif aux frontières. Ce différend, plus connu sous le nom de « question de l'Awa » portait sur une bande de terre située entre l'Awa et le Tapanahony, de l'étendue d'un million et demi d'hectares, équivalant à la superficie globale des Provinces Drenthe, Guel-

dre Hollande du Nord et Hollande du Sud. Si le gouvernement hollandais n'avait pas négligé de faire ratifier par le gouvernement français la déclaration de la commission franco-hollandaise nommée en 1861, que l'Awa et non le Tapanahony était la continuation du Maroni, l'administration de la Guyane française se serait bien gardée d'accorder sur le terrain situé entre l'Awa et le Tapanahony l'autorisation de faire des recherches de minéraux.

A l'attitude prudente et pleine de tact du Gouverneur Smidt qui insista fermement auprès du gouvernement central en Hollande pour obtenir une rapide solution de cette affaire, on doit qu'elle se termina par un arrangement amiable.

Dans l'attente d'une décision définitive, les efforts faits par le Gouverneur afin que des mesures communes fussent prises pour empêcher l'entrée des aventuriers dans le territoire de l'Awa, eurent pour résultat que quelques postes du Haut Maroni furent occupés par des militaires français et hollandais, ainsi que par des fonctionnaires de la police, par quoi fut mise une fin au pillage qui avait lieu en cet endroit.

Après que, le 14 novembre 1888, un arrêté fut promulgué tant à Surinam qu'à la Guyane française interdisant les recherches aurifères sur le terrain contesté, les gouvernements français et hollandais décidèrent, d'un commun accord, de soumettre la question à une sentence arbitrale.

Sollicité à cette fin, l'Empereur de Russie fut chargé, comme arbitre dans ce différend, d'établir et de démontrer lequel de l'Awa ou du Tapanahony, devait être pris comme frontière. Même le haut arbitre fut ensuite autorisé à fixer une autre frontière au cas où il ne trouverait aucune raison pour se décider en faveur de l'une des deux rivières indiquées. Ce n'est qu'en mai 1891, longtemps après que M. Smidt eut quitté le gouvernement, qu'intervint la sentence de l'arbitre dans ce différend. Grâce à l'impartialité absolue du Tsar et aux nombreux documents concluants présentés par le gouvernement hollandais, Surinam obtint tout le terrain aurifère de l'Awa.

§ 96.— Quoique Smidt, durant ses trois années de gouvernement, ait rendu d'importants services à la colonie et qu'il ait en même temps jeté les bases de son développement ultérieur, il y avait à Surinam beaucoup de gens qui montraient de mauvaises dispositions à son égard et qui ne regretteraient pas qu'il quittât le gouvernement.

Il s'était fait beaucoup d'ennemis, surtout parmi les commerçants, par la promulgation anticipée de l'ordonnance relative à l'élévation des droits d'entrée et de sortie, contre laquelle ils avaient formulé d'importantes objections. Aussi cette augmentation accentuée des taxes valut-elle au Gouverneur de nombreux adversaires.

Dans une partie de la presse de Surinam certains de ses actes furent blâmés dans de violents articles, et, quelques voix, aux Etats coloniaux, s'élèvèrent contre sa conduite.

Élu par sa circonscription électorale membre de la deuxième Chambre des Etats Généraux, *Emmen* vit en cela motif suffisant pour écarter M. Smidt comme Gouverneur de Surinam. Par décret Royal du 10 mai 1888, congé lui fut donné de la façon la plus honorable, et, pour son successeur, fut désigné M. W. Tonckens, fils de Jacob Louis, secrétaire du Gouvernement et membre du Conseil d'administration, qui, le 18 juillet 1888, fut par lui installé dans ses nouvelles fonctions.

Peu avant le départ de Mr Smidt le nombre des paroisses chrétiennes avait augmenté d'une unité.

Le fondateur de cette paroisse, qui porte le nom « d'association de la Libre Evangélisation », est un Surinamois, nommé M. S. Bromet, qui avait fait en Angleterre, dans un séminaire théologique, ses études de pasteur.

La jolie petite église de la Libre Evangélisation fut inaugurée le 11 mars 1888 en présence du gouverneur, et depuis, tous les dimanches et presque chaque soir, les membres de cette paroisse tiennent des réunions religieuses sous la direction du fondateur. Plus tard, à la paroisse de la Libre Evangélisation ont été attachées une école du dimanche, une école de couture et une école chrétienne de jour d'enseignement primaire supérieur.

Le départ de Mr Smidt a été une grande perte pour la colonie, car mainte affaire préparée et commencée par lui était encore en cours d'exécution ou attendait leur achèvement.

A son retour en Hollande, il fut, par décret royal du 10 mai 1889, en témoignage de grande satisfaction pour la façon dont il avait gouverné la colonie, promu commandeur dans l'ordre du Lion de Hollande.

## XXV. — Le Gouvernement de l'Ecuyer

### Maurits Adrian de Savornin Lohman (1889-1891)

§ 97. — Le gouvernement intérimaire de M. Tonckens, fils de Jacob Louis, ne dura que six mois. Durant cette gestion, l'ordre et la tranquillité régnèrent dans toute la colonie.

Il ne peut, hélas! en être dit de même de l'administration de l'écuyer de Savornin Lohman qui débuta comme gouverneur de Surinam le 30 janvier 1889.

Ce gouverneur était à peine depuis un an à la tête de la colonie que l'ordre et la tranquillité firent place à des troubles sérieux, dont résulta une triste célébrité pour son gouvernement. Après deux ans et demi, il dut résigner le pouvoir, détesté par une grande partie de la population, et ce, malgré ses efforts sérieux pour améliorer la mauvaise situation de la colonie, et en dépit du bien qui avait été fait par lui.

Un des premiers griefs contre le gouverneur fut la non application de l'ordonnance concernant la quarantaine au *Prince Maurice*, un des bateaux de la compagnie Royale des Indes occidentales qui, venant de Curaçao où avaient été constatés beaucoup de cas de fièvre jaune, n'était pas muni d'une patente nette de santé.

Convaincu que c'était seulement à la stricte application de l'ordonnance sur la quarantaine que Surinam était jusque là redévable d'être resté affranchi de cette redoutable épidémie, alors que les colonies voisines, telles que Curaçao, Demerari, Cayenne en avaient été affligées à différentes reprises, la partie cultivée de la population craignait que, par la libre pratique donnée au « Prince Maurice », les germes de la fièvre jaune ne fussent introduits aussi bien dans notre port que dans l'intérieur du pays. Heureusement, cette crainte parut plus tard mal fondée. Mais la confiance dans le gouverneur n'en avait pas moins été fortement ébranlée.

Bientôt le nombre des griefs contre l'écuyer Lohman formait une longue liste, et aussi bien aux Etats Coloniaux que dans la Seconde et la Première Chambre des Etats Généraux, furent portées contre lui des accusations graves, dont le Ministre des Colonies Mackay et quelques membres du Parlement essayèrent de le disculper.

§ 98. — A la fin de la première année de son gouvernement, la tension entre le Gouverneur et les Etats coloniaux, l'assemblée représentative de la Colonie, était à un tel point qu'il ne pouvait plus être question de collaboration entre lui et les Etats.

Cette situation fut amenée par ce qui suit :

Le Gouverneur avait, sur leur demande, permis aux nègres de Para de n'acquitter que six mois plus tard l'impôt personnel qui, suivant l'ordonnance du 9 février 1886, devait être payé le 1er avril. Lorsqu'à l'expiration du délai accordé, les habitants de Para omirent alors de payer l'impôt qui était dû, environ 500 de ces redéposables furent, par le juge d'instruction, condamnée au paiement d'une amende. Comme également ils n'y satisfirent pas, on dut les frapper de peines d'emprisonnement, et le Gouverneur chargea alors le commissaire de district « Lionarons », accompagné d'un détachement d'infanterie sous les ordres du lieutenant « Schut », de se rendre au Para et de tenir la main à ce que les condamnés subissent les peines qui venaient de leur être infligées d'après la loi.

Cette expédition retourna à la ville deux jours après sans avoir rien fait, pour la raison que les habitants de Para s'étaient munis d'armes et avaient déclaré être, au cas où ils seraient attaqués, décidés à se défendre jusqu'au bout. De la sorte Lohman, qui avait agi de sa propre autorité, en passant même outre à l'avis du Conseil du gouvernement, subit un sensible échec.

Se trouvant à la suite de cela dans une humeur massacrante, il reçut, en décembre 1889, des Etats coloniaux — qui, selon l'art. 105 de l'ordonnance organique, avaient le droit de demander des explications à l'administration — une missive dans laquelle, au sujet d'une motion présentée par le membre J. E. Muller, entr'autres, il était invité à donner aux Etats communication de la marche et de la situation de la question de Para.

N'admettant pas le ton et la tendance de cette lettre, le Gouverneur, sur un ton élevé, refusa de donner suite à cette invitation.

Le 27 décembre 1889, dans une réunion aux Etats coloniaux, fut lue, par le président Mr. Inda, la réponse du Gouverneur, qui provoqua une violente protestation de la part des membres présents. Le

membre « Heylidy » pour n'être pas, une autre fois, exposé à une réitération d'insultes de ce genre, estima même devoir immédiatement donner connaissance au Gouverneur qu'il avait cessé d'être membre des Etats coloniaux.

Maintenant, la rupture entre Lohman et les Etats était complète, et le fossé, qui séparait l'un de l'autre ces deux pouvoirs, était si grand qu'un rapprochement ou réconciliation était inconcevable.

Il en résulta pour la colonie une situation fâcheuse qui devait forcément porter obstacle au développement du pays. Beaucoup d'ordonnances présentées par le gouverneur aux Etats pour approbation furent ou rejetées ou non mises en discussion, tandis que, par contre, le Gouverneur, ou ne donnait tout simplement pas les explications demandées par les Etats, ou ne tenait aucun compte des objections faites par eux.

Cette affaire ne devait pourtant pas en demeurer là!

Quatre membres des Etats, en même temps fonctionnaires amovibles savoient : l'Agent général *Cateau Van Rosevelt*, l'avocat général *Barnet-Lyon*, le médecin inspecteur *Dr Salomons*, le juge d'instruction *Da Costa*, mandés par le Gouverneur en son hôtel, reçurent en présence du Secrétaire du gouvernement *M. Tenckens*, une sévère réprimande pour avoir donné leur approbation à la résolution des Etats par laquelle des explications étaient demandées au Gouverneur sur la situation de la question de Para.

Cette conduite du gouverneur, tout à fait contraire à la lettre et à l'esprit de l'ordonnance organique, causa un profond mécontentement parmi une partie de la population. Dans une adresse, signée par nombre de gens, de rang et de position de toute sorte, la bourgeoisie se plaignit auprès du département de l'affront fait à ses représentants.

La tension qui existait déjà entre le gouverneur et les Etats en devint encore plus grande.

Le gouverneur profitait de toute occasion pour dire aux Etats des choses désagréables, tandis que, par les Etats, était répandue l'opinion que Lohman ne respectait pas les lois et avait, à différentes reprises, violé l'ordonnance organique, de sorte qu'il n'était plus digne d'être plus longtemps le représentant du Roi dans la colonie.

En revanche, le gouverneur était glorifié dans un journal « *De Volksbode* » (Le Messager du Peuple), paru pour la première fois au commencement de 1890, tandis que ses adversaires y étaient vivement combattus. Tous les faits et actes de l'écuyer Lohman trouvaient dans cette feuille une chaude défense et tous ceux qui osaient critiquer les uns ou les autres étaient traités d'ennemis de la colonie.

Cette feuille fut à cause de cela indiquée comme l'organe de l'écuyer de Savornin Lohman, et même beaucoup de gens affirmaient qu'elle était soutenue par le gouverneur et placée sous son influence.

Par contre, dans un autre journal, « *De West Indier* » (l'Indien de l'ouest), tous les actes du gouverneur étaient, dans de

violents articles, vivement critiqués et ses fautes grandement exagérées. Il ne paraissait pour ainsi dire pas de numéro de cette feuille où le public ne fût dans le cas d'apprendre de nouveaux griefs ou accusations portés contre le gouverneur.

Deux partis se formèrent, qui en vinrent vite à être ennemis l'un de l'autre :

1o le parti du *Volksbode*, qui était attaché au Gouverneur, et

2o le parti du *West Indier* qui se rangeait du côté des Etats coloniaux.

Au premier parti appartenaient quelques notables ou esprits cultivés et la plus grande partie de la masse ignorante du peuple, tandis que le second parti se composait des gens les plus aisés et les plus instruits de la société de Surinam et d'une grande partie de la classe moyenne. Tandis que beaucoup de ceux qui appartenaient au premier parti attendaient tout du Gouverneur et, par lui, espéraient parvenir à une meilleure situation sociale, le parti contraire ne voyait dans l'administration de M. Lohman que danger pour toute la colonie.

Telle était la situation des deux partis l'un vis-à-vis de l'autre.

Dans le peuple qui, jusque-là, avait généralement du respect et de la déférence pour les habitants les plus instruits et les plus notables et qui maintenant était éclairé par le « *Volksbode* » dans lequel paraissaient souvent des articles blessants contre beaucoup des adversaires haut placés de M. Lohman, il était visible qu'un esprit croissant d'opposition et de mécontentement se formait peu à peu.

De jour en jour fut de la sorte réunie une grande quantité de tisons qui n'attendaient qu'une petite étincelle pour s'enflammer.

Cependant, ce n'est pas seulement sur le terrain social, mais aussi sur le terrain religieux qu'il y eut discorde parmi la population de Surinam chez qui s'était montré jusque là un grand esprit de tolérance religieuse.

Dans le « *West Indier* » paraissaient souvent de véhéments articles contre les Frères Moraves qui n'étaient accusés de rien moins que d'oublier entièrement leur vocation en se tenant derrière la rédaction du « *Volksbode* », et de soutenir aussi cette feuille pour être agréables à l'Ecuyer Lohman qui souvent chez eux allait à l'office.

Ces articles, dans lesquels les « *Lerimans* » (Frères) étaient quelque fois tournés en ridicule, excitérent grandement la colère et firent naître le mécontentement chez les deux mille membres de la paroisse hennouste (ou des Frères Moraves.)

Dans le « *Volksbode* » étaient, en revanche, contre le « *Dr. Steijnis* », pasteur de la paroisse luthérienne, et contre les Juifs, portées de graves accusations et souvent employées des expressions qui étaient blessantes pour leur sentiments religieux.

Dans la petite feuille limbourgeoise « *Het dompertje van den ouden Valantijn* (Le petit éteignoir du vieux Valentin) fut même accepté un article intitulé « *Le Juif du Talmud* » qui suscita

une grande indignation non-seulement chez les Israélites mais aussi chez beaucoup de chrétiens. L'agitation causée par cet article fut si grande que le gouverneur jugea nécessaire de déclarer dans le « Volksbode » du 10 septembre 1890, qu'il n'avait, ni en sa qualité ni en son propre et privé nom, eu aucune part dans la fondation du « Volksbode » et qu'il n'avait avec la feuille d'autre rapport que celui résultant du fait qu'il y était abonné.

Le vicaire du pape à Surinam, Monseigneur Wulffing, dénia également et ouvertement tout rapport avec cette feuille et même en blâma catégoriquement le ton et la tendance.

§ 99. — Tandis que la tension augmentait chaque jour parmi la population, le ministre des colonies « Mackay » n'en continuait pas moins à soutenir aux Etats Généraux qu'il n'y avait aucune tension dans la colonie. Non-seulement il prenait la défense de tous les actes du gouverneur, mais il reprochait même aux Etats Coloniaux d'être la cause du rapport aigu existant entre l'Administration et l'assemblée des représentants du peuple.

Cependant la force des choses devait amener finalement le Ministre à abandonner le gouverneur.

A l'occasion d'un différend survenu entre ce dernier et le procureur général M. « J. Kalff » qui, jusqu'ici, avait été en très bonne intelligence avec le gouverneur, les deux plus hautes personnalités administratives se plaignirent l'une de l'autre auprès du Département en Hollande, et le gouverneur insistait pour que le Procureur Général fût rappelé. M. Kalff fut pourtant maintenu à son poste par le gouvernement hollandais, et l'écuyer Lohman était par conséquent reconnu dans son tort.

D'après un b'il'etin répandu par « West Indiën », le gouverneur aurait, en raison de cela, sollicité le 20 avril 1891 son rappel par la voie télégraphique.

Lorsqu'alors, par une partie de la bourgeoisie, fut prise la décision de commémorer solennellement le 12 Mai, date anniversaire du jour où 25 ans auparavant, d'après l'ordonnance organique entrée en vigueur le 1er janvier 1866, avait été, par le gouverneur Van Lansberge, ouverte la première réunion des Etats Coloniaux, le « Volksbode » traita la célébration projetée de cette fête de démonstration politique contre la population, l'Administration locale et le gouvernement hollandais.

Dans de nombreux articles de cette feuille, écrits en nègre anglais (taki-taki), était donné au peuple le conseil de ne souffrir ni la célébration de la fête, ni le rappel du gouverneur et, au lieu de cela, de faire au jour désigné une contre-manifestation.

Cet article ne resta pas sans effet, et fit naître dans la classe populaire l'opinion que la célébration de la fête devait servir à porter le coup de grâce à M. Lohman, qui lui voulait tant de bien.

Des milliers d'habitants des districts, et surtout de Para et de Saramacca, avaient donné suite à l'appel du « Volksbode » et s'étaient rendus à la ville quelques jours avant la fête.

A l'ouverture de la nouvelle session, le 12 mai 1891, la séance des Etats était à peine levée que le soulèvement, annoncé déjà depuis quelques semaines, éclatait dans toute sa violence, rendant ainsi impossible la fête qui avait été préparée avec tant de soin.

Le long du Waterkant et de la place du Gouvernement, déjà de grand matin fourmillait des hommes très exaltés qui, à haute voix, menaçaient de meurtre et d'incendie.

Le premier fait de violence eut lieu sur la Place du Gouvernement dans le voisinage immédiat de l'Hôtel occupé par le Gouverneur. Tout ce qui, pour l'amusement du peuple, avait été préparé là par la commission des fêtes fut mis en pièces en présence de l'écuyer Lohman. Envers le Procureur général qui, à la tête de la police, voulait s'opposer à ces méchancetés, le peuple se mit en opposition ouverte. Cette résistance s'étendit bientôt à d'autres parties de la ville. Se diviseant bruyamment et faisant du tapage, la population se rendit le long des rues, en brisant les carreaux de beaucoup de maisons. Lorsque quelques heures après le déchaînement du soulèvement, le Gouverneur se rendit, entouré et suivi d'un grand nombre de matins, le long du Waterkant, les plus grandes méchancetés furent commises tout près de lui, et la police, qui essayait de s'y opposer, fut maltraitée déplorablement. De sévères mesures avaient été prises par M. Kalff pour la répression de l'insurrection, mais l'attitude du Gouverneur semblait rendre les mutins encore plus audacieux.

Lorsque le Gouverneur fit, par son aide de camp, ordonner aux patrouilles de la garnison de décharger les armes et de rentrer au fort, la populace fut, ce voyant, fortifiée dans son opinion que l'interruption de la fête des Etats et la résistance à la police avaient l'approbation du Chef de la colonie. La conséquence en fut que le soulèvement redoubla tout naturellement de violence.

La crainte de ce qui arriverait le soir était si grande que le bal, par lequel devait prendre fin la fête des Etats, n'eut pas lieu. Et heureusement qu'une forte bourrasque éclata aux premières heures de la soirée, de sorte que personne ne se montra dans la rue et que le repos ne fut point troublé.

§ 100 -- Le matin du lendemain, 13 mai, deux mille nègres se rendirent à la Place du Gouvernement pour faire une ovation à M. Lohman et le prier instamment de ne pas quitter le pouvoir.

Un des meneurs de la foule fut, sur l'ordre du Procureur général, arrêté le lendemain pour rébellion à la police, mais fut, sur l'ordre du Gouverneur, remis en liberté. Lorsque la foule se fut rangée en un large cercle, le gouverneur sortit et lui adressa une harangue qu'elle écouta dans une humble posture. Après que les mutins eurent reçu de Mr. Lohman la promesse qu'ils pourraient, le soir, danser sous le marché couvert du Waterkant, ils se rendirent, par le Graven-straat, le long du bâtiment des Etats Coloniaux, en faisant un vacarme épouvantable.

La scène que donnait à contempler cette multitude tapageuse qui allait sans cesse en augmentant remplissait d'épouvante les coeurs des bourgeois, et l'on se demandait anxiusement quelle serait la fin de ce singulier spectacle. Les désordres qui se produisirent alors surpassaient considérablement ceux du jour précédent.

### La police était impuissante !

Cependant, les Etats Coloniaux de même que le Gouverneur avaient, par la voie télégraphique, donné au Gouvernement hollandais connaissance du soulèvement. Mais, tandis que dans « sa » dépêche, le Gouverneur indiquait comme cause de la perturbation, la mauvaise attitude du Procureur Général agissant de concert avec les Etats, ceux-ci, dans « leur » télégramme, priaient le Ministre des Colonies d'enjoindre au Gouverneur de ne pas empêcher M. Kalfs de rétablir l'ordre.

En attendant, l'émérite s'était tellement aggravée que l'inspecteur de Police p. i. « Van Liérip » se vit, le matin du 14 mai, obligé, pour sa propre défense, d'abattre un des meneurs d'un coup de feu.

§. 101. — A la suite d'un télégramme adressé à S. M. la reine par les Etats Coloniaux et par le Procureur Général, dans lequel était exposée la situation critique de la Colonie, le Gouverneur reçut l'ordre royal de travailler au rétablissement de l'ordre, de concert avec la police, l'armée de terre et les forces navales.

Le Gouverneur s'abstint alors de toute immixtion plus grande et dès ce moment abandonna tout au Procureur Général et aux deux Commandants. Puis deux cents habitants, de tout rang et de toute condition, se déclarèrent disposés, en liaison avec la police et les forces de terre et de mer, à faire des rondes la nuit par la ville et à aider à la garder.

L'insurrection fut dès lors bien vite réprimée.

La ferme attitude de la Marine sous les ordres du Lieutenant de vaisseau « G. H. Van Steyn », fit surtout comprendre aux séditieux que c'était maintenant sérieux et qu'une plus longue résistance aurait des suites funestes pour eux.

Déjà, le 19 mai, le gouverneur était à même de prendre une Décision en vertu de laquelle les mesures extraordinaires provoquées par l'insurrection purent être supprimées.

Maintenant, tout entra dans l'ordre accoutumé et la Justice put fonctionner librement. De nombreux mutins subirent les peines prononcées contre eux, tandis qu'une poursuite exercée contre le « Volksbode » pour cause d'excitation avait pour résultat la condamnation de trois des éditeurs à des peines d'emprisonnement. La parution de ce feuille n'en continua pas moins jusqu'en août 1891.

Le 4 mai, l'Ecuyer de Savornin Lohman obtint, sur sa demande, son congé « honorable. » Pour son successeur fut nommé l'Ecuyer Mr. « Titus Anthony Jacob van Asch van Wijck », qui entra en fonctions le 22 juin 1891.

§ 102. — Si sombre qu'ait été le ciel de Surinam lors du gouvernement de l'Ecuyer Lohman, le soleil se montra parfois pourtant derrière les nuages, si bien qu'il a pu être noté les points lumineux suivants :

I. Les louables efforts faits par le Gouverneur Smidt pour procurer à Surinam une liaison avec le réseau télégraphique mondial furent poursuivis avec zèle par Lohman et eurent pour résultat que, par la société française des télégraphes sous-marins, à qui l'administration avait accordé une concession pour la jonction de Surinam avec un point

quelconque de son réseau, le bureau du télégraphe du Gravenstraat fut, le 19 décembre 1890, déclaré ouvert au public.

20 D'avril à novembre 1890, furent introduits les premiers 94 travailleurs javanais qui avaient été recrutés par la Compagnie commerciale néerlandaise et qui s'étaient engagés à faire sur la plantation Marienburg pendant cinq ans, le travail des champs aussi bien que celui de l'usine. Cet essai, soutenu fortement par le Gouverneur Lohman, réussit à merveille et eut pour résultat que l'immigration de Java fut, sous la direction et la surveillance de l'administration, ouverte pour le 17 mars 1896, ce qui permit à la grande culture de ne plus être, comme jusqu'alors, soumise entièrement au caprice de l'Angleterre.

30 Le 29 mai 1891, quelques semaines seulement avant que Lohman ne quittât le pouvoir, le télégraphe apporta à Paramaribo la nouvelle, pour la Hollande et pour Surinam si importante, que le différend de frontière entre les Guyanes Hollandaise et Française avait été résolu en faveur de Surinam et que la riche région aurifère située entre l'Awa et le Tapanahony avait été adjugée à la Guyane hollandaise.

A l'avantage des Français qui avaient obtenu de l'administration de la Guyane française des concessions pour l'exploitation de l'or dans le terrain de l'Awa, l'arbitrage stipula qu'il devait leur être donné la faculté d'obtenir du gouvernement de Surinam la concession des terrains à eux antérieurement adjugés (droits basés sur la bonne foi).

40 Durant l'administration du gouverneur Lohman les dépenses diminuèrent et les recettes augmentèrent, si bien qu'en 1890 la colonie n'eut presque pas besoin de subvention de la métropole. Cet heureux phénomène était dû pour la plus grande part au gouverneur Smidt qui avait réformé le système des taxes et augmenté les droits d'entrée, mais également pour une part au gouverneur Lohman qui, par un contrôle plus sévère de la contrebande que les Etats avaient déjà demandé avec insistance, enrichit la caisse coloniale d'une somme très importante.

50 Sous le gouvernement de Lohman, fut à l'usine centrale, créée de 1880 à 1882 par la Compagnie commerciale Néerlandaise, donné un développement considérable à la culture du riz, tandis que sur la plantation Meerzorg était créée une nouvelle et magnifique usine à sucre par la Compagnie agricole des Indes Occidentales.

§ 103.— Peu avant son départ avaient été, par décision du 18 juin 1891 du gouverneur Lohman, nommés les professeurs d'un cours préparatoire à l'enseignement de l'agriculture créé par lui, afin de procurer aux jeunes gens qui désiraient s'adonner à l'agriculture les moyens d'avoir la connaissance théorique nécessaire à l'étude de la culture.

Par le Gouverneur avait été également le 5 avril 1890, promulguée une ordonnance aux termes de laquelle était, dans l'intérêt du commerce, instituée, « une Chambre de Commerce et d'Industrien » qui, cependant, par le peu de considération que lui témoignèrent les commerçants, répondait si mal à son but qu'elle dut être supprimée après seulement deux ans d'existence.

Par contre, le manque d'accord entre le Gouverneur et les Etats coloniaux eut pour résultat qu'une ordonnance proposée par lui en vue de la réduction du cens ne fut point admise. Le but que l'Ecuyer Lohman poursuivait était, ainsi qu'il l'a déclaré, de donner aux habitants une plus grande influence sur la composition des Etats coloniaux, en étendant la capacité électorale à une classe d'habitants qui, par leur condition et leur instruction, méritaient d'avoir le droit de vote, dont pourtant ils avaient été jusqu'à exclus en vertu du vieux règlement sur les élections.

Si l'Ecuyer de Savornin Lohman avait eu moins de susceptibilité et possédé plus d'empire sur lui-même, sa grande énergie et son activité auraient été bien plus profitables à la colonie, et son nom aurait, d'un accord unanime, sans doute figuré parmi les gouverneurs qui ont le plus mérité de Surinam.

Sa méfiance à l'égard des Etats Coloniaux, le penchant à se fier aux bruits de toutes sortes qui arrivaient jusqu'à lui, sa conduite souvent irréfléchie, suivant l'inspiration de l'heure, et le non-examen sérieux de la question de savoir si le temps était opportun pour les réformes qu'il avait le dessein d'introduire, lui avaient fait beaucoup de tort et, à la colonie, causé un grand préjudice. A cela, il y a encore lieu d'ajouter que, souvent, là où pour ses bonnes intentions, il espérait recueillir une parole de reconnaissance, c'était plutôt un reproche qu'il recevait.

De retour en Hollande, il ne survécut que peu de temps à l'échec qu'il avait essayé à Surinam. Sa mort, survenue le 12 juillet 1899, mit un terme à son existence trop agitée.

## **XXVI. — Surinam à l'époque de la Régence.**

**14 novembre 1890—31 août 1898.**

**Le Gouvernement de l'Ecuyer Titus Anthony Jacob van Asch van Wijck (1891-1896)**

§ 104. — Lorsque fut reçue dans la colonie la nouvelle que le Destin avait, le 23 novembre 1890, mis une fin à la vie du roi Willem III qui avait été si cher aux Surinamois et dont le vœu était : « que la belle colonie de Surinam fût une seconde Java », toute la colonie prit une part sincère à la perte cruelle qui venait d'atteindre la maison royale.

Un grand nombre de citoyens de tous rangs et de toutes conditions se rendirent à l'hôtel du Gouvernement pour exprimer leurs sentiments de condoléances à l'égard du prince bien aimé, et inscrire leurs noms sur une liste placée là à cet effet par ordre du Gouverneur Lohman.

Bien avant la mort du roi son époux, la reine Emma avait été, le 14 novembre 1890, chargée de la régence, et la loi qui l'avait investie de cette fonction, fut, par publication du 15 décembre suivant, promulguée également à Surinam.

La Régente montra en beaucoup d'occasions un grand intérêt dans la Colonie, entr'autres par la donation de beaucoup d'offrandes aux établissements de bienfaisance. Elle gagna de cette façon

le cœur de ses sujets surinamois, et l'enthousiasme avec lequel son anniversaire fut célébré montra clairement de quelle manière la mère de la jeune reine était, elle aussi, honorée et aimée à Surinam.

Où se manifesta l'amour que Surinam portait à la jeune Reine, c'est lorsque, à la grande consternation de toute la population, fut reçue et publiée par le « West Indier » la nouvelle que la Reine Wilhelmina était malade et qu'elle pouvait mourir d'un moment à l'autre. Mais cet amour trouva également l'occasion de se montrer avec gaité et exaltation lorsque, sur sa demande au Ministre des Colonies, tendant à savoir si l'état de la Reine inspirait de l'inquiétude, le Gouverneur apprit en réponse que cet état ne laissait aucunement à désirer. La tristesse se transforma alors en une joie extrême.

Paramaribo se mit en fête. Les élèves des différentes écoles, aux accents de l'hymne national, se rendirent à l'hôtel du gouvernement pour y présenter leurs compliments au Gouverneur.

Au nom des élèves des écoles catholiques, deux exemplaires, imprimés sur satin, d'une chanson composée à cette occasion, furent, par Mgr Wulffing, offerts au Gouverneur avec prière de les faire parvenir à Leurs Majestés la Reine et la Reine régente.

Des remerciements furent, dans les différentes églises, adressés à Dieu pour la conservation de la bien-aimée princesse.

Les relations entre la colonie et la métropole furent donc, sous la Régence, aussi cordiales qu'auparavant.

§ 105. — La nouvelle que le député antirévolutionnaire Van Asch Van Wijck était nommé gouverneur de Surinam ne fut pas apprise avec joie, car il avait souvent, à la Deuxième Chambre, pris la défense de l'Ecuyer de Savornin Lohman. Pourtant il était à peine dans la colonie qu'il sut se conquérir tout le monde. Par son extérieur affable, ses manières prévenantes et sa sollicitude pour le pays et pour la population, il se fit bientôt très populaire ; et, sous son gouvernement paisible, les esprits qui, peu de temps auparavant, étaient si exaltés, redevinrent très calmes. Et de cette façon la confiance en l'avenir, qui s'était quelque peu affaiblie, fut de nouveau rétablie.

Avec les Etats Coloniaux, l'Ecuyer Van Asch Van Wijck se trouva dans les meilleurs termes. Aussi, par une coopération cordiale de l'Exécutif et du Légitif, se firent de nombreuses ordonnances et lois. Cependant, une de ces ordonnances causa un si grand mécontentement parmi une partie de la population que l'ordre et la tranquillité, qui avaient été à peu près rétablis sous l'administration de Van Asch van Wijck, furent de nouveau troublés. Ce fut provoqué par un projet d'ordonnance proposé par le Gouverneur aux Etats Coloniaux et relatif à la conclusion, avec la paroisse catholique romaine, d'une convention concernant la création et l'organisation d'un établissement pour le logement, l'entretien et le traitement des lépreux.

Selon cette ordonnance, l'établissement Batavia au Coppename où, depuis 1823, les lépreux étaient l'objet de soins de la part du Gouvernement, serait supprimé, et tous les lépreux placés sous la surveillance des ecclésiastiques catholiques romains dans leur établissement du Grand Chatillon au Boven-Surinam.

Le but que le Gouverneur avait en vue était, par ce moyen, d'améliorer le sort des lépreux, qui à Batavia, éloigné et difficile à atteindre, devaient supporter les plus grandes misères. Mais les conseils des différentes paroisses protestantes, considérant que la liberté religieuse des malades ne serait pas suffisamment garantie, étant donné que, selon l'ordonnance, ni les protestants ni les israélites ne pourraient dans l'établissement, tenir de réunion religieuse, présentèrent une adresse aux Etats coloniaux, dans laquelle l'adoption de l'ordonnance était déconseillée.

Elle fut pourtant acceptée par les Etats le 2 juillet 1892 et promulguée dès le 22 par le gouverneur. Celui-ci passa ensuite avec le clergé catholique romain un contrat provisoire subordonné à la ratification du gouvernement hollandais.

Cet acte du gouverneur produisit une impression très fâcheuse sur la population hollandaise. Les administrateurs des églises protestantes et une des dix centaines de membres des différentes sectes religieuses s'adressèrent alors à S. M. la Reine Régente avec prière d'ordonner la révocation de l'ordonnance.

Il en résulta que le Ministre des Colonies « van Dedem » invita le gouverneur à s'entendre avec le chef de la paroisse catholique romaine à l'effet de trouver le moyen de dédommager cette paroisse de l'opposition faite au contrat passé conditionnellement avec elle.

Mr. Wulffing, Vicaire apostolique de Surinam, n'eut pas cependant la liberté d'agréer les propositions qui lui étaient faites à ce sujet par le gouverneur, de sorte que le contrat dut alors être résilié.

§ 106.— Comme l'Ecuyer Van Asch van Wijck était convaincu que, pour le relèvement de la colonie, les voies de communication, le drainage, les chemins terrestres et les voies fluviales devaient être améliorés, il fit établir des chemins vicinaux dans différents districts, fit l'acquisition de bateaux à vapeur pour renforcer l'effectif de la flotte coloniale et il n'hésita pas à ouvrir de nouveaux chapitres à son budget pour l'exercice 1893, ce qui fit monter le chiffre de la subvention à plus de six tonnes d'or (600,000 florins,)

Cette somme fut ramenée par le ministre des colonies à trois tonnes, car, d'après lui, beaucoup d'articles n'étaient pas suffisamment justifiés et certains autres ne lui apparaissaient pas tout à fait nécessaires au développement de la colonie. Beaucoup d'articles biffés furent, par le Gouverneur, reportés au budget pour 1894, et ils furent alors, bien que le chiffre de la subvention s'élève à près d'un demi-million de florins, approuvés aussi bien par le Ministre des colonies que par les Etats généraux.

Dans son budget pour 1895, le Gouverneur demanda une somme de plus de sept tonnes comme contribution de l'Etat aux dépenses de la colonie. Mais ce budget fut fortement réduit par le Ministre et par la Deuxième Chambre, et le chiffre de la subvention ramené à trois tonnes.

Grâce à ces fortes subventions et à l'augmentation des impôts, les grands travaux suivants furent exécutés sous le gouvernement de l'Ecuyer Van Asch van Wijck :

#### 1o La maison des aliénés à Wolfenbuttel.

Déjà, sous le gouvernement de Lohman, une tentative avait été faite pour rendre l'existence des malades un peu plus supportable ; il était, en effet, apparu à ce Gouverneur que l'entretien, le traitement et la surveillance laissaient entièrement à désirer. Mais les propositions faites en vue d'améliorer la situation de l'établissement ne furent pas acceptées par les Etats coloniaux.

En décembre 1891 fut, par le gouvernement, acheté le terrain Wolfenbuttel, et deux ans après, s'y élevait une construction destinée non seulement à la garde, mais aussi à l'entretien des aliénés. Les aliénés de la Wagenwegstraat (1) furent, le 1er octobre 1895, transférés dans le nouvel établissement.

Par la nomination d'un médecin des fous (Psychiatre) comme directeur de l'asile des aliénés, on espéra voir les malheureux mieux traités et mieux entretenus, et l'on fit ainsi un réel progrès dans la voie de leur guérison.

#### 2. L'établissement d'un jardin de culture ou laboratoire.

La réussite de cet utile établissement doit être, en grande partie, attribuée aux efforts sérieux et à l'insistance du Directeur du Muséum Colonial à Harlem « F. W. Van Eeden » qui s'était toujours fait voir comme un bon ami de Surinam et dont l'opinion était que la diffusion de l'instruction dans la Colonie était le meilleur moyen de l'amener à la prospérité.

Plus tard, on installa au Jardin de culture la station principale pour les observations météorologiques, ce qui donnait enfin satisfaction au souhait du Dr. Snellen, Directeur en chef de l'institut royal météorologique hollandais, que les observations météorologiques pussent être faites sur une échelle plus étendue que, jusqu'alors, à l'hôpital militaire.

#### 3. L'asile pour lépreux au Grand Chatillon.

Après que le contrat passé avec le clergé catholique romain eût été supprimé le 1er mars 1893, les conseils des paroisses réformées et luthériennes ainsi que les principaux membres de la paroisse des Frères Evangélistes, s'adressèrent au Gouverneur en lui déclarant qu'à la condition de s'accorder, ultérieurement ensemble, ils désiraient se charger de l'entretien des malades dans le nouvel établissement.

(1) Ce vieil asile d'aliénés était appelé « Choléra » parce qu'il s'élevait à l'endroit même où, en 1851, lors de l'épidémie de choléra, des baraqués avaient été dressées.

Le Gouverneur nomma alors une commission composée principalement de représentants des différentes religions afin d'examiner sur quelle base devait fonctionner l'établissement et de quelle manière l'entretien devait y être organisé.

La commission s'acquitta à merveille de sa tâche, et le rapport publié par elle le 19 décembre 1893 eut pour résultat que l'administration, dans son budget pour 1895, inscrivit une somme importante pour parer aux frais qu'exigeait la fondation d'un nouvel asile pour lépreux.

Le Grand-Chatillon fut, dans ce but, acheté par le Gouvernement et, le 27 septembre 1897, les lépreux furent de Batavia transférés au nouvel établissement.

Il y avait à Chatillon, en outre de l'établissement du Gouvernement, un autre asile pour lépreux, « Bethesda » fonctionnant grâce à l'assistance d'une association protestante.

L'argent nécessaire à cette fondation avait été recueilli par l'association, tant à l'intérieur de la Colonie qu'au dehors, surtout en Hollande et en Allemagne.

Sous la direction du Frère Morave, le noble « Stinck », assisté de quelques sœurs de charité, la souffrance des malheureux lépreux fut, dans cet établissement, rendue un peu plus supportable.

Et cependant les religieux catholiques romains avaient été très actifs dans cette voie !

Sur un terrain, au Gravenstraat, ils ont aussi édifié une construction particulière pour lépreux qui, dès le 16 octobre 1895, longtemps avant que ne fût prêt l'établissement du Gouvernement, était ouvert sous le nom de « Fondation Gérardus Magella » et où quelques religieuses donnaient leurs soins charitables à ceux que la redoutable lèpre exile de la société.

#### 4. Travaux productifs.

A l'occasion d'un crédit de 30.000 florins inscrits au budget de 1892 pour subvention à une concession éventuelle pour la construction et l'exploitation d'une ligne de tramways à vapeur entre Paramaribo et le Beneden Saramacca, le Ministre des colonies van Dedem envoya à Surinam, en mars 1894, l'ingénieur de 1ère classe du département des eaux et digues, « D. H. Havelaar », afin, entr'autres, de rechercher ce qui pourrait être fait pour obtenir un meilleur moyen de communication entre la ville et le district de Saramacca, le canal peu profond de Saramacca n'étant pas apte à favoriser le développement de ce district.

Après l'exécution de la mission qui lui avait été confiée, l'habile ingénieur Havelaar retourna en Hollande en septembre 1893.

Il traça les plans de deux grands travaux :

1. Le barrage du canal de Saramacca par des écluses et des portes de décharge,

2. Le déssèchement et le drainage (mise en polder) d'un terrain d'environ 2.500 hectares, situé près de Paramaribo, à l'est et à l'ouest du chemin conduisant à Charlesburg.

Afin de pouvoir mettre ces travaux à exécution, une ordonnance fut établie par le gouverneur en vue de conclure un emprunt pour travaux productifs.

Le 22 février 1896, le gouverneur reçut du Ministre des colonies • Bergsma • l'heureuse nouvelle que l'emprunt, s'élevant à trois millions de florins et garanti par le gouvernement néerlandais, était approuvé par la Deuxième Chambre.

L'exécution des travaux fut confiée à l'auteur du projet l'ingénieur Havelaar.

Ces travaux productifs, qui certainement devaient contribuer pour beaucoup à la prospérité ultérieure de la colonie, commencèrent par la construction d'une écluse à la crique Dominé, le 18 janvier 1897, quelques mois après le départ de Van Asch Van Wijck. Le premier des pieux sur lesquels reposa l'écluse fut enfoncé en présence du gouverneur Tonckens et d'un grand nombre d'habitants. Le fond mou rendit nécessaire l'enfonçage de 683 pieux avant que la surface pavée ne pût être maçonnée. Déjà, à la fin de l'année 1898, cette écluse pouvait être considérée comme achevée, et une seconde écluse, commencée à Uitkijk au mois de juin de la même année, entra en activité en 1900. Du nom de l'auteur du projet, ces écluses reçurent le nom d'écluses Havelaar.

A Uitkijk, l'ingénieur Havelaar fit des expériences pour cuire des briques avec de l'argile recueillie sur les lieux; les expériences réussirent très bien, de sorte qu'il y a des chances pour que Surinam y trouve plus tard les éléments d'une nouvelle industrie.

La deuxième série de grands travaux, en raison des difficultés très grandes qui y sont liées, n'a pas encore été mise à exécution.

§ 107.— Tandis que l'attention est attirée sur tout ce qui se réalisa sous l'administration de Van Asch Van Wijk, le moment est venu d'expliquer pourquoi, tandis que les dépenses continuaient à monter, et que les impôts étaient considérablement augmentés, la contribution de l'Etat a été plus forte que sous les gouvernements précédents.

Cela tient à ce que l'on faisait figurer au budget des articles dont l'utilité ou l'urgence était douteuse, et le Gouverneur dut, sur ce point, aussi bien du Ministre des colonies que de quelques députés, entendre le reproche que la tendance à l'économie n'était pas suffisamment marquée. Sa gestion financière fut même blâmée par la Deuxième Chambre, ce qui, en janvier 1894, provoqua sa demande de rappel.

Les Etats coloniaux insistèrent vivement alors auprès de Van Asch van Wijk pour que, dans l'intérêt de la colonie, il revint sur cette décision. La demande de rappel ne fut d'ailleurs pas agréée par la Reine Régente, de sorte que le Gouverneur dut rester à son poste. Il sollicita alors quatre mois de congé en Hollande pour le rétablissement de sa santé. A son départ, le 13 mai 1894, la garde du gouvernement fut confiée à l'intérimaire désigné, le Secrétaire du gouvernement M. Warmolt Tonckens Jlz (fils de Jacob Louis).

§ 108.— Du côté des immigrants des Indes Britanniques, un grand danger, qui devait mettre une certaine entrave à son développement, menaça la colonie pendant le gouvernement de Van Asch van Wijck. Il régnait parmi ces coolies un esprit de rancune et de mécontentement dont des méfaits de toutes sortes furent la conséquence, et souvent les contre-maitres et les directeurs des plantations furent par eux menacés, maltraités ou assassinés, parce que, dans leur esprit, la tâche imposée était trop dure et le salaire payé trop modique.

Ce n'est pas dans la manière dont les immigrants étaient traités par les planteurs qu'il faut chercher la raison de ces manifestations de ressentiment, car il ressort de la déclaration du Dr *Comins* protecteur des immigrants qui, au cours d'un voyage où il était chargé d'enquêter sur la situation des immigrants des Indes britanniques, visita également Surinam, que la façon dont ils étaient traités dans la colonie était très satisfaisante.

Mais entre les coolies eux-mêmes, il y avait souvent de sérieux conflits qui ne prenaient fin que lorsqu'ils s'étaient réciproquement porté des blessures très graves. Entr'autres, le 16 août 1891, quelques semaines après que Van Asch van Wijck eût pris possession du gouvernement, une collision eut lieu entre les coolies des plantations Zoelen et ceux de Geertruidenberg.

C'était à l'époque des fêtes de Tadja.

Les coolies de Geertruidenberg, en promenant leur Tadja, rencontrèrent sur la route conduisant à Zoelen les coolies de cette dernière plantation ; et, comme ceux-ci ne voulaient pas sortir du chemin, cela donna lieu à une querelle qui dégénéra bientôt en un combat sanglant. Les coolies de Geertruidenberg, étant en minorité, battirent finalement en retraite, poursuivis par leurs assaillants qui ne regagnèrent leurs cases qu'après s'être, sur la dernière plantation nommée, rendus coupables des infractions les plus graves.

Le Commissaire du district accompagné du Procureur général se rendit à Zoelen le lendemain pour procéder à une enquête. L'arrestation de cinq coolies eut pour conséquence que tous les immigrants résistèrent ouvertement à l'autorité, et cette insurrection ne fut domptée que lorsque, la force armée ayant reçu l'ordre de faire feu sur les rebelles, deux d'entre eux eurent été tués et plusieurs autres blessés.

Afin de mettre un terme à cette situation intenable, les planteurs présentèrent au Gouverneur, le 1er novembre 1891, une adresse dans laquelle ils imploraient l'aide de l'administration contre la méchanceté des immigrants des Indes Britanniques. Presqu'au même moment des propriétaires et des administrateurs d'entreprises de culture à Surinam, établis en Hollande, s'adressèrent également au Ministre des Colonies en lui demandant que des mesures fussent prises contre l'esprit de révolte qui, depuis quelque temps régnait parmi les immigrants des Indes Britanniques.

Cependant, il n'y eut pas tout de suite d'amélioration dans cette situation alarmante. Le contraire est plutôt vrai.

A la fin, cette foule sanguinaire ne se borna pas seulement

aux menaces et aux brutalités ; bien mieux, sur quelques plantations, les cultures furent même détruites. C'est ainsi qu'en janvier 1893, sur Wegerzorg, deux mille cafériers environ furent, par vengeance, déracinés ou abattus par ces immigrants, parce que leur salaire avait été réduit à cause de leur travail qui avait été mauvais ou insuffisant. Quelques semaines plus tard, l'ensemble des coolies de cette plantation faisait grève et s'insurgeait contre le patron.

Comme, en vertu des lois en vigueur, ces infractions ne pouvaient être frappées de peines suffisamment fortes, l'on était fondé à craindre que les coolies n'en vinssent à causer aux plantations un dommage encore bien plus grand.

C'est pourquoi les planteurs auraient vu d'un bon œil que l'on cherchât à introduire une main-d'œuvre moins dangereuse, et demandaient instamment au gouvernement que l'essai qui avait été tenté en 1890 avec des immigrants javanais, et qui avait produit des résultats si favorables, fût repris sur une plus grande échelle.

Ce vœu fut enfin exaucé.

En mars 1893, l'occasion fut offerte par le gouvernement colonial de faire venir des immigrants de Java par son intermédiaire, et, en juin 1894, entra à toute vapeur dans le port de Paramaribo le navire « Voorwaarts » avec, à son bord, le premier grand convoi de Javanais.

L'immigration de Java devenait ainsi un fait tout à fait positif.

Malheureusement, des 612 immigrants embarqués, par suite de précautions insuffisantes et de mauvais traitements, 32 moururent en voyage, 16 autres succombèrent encore avant le débarquement en rade de Paramaribo, sans compter environ 200 qui arrivèrent malades et furent mis en traitement à l'hôpital militaire, et desquels quelques-uns encore vinrent grossir le nombre des décédés.

Le déplorable résultat de cet essai produisit un grand désapointment dans la colonie, et fit naître la crainte que l'immigration javanaise ne fut vouée à un échec complet. Mais l'arrivée en mai 1897 de 700 nouveaux immigrants de Java démontre que cette crainte n'était point fondée. Par la suite, l'introduction régulière de Javanais a eu lieu par les bateaux de la compagnie de navigation à vapeur « Nederland » de Java à Amsterdam, et de là à Paramaribo par les navires à vapeur de la compagnie royale des Indes Occidentales, et de cette façon on évita le renouvellement de ce qui était arrivé avec le « Voorwaarts ».

§ 109. — Sous l'administration de Van Asch Van Wijck, on chercha encore à augmenter d'une autre façon le nombre des cultivateurs dans la colonie.

Le gouverneur, en octobre 1892, nomma une commission qui avait pour but d'examiner si la colonisation par des Européens, et spécialement des cultivateurs hollandais, était désirée à Surinam, à quelle exigence il devait être satisfait et quel appui il fallait accorder.

La nomination de cette commission était la conséquence de la grande impression produite par une brochure intitulée ; « Attachés par un fil rouge. Emigration, Colonisation, Surinam. » Elle était écrite par « H. Pijtersen, membre de la Deuxième Chambre, qui déjà, par la parole et par la plume, avait donné à Surinam des marques de sa grande sollicitude.

L'auteur donnait, dans cet écrit, beaucoup d'avertissemens utiles à la prospérité de Surinam et recommandait entr'autres que la colonisation fût faite par des Hollandais. De même qu'à van Eden, Surinam est très redevable à Pijtersen des louables efforts qu'il a faits pour contribuer à son bien-être, en indiquant les obstacles susceptibles de contrarier la marche de son développement progressif et en fixant l'attention sur de nouvelles ressources.

La commission de colonisation ne fut prête avec son rapport qu'en avril 1896, c'est à dire quatre ans après sa constitution. Il résultait de ce rapport que la Commission « était plus pénétrée de l'opportunité d'une immigration par des Européens que de sa possibilité ». En replaçant sous ses yeux le pitoyable et complet échec de la colonisation à Groningen dans le Saramacca, en 1846, elle hésitait en effet à répondre à la question de savoir si la colonisation par des cultivateurs hollandais était possible à Surinam.

En février 1896, quelques semaines par conséquent avant que ce rapport ne fût établi, quelques végétariens allemands, qui voulaient s'établir dans les hautes régions de Surinam pour y pratiquer la petite culture, vinrent de leur propre mouvement à Paramaribo. Comme ils étaient munis de bons certificats et qu'ils laissèrent l'impression d'être des hommes honnêtes, l'Administration ne vit aucun inconvénient à leur permettre de s'établir dans la colonie.

Le gouvernement leur offrit même l'assistance nécessaire pour faire le choix d'un lieu d'installatiōn. Leur choix tomba sur le terrain Weltevreden, dans le voisinage de Berg-en-dal. Quoiqu'on leur indiquât que cette région n'était pas convenable au but envisagé et était malsain, ils n'en firent pas moins leur volonté. Mais il ne s'était pas passé beaucoup de temps que déjà quelques-uns mouraient de la malaria, et les autres, ce voyant, dès le 2 avril, retournaient à la ville, eux aussi mortellement atteints.

Ainsi cet essai de colonisation ne réussit pas encore, et ce fut bien déplorable pour Surinam, car son succès aurait pu avoir pour conséquence de faire diriger vers ce pays un fort courant de colons allemands.

§ 110. — Le 21 Juin 1895, les cultivateurs, issus de la malheureuse colonisation de Saramacca, qui avec le concours du Gouverneur Van Raders, s'étaient établis aux environs de Paramaribo, commémorèrent le jour où, 50 ans auparavant, ils étaient venus à Surinam.

Ils avaient réussi, après une pénible lutte pour la vie, à parvenir à un certain degré de bien-être. Les fermes florissantes ou

métairies que l'on voit dans le voisinage immédiat de Paramaribo et qui sont la propriété de ces colons ou de leurs nombreux descendants, sont les résultats de la grande activité et de la lutte de tous les instants de ces hommes vigilants contre les influences pernicieuses de toutes sortes.

§111.— Van Asch van Wijck, de retour de congé, arriva à Surinam le 14 Septembre 1894 et rentra le jour même dans l'exercice de ses fonctions. C'est le premier gouverneur de Surinam qui, parti en congé pour la Hollande, soit retourné dans la colonie.

Cependant le Baron Vau Dedem qui avait bien mérité de la Métropole et des colonies était, en mai 1894, écarté comme Ministre des colonies et remplacé par Mr. Bergsma avec lequel l'Ecuyer Van Asch van Wijck avait eu, durant son congé, l'occasion de causer d'affaires coloniales de toutes sortes. Le Gouverneur était pourtant à peine retourné à son poste qu'il se produisait entre le Ministre des Colonies et lui une divergence d'opinion relativement à la façon dont la colonie devait être administrée. Il en résulta un fâcheux malentendu entre ces deux personnalités très gouvernementales, et, le 4 août 1895, quatre mois seulement après son retour, l'écuyer Van Asch van Wijck profita de cette circonstance pour faire savoir au Ministre des Colonies qu'il ne resterait pas au gouvernement au delà du mois de mai 1896. En décembre 1895, il sollicita en effet officiellement son congé qui, par décret royal du 24 janvier 1896, lui fut accordé pour en jouir à partir du 12 mai suivant.

La nouvelle de ce rappel fut apprise avec regret par beaucoup de gens ; et cela s'expliquait, car la colonie avait été, sous beaucoup de rapports, en réel progrès durant l'administration de ce gouverneur.

A son départ de la colonie, l'Ecuyer Van Asch van Wijck reçut de différents côtés des marques de sympathie et de grande estime. Il avait, quelque temps auparavant, fait beaucoup d'heureux en distribuant de généreuses aumônes aux établissements de bienfaisance. Ses adversaires eux-mêmes durent reconnaître qu'il avait un excellent cœur. Son attachement au pays et à sa population n'avaient jamais été mis en doute. Retourné en Hollande, il y fut élu membre de la Première Chambre ; et depuis lors, tant à la Chambre qu'en dehors, l'occasion de discuter les intérêts de la colonie lui fut donnée à plusieurs reprises et on eut la preuve que son départ de Surinam n'avait en rien diminué sa sollicitude à l'égard de la colonie. (1)

---

(1) Nommé Ministre des colonies le 1er Août 1901, il mourut le 9 septembre 1902 profondément regretté par les habitants de Surinam. La bourgeoisie, en reconnaissance des services rendus par ce gouverneur, lui érigea un monument, le 29 aout 1904, dans le parc situé devant l'hôtel du gouvernement. Ce monument consiste en un buste en bronze reposant sur un socle en pierre de taille.

**XXVII. — Le Gouvernement de Mr. Warmold  
Tonckens, fils de Jacob Louis  
FIN DE LA RÉGENCE  
(1896—1902)**

§ 112. — Mr. Tonckens qui, par deux fois, avait assuré l'intérim du gouvernement, fut, par décret royal du 29 janvier 1896, nommé gouverneur de Surinam.

Ce choix fut en général bien accueilli dans la colonie.

Son séjour de longue durée à Surinam, qui lui avait permis d'être entièrement au courant des situations et des personnes; les hautes fonctions qu'il avait occupées sous des gouverneurs tels que Smidt, Lohman et Van Asch, si différents l'un de l'autre; la part active qu'il avait eue dans la réalisation de beaucoup d'affaires importantes, firent espérer que sous l'administration de Mr. Tonckens la colonie allait entrer dans une période de prospérité et de développement. Beaucoup virent même dans cette nomination le point de départ d'un nouveau cycle pour Surinam.

C'est d'ailleurs, sous bien des rapports, à un heureux moment que le nouveau gouverneur de la colonie prit en mains les rênes du pouvoir.

Le grand intérêt que la métropole avait témoigné à la colonie durant tout le temps que le Baron Van Dedem avait été Ministre des Colonies était resté aussi vif, après qu'à la suite de sa démission en mai 1894, il eut été remplacé par M. Bergsma et ensuite, en juillet 1897, par Mr. Cremer.

Dans la population, régnait, en général, un bon esprit bien différent de celui, tout d'animosité et de haine, dont elle était animée sous l'administration de Lohman.

Par des ordonnances répondant nettement au but envisagé, les menaces et la destruction des récoltes existant dans les campagnes furent déclarées punissables et les attentats furent si vite réprimés que le danger qui, du côté des immigrants Indiens Britanniques, menaçait si grandement les planteurs et les plantations, diminua progressivement d'une façon très sensible.

En outre, grâce à un emprunt venant grossir le fonds d'immigration, la grande culture put se développer tranquillement, et pour les cultivateurs, — les coolies libres aussi bien que les travailleurs créoles, — l'administration précédente avait laissé construire des lieux d'établissement grâce auxquels ils purent, avec plus de succès qu'au ~~au~~ <sup>à</sup> avant, s'appliquer à la petite culture.

§ 113. — Du premier budget que M. Tonckens présenta, en mai 1897, à l'approbation des Etats coloniaux, ressortit nettement la direction dans laquelle il désirait gouverner la colonie. Selon son opinion, aussi longtemps que Surinam jouirait de la subvention de la Métropole, l'économie devait être pratiquée et les trop grandes dépenses écartées. Il n'a pas hésité pourtant à introduire des dépenses nouvelles ou plus élevées toutes les fois qu'il l'a jugé nécessaire. C'est ainsi qu'il alla même à reporter au budget certains articles déjà introduits

par son prédecesseur, mais que le Département n'avait pas jusque-là cru devoir accepter. A ce titre, c'est à lui qu'on est redevable que Paramaribo eut enfin un abattoir, l'éclairage des rues, et que les communications téléphoniques furent étendues et qu'on commença à améliorer les rues et les chemins en y facilitant l'écoulement des eaux.

Du fait que, depuis l'administration du très distingué Gouverneur Smidt, le chiffre des revenus est allé continuellement en augmentant, à ce point qu'au budget de 1898 les évaluations en recettes pouvaient être plus fortes de sept tonnes d'or que celles de l'exercice 1888, ressort que la colonie s'est trouvée lentement mais sûrement en état de progrès. Et l'on pouvait dès lors estimer selon toute vraisemblance, que le temps n'était pas très éloigné où les revenus de la colonie couvriraient entièrement toutes ses dépenses.

Surtout le grand essor pris alors par l'industrie aurifère donnait toute raison d'espérer que cette situation budgétaire ne tarderait pas à se produire. Au dedans et au dehors de la colonie se formaient des sociétés dans le but d'entreprendre sur une plus grande échelle l'exploitation de plusieurs placers. A cette fin de coûteuses machines furent introduites, car on ne voulait plus se limiter au procédé ordinaire de l'extraction, consistant dans le simple lavage de l'or, mais extraire du sol, à l'aide de puissantes machines, tout l'or y existant naturellement ou à l'état de mélange. C'est ainsi qu'en décembre 1896 arriva à Paramaribo *Barr Robertson*, le représentant d'un puissant syndicat financier fondé à Londres, lequel demanda à l'administration la cession à bail d'un terrain de 170,000 hectares situé entre l'Awa et le Tapanahony, et dut, en vertu de l'ordonnance sur les concessions aurifères, verser immédiatement au Trésor à titre de redevance la somme de 170.000 florins.

Pourtant ce qui surtout permit d'espérer qu'une ère nouvelle et de grand développement allait bientôt s'ouvrir pour Surinam, ce fut la formation à La Haye, en juillet 1897, de la *Société de Surinam*. Le Gouvernement accorda à cette Compagnie la concession d'une ligne de tremway (construction et exploitation) allant de Paramaribo à la région aurifère de l'Awa.

L'administration locale et le gouvernement hollandais considéraient la possession de ce tramway d'un si prépondérant intérêt pour le développement de la colonie qu'ils joignaient à la concession faite à cette société les plus grands priviléges.

Le 2 janvier 1898, arriva à Paramaribo, sous la direction de l'ingénieur de 1<sup>re</sup> classe *Grinwis Plaat*, du département des eaux et digues, une mission de géologues et d'ingénieurs à laquelle fut adjoint l'arpenteur surinamois J. A. Polak, actuellement géomètre du gouvernement. Cette mission se mit tout de suite au travail: des lignes furent tracées, et on commença même sur le terrain les études d'avant-projet, mais l'on ne réussit cependant point à mettre sur pied l'entreprise projetée. Nous verrons bientôt que le gouvernement hollandais, encouragé à cette fin par l'ancien gouverneur Van Asch van Wijck et par l'ex-ministre du département des eaux et digues W. C. Lely, résolut de faire, pour la région de l'Awa, construire le chemin de fer par les soins de l'Etat.

Le 31 août 1898, la Reine Wilhelmina, devenue majeure, dut prendre elle-même en mains les rênes du gouvernement.

La Reine-Régnante qui, durant huit ans, comme mère et comme Régente, avait rempli sa tâche avec le plus grand dévouement et beaucoup de tact, reçut à sa retraite du pouvoir des marques touchantes d'estime et d'affection de la part de toute la population de Surinam.

La colonie participa également, avec un très grand enthousiasme, aux fêtes données du 6 au 10 septembre en l'honneur de l'installation de la jeune reine, et ce fut là une preuve irréfutable de la grande place qu'elle occupe dans le cœur de ses sujets surinamois. L'arbre de Wilhelmina qui, en souvenir de cet heureux événement, fut planté au milieu d'une jolie clôture sur la Place du gouvernement, restera comme une attestation du nouveau lien formé en ce jour mémorable entre la Hollande et Surinam. Toute la colonie a salué avec espoir l'avènement de la noble descendante du feu roi Willem III, car sous sa direction sage et habile, inspirée par son amour pour ce beau pays, Surinam pourra, à juste titre, devenir ce que déjà il aurait dû être depuis longtemps :

« Une perle de la Couronne de Hollande ».

**XXVIII — Suite du précédent (1896-1902) —  
Le gouvernement de C. Lely (1902-1905) La maladie  
du cacaoyer. — La culture des bananes**

§ 155. — Peu après l'entrée en fonctions de M. Tonckens, le krullotenziekte (maladie du cacaoyer) menaça la culture du cacao d'une destruction complète. Un botaniste, le professeur Wént, envoyé par le gouvernement pour combattre cette maladie, ne put pas en découvrir les traées; elle continua à se répandre de plus en plus et fit mourir les cacaoyers. La récolte du cacao tomba de 4 millions et demi de kilogrammes en 1896 à 835.000 kilogs en 1904. Beaucoup de cultivateurs se trouvèrent ruinés et cédèrent leurs plantations à vil prix.

Cependant, afin de prévenir une débâcle, le Gouverneur Lely avait préconisé une nouvelle culture et sollicité à cette fin l'appui du Gouvernement; il s'agit de la culture intensive des bacoves (bananes) qui fut établie en 1895. Le Gouvernement et les planteurs conclurent avec un société américaine de fruits, *The United-Fruit Company*, un arrangement pour l'achat et la récolte des bananes pendant un certain nombre d'années et à un prix déterminé par régime. Les planteurs devaient collectivement avoir 3.000 hectares en culture, moyennant quoi l'administration s'engageait à les aider de ses conseils et de ses subsides. Pour le transport des fruits à New-York la société coloniale des Indes Occidentales fit construire quatre vapeurs aménagées spécialement à cet effet. Aussi, en très peu de temps, les champs de bananes furent-ils plantés, les fruits poussèrent avec vigueur et les récoltes furent abondantes (elles s'élevaient déjà en 1908 à 410,000 régimes). Malheureusement, environ un an après, une maladie le « Panamaziekto » éclatait parmi les bananes de la plantation Grosmichel, et les plantes dépérirent rapidement et moururent. Pour sauver cette culture, sur les avis de la *Fruit Company* on introduisit la variété dite du Congo laquelle n'était point sujette à cette maladie. Mais alors, en retour, cette compagnie exigea des conditions plus avanta-

geuses pour ses intérêts. Comme ses conditions n'eurent point l'agrément du Ministre de *Waal Malefijt*, il déchargea en 1913 la société de ses obligations et ne continua pas plus longtemps de soutenir les plantateurs. De ce fait, la culture des bananes appartient depuis lors à l'histoire. Et l'on perdit ainsi plus de deux millions et demi de florins.

Afin de sortir de cette situation, les planteurs se mirent à nouveau à la culture du café qui avait été jadis si avantageuse.

(Des 371 plantations que Surinam comptait en 1830, 160 étaient des habitations ou propriétés caféières).

En peu de temps, des centaines d'hectares brillèrent du vert tendre du libéria et du robusta. Et maintenant des milliers de kilogrammes de café sont récoltés, grâce à quoi de modernes machines à dessécher les pulpes ont pu être installées sur plusieurs plantations. Entre-temps a été reprise la culture du cacao, de telle sorte que le Krulloten est pour ainsi dire passé à l'éta sporadique. Également un essai d'hévéa fait à Slootwijk par le gouverneur Idenburg sur les instances du Gouvernement a été à son tour remplacé par la culture du café.

Cependant un événement très grave se produisit sur la plantation Marienburg quelques mois avant la retraite du Gouverneur Tonckens. Le 29 juillet 1902, le directeur M. Mavor fut attaqué et tué par une bande de coolies coupeurs de cannes, qui réclamaient un salaire plus élevé ou une réduction des heures de travail. A la suite de ce fait, il y eut une insurrection générale à laquelle prirent part presque tous les coolies de cette plantation. Le personnel de l'établissement ainsi que les agents de police placés à cet endroit, hués et accueillis à coup de pierres ou autres projectiles étaient insuffisants pour rétablir l'ordre. Une force militaire envoyée à leur secours ne fut pas mieux accueillie et, pour vaincre l'insurrection, se vit dans l'obligation de faire usage de ses armes. Il y eut environ 25 mutins de tués et un grand nombre de blessés. Les meurtriers et leurs complices furent ensuite faits prisonniers.

§ 115. *Expéditions scientifiques* — Avant 1900, la plus grande partie de l'intérieur de Surinam était encore inconnue. La carte du pays montrait une grande et vaste étendue sur laquelle le cours des rivières était indiqué à l'estime. Cela attira l'attention des hommes de sciences et de la Société Royale de Géographie de Hollande, qui voulaient savoir un peu plus de l'intérieur de la colonie que n'en indiquait la carte. Pour y parvenir, le 15 août 1900, sous la direction du Dr. H. van der Capelle, une première expédition partit pour le district de Nickerie afin de visiter le bassin du Courantyne. Ensuite, et dans le même but, partirent sept autres expéditions. (1)

(1) *L'expédition du Copenham* " 5 août - 28 novembre 1901. Directeur L. A. Bakhuys.

*L'expédition du Saramacca* " 31 octobre 1902 - 27 avril 1903 ". A. J. van Stockum.

*L'expédition du Gonini* " 28 juillet 1902 - 8 juillet 1904 ". A. Franssen van Henderschee.

*L'expédition du Tapanahony* " 5 juillet - 9 Décembre 1905 ". A. Franssen van Henderschee

*L'expédition du Tumuc-Humac* " 3 juillet - 29 Décembre 1907 ". De Goeje

*L'expédition du Surinam* " 30 juin - 20 Novembre 1908 ". J. Eilerls de Haan

*L'expédition du Courantyne* " 19 juin - 1910-2 août 1911 ". J. Eilerls de Haan C. Kayser

Malgré les grandes difficultés et les oppositions rencontrées de la part des habitants des bois, les chefs des Marrons « Oseisie » et « Apansa, » les bassins des rivières furent l'un après l'autre, visités, et les chaînes de montagnes ainsi que leurs sommets portés sur la carte et pourvus d'un nom. (1)

En 1907, de Goeje pénétra jusqu'à la source de « Paloemeu, » et, par cette voie, il entra en contact avec les Indiens « Majoli. » Sur la Ananasberg (montagne des ananas), beaucoup de relevés triangulaires ont été faits par Eilerts de Haan ; au Paloemeu, il découvrit un sommet de montagne, haut de 700 mètres entièrement pelé, appelé le « Kasi kasima ». Au cours de la dernière expédition, Eilerts de Haan mourut le 29 août 1910, à Steenport, au Grand Rio, où son corps fut enterré. Un monument fut, en 1913, élevé à sa mémoire à Paramaribo.

C. C. Kayser, qui ensuite avait pris la direction de l'expédition, découvrit la source du « Sipaliwini » ou Roggerivier, et la source du « Lucierivier, » qui sont tous deux des affluents du Courantyne.

Les expéditions eurent pour résultat une plus grande connaissance de la « faune » et de la « flore » de l'intérieur. Elles permirent également d'entrer en contact avec des tribus d'Indiens inconnus jusque-là : les Try'os, les Oeyakoele's, les Majolie's, les Ojanas et autres.

La manière de vivre de ces indiens se rapproche de celle des Arowakkens et des Caraïbes; mais ils sont plus primitifs que ces derniers. Ils ne connaissent que leur voisinage le plus immédiat. C'est ainsi qu'ils n'avaient jamais entendu parler de la mer et que c'était la première fois qu'ils se trouvaient en présence d'hommes blancs. Dans leur numération ils n'alliaient pas au delà du nombre 5. Ainsi « une main égale 5; deux mains égalent 5 plus 5; deux mains et un pied égalaient 5 plus 5 plus 5; deux mains et deux pieds égalaient « un indien » 4 x 5.

§ 116. -- *Construction du chemin de fer.* — On a vu plus haut que la Compagnie américaine de chemin de fer ne réussit pas dans son entreprise, et que l'Etat, sur les instances de l'ancien Gouverneur Van Asch Van Wijck, et de l'ex ministre du département des eaux et digues. C. Lely, dut entrer avec elle en pourparler pour le rachat des droits et priviléges qui lui avaient été accordés. Cette rétrocession eut lieu pour une somme importante, et pour que tout marché désormais à souhait, le Gouvernement nomma comme Gouverneur de Surinam le compétent W. C. Lely qui, dès le mois de décembre 1902, prit possession de l'administration de la colonie.

(1) La chaîne Emma dont le plus haut point, le mont Hendrik, atteint 1080 m; la chaîne Wilhelmina d'une hauteur de 1270m; la montagne Bakhuis; les monts Lely; la chaîne de Van Asch van Wijck; les monts Van Stockam; la montagne Gorje, les monts Kayser et autres.

En 1903, Hen lerschee découvrit les Timeri rotsen, "rochers Timeri" avec des inscriptions en caractères indiens.

Sous la direction de l'Ingénieur des Eaux et Diges, l'écuyer *C. I. Van Reigersberg Versluijs*, on commença, en 1903, la construction du tramway, et le 28 mars 1905, la ligne Paramaribo-Republiek était inaugurée solennellement et, le jour après, mise en exploitation,

Plus de 1,500 travailleurs, parmi lesquels de nombreux habitants de Curaçao, y trouvèrent un gagne-pain; beaucoup, par contre, atteints par la malaria, y perdirent la vie. En 1907, le 133e kilomètre de la ligne était achevé et arrivait jusqu'à *Kabelstation*, et, en 1912, le chemin de fer était en pleine exploitation jusqu'à *Dam à la crique Sara* (17,8 kilomètres.)

En 1905, eut également lieu, aux frais de l'Etat, et par l'ingénieur des mines *E. Middelburg* (1) une exploration géologique sur plusieurs concessions.

## XXIX. — Les Gouvernements

de *A. W. F. Idenburg* (1905-08) et de *M. D. Fock* (1908-11)

§ 147—Le gouverneur *Idenburg* sut vite, par ses manières préventives, gagner les coeurs. Son caractère, rigoureusement moral, qui exercait une grande influence sur les fonctionnaires et sur la population, se dressait contre tout acte immoral. Suivant d'un œil attentif tout ce qui avait trait à la santé publique, il améliora la situation hygiénique de la ville de Paramaribo par la création d'une brigade d'agents sanitaires et par l'exercice d'un contrôle sévère sur la vente des denrées. Par la « Loi du Dimanche », il assura à la classe ouvrière un jour de repos par semaine. Hostile aux subventions, il conçut, la même année, un dessein, appelé projet *Idenburg*, qui devait mettre un terme aux contributions annuelles de la métropole. D'après ce plan, le budget de Surinam serait chaque année réduit d'une certaine somme, de telle sorte que la colonie, au bout d'un nombre d'années déterminé, deviendrait, financièrement, indépendante de la métropole. La situation économique défavorable ne lui permit pas cependant de mener ce projet à bonne fin.

*Mr Dr Fock*, un érudit en droit, suivit sur bien des points les travaux de ses prédécesseurs. Sur le terrain hygiénique, il projeta beaucoup d'utiles règlements. Il plaça également la vente des denrées sous une surveillance microscopique.

Peu après son entrée en fonctions, pervint à Paramaribo, par la voie télégraphique, la nouvelle de la naissance de la princesse Juliana. Aussitôt toutes les écoles donnèrent congé et toutes les cloches sonnèrent à toute volée pour annoncer la joyeuse nouvelle à la population. En un clin d'œil la ville fut en fête et le pavillon tricolore ainsi que la banderole de la Maison d'Orange flottèrent aux fenêtres des maisons.

En 1909, la Société du gaz des Indes néerlandaises créa une fa-

1 En 1843, le géologue Robert Schomburgk avait déjà procédé à une exploration du sol.

Quelques années après, de 1852 à 1855, le Dr Voltz entreprit dans le même but plusieurs voyages au Boven-Surinam, au Tempatie et au Coppename.

Des relations surprenantes furent à l'époque faites par Voltz, mais, par suite de sa mort subite en 1855, elles tombèrent pourtant dans l'oubli. En souvenir de ce jeune géologue, on a donné le nom de Voltzberg "montagne de Voltz" à une montagne située au Coppename.

brique de gaz à Paramaribo, et depuis, la lumière au gaz remplace, dans l'éclairage des rues et dans beaucoup de maisons, les lampes à pétrole.

Sous l'administration de ce Gouverneur, un événement très grave fut la découverte d'une conspiration contre l'autorité du Gouvernement Hollandais. Un certain « Killinger, » Autrichien de naissance, inspecteur de police, essaya en 1910, avec quelques mécontents, de fomenter une révolution afin, au cas de réussite, de proclamer la Colonie en république. Mais son plan fut, par un de ses complices, dévoilé peu avant l'exécution, à la suite de quoi Killinger et ses satellites furent faits prisonniers, et, le 13 mars 1911, condamnés par la justice à la peine de mort. Mais le Gouverneur commua l'arrêt en peine d'emprisonnement. Killinger eut à subir six ans de cellule en Hollande et chacun de ses complices, six ans de prison. Cet événement semble avoir produit une profonde impression en Holande, car peu après une grande « Commission de prospérité » a été envoyée à Surinam pour examiner la situation économique de la colonie.

## Petite culture-Industrie-Enseignement-Costume

### POPULATION

§ 118. — Dans les dix dernières années, la petite culture avait pris un grand essor. De nombreux petits villages ou centres d'établissement s'étaient créés et même agrandis (Laarwijk, Johan et Margaretha, Hecht et Sterk, Kronenburg, Warnicaweg, Meervorg. S'étaient agrandis : Alkmaar, New-Amsterdam, Domburg, La Rencouste, Groningen, Paradijs dans le Nickerie et beaucoup dans le Coronie.)

Pour instruire les petits cultivateurs, des professeurs d'agriculture furent nommés. Sur ces petits villages, on cultiva du riz, du maïs, des farineux et des légumes, du café, du cacao et des noix de coco (Le Coronie à lui seul fournit environ 1 million et demi de cocos et, en même temps, du miel et de la cire.)

La récolte du riz s'élevait déjà à des millions de kilogs (plus de 7 millions de kilogs de padi). Pour le décorticage des padi, on installa des moulins à décortiquer à Paramaribo et dans le Nickerie.

Entre-temps, l'industrie s'est également développée. Paramaribo s'est enrichi de trois fabriques d'allumettes : le Snake Fight et le Vulcanus. Une première tannerie fondée à Paramaribo en 1900 a été suivie d'une deuxième installée dans la ville de Nieuw-Nickerie. De nouvelles scieries se sont fait jour. La fabrique de glace, montée en 1890, fournit à la population un produit excellent. A cette fabrique ont été ajoutées une fabrique de limonade et une chambre frigorifique pour les fruits et le bétail abattu. Cet établissement fournit également à la population du poisson de mer conservé à la glace. Aux frais du gouvernement, un abattoir a été, en 1900, construit par le Gouverneur Tonckens, en même temps a été nommé un vétérinaire pour l'inspection de la viande.

Au Kaizerestraat (rue du Kaizer) a été installée une savonnerie et, sur la plantation Kroonenburg, une distillerie de figues-bananes. Des boulangeries à vapeur ont remplacé les vieux fours passés de mode. La ligne télégraphique installée en 1885 a été suivie d'autres lignes, de sorte que Paramaribo possède maintenant un réseau télégraphique qui s'étend jusqu'à Dam et embrasse la plupart des districts de l'intérieur. Une école professionnelle forme d'habiles charpentiers et ébénistes. L'école de tressage de chapeaux, ouverte en 1910, fournit déjà de nombreuses et bonnes tresseuses.

Au point de vue minier, de nouvelles découvertes ont été faites dans les dernières années. De grands gisements de bauxite — minerai d'aluminium, — ont été découverts dans les districts de Boven-Surinam, de Para et de Cottica. A la concession Guyana, de nouvelles galeries de quartz ont été mises à jour. Une société aurifère, « la Mine d'or, » dans le Maroni, rapporte en ce moment de 2 à 300.000 grammes d'or de lavage par an.

L'industrie du balata a, dans ces derniers temps, vu sa production augmenter progressivement.

Par les soins du Gouvernement, l'instruction primaire a été également plus répandue, de sorte qu'en 1917, Paramaribo comptait sept écoles publiques, 17 écoles privées ainsi que 5 écoles particulières, avec un effectif total de 7,500 élèves. Dans les districts, il y avait 25 écoles publiques et 32 écoles privées fréquentées par 3,300 élèves. Parmi ces dernières, il y a 9 écoles des frères Moraves installées chez les nègres boschs, dont le *Graanzeeschool* avec 90 élèves et une des Catholiques romains sur le *Tamari* s au Cottica.

L'éducation supérieure acquise par l'enseignement a amené un changement dans le costume de la basse classe du peuple. La jupe ample et large (bigi koto) et le grand casaquin — qui avaient remplacé le camisa et le châle, — ont été de nouveau remplacés par le paletot et la robe courte chez les gens de service. Egale-ment, le mouchoir de tête a fait de plus en plus place au couvre-chef ordinaire: le chapeau. Presque tous les hommes sont habillés en pantalon, chemise et redingote. La plupart sont chaussés.

Entre temps, par l'introduction de coolies des Indes anglaises et de Javanais, et par l'arrivée de Barbadiens et de Démérariens le chiffre de la population s'est élevé de 80 à plus de 100.000 âmes. Paramaribo a eu, de ce fait, un grand développement. Des rues nouvelles ont été créées : Célina et Anniestraat (rues de Céline et d'Annette), Gonggrijpstraat, Jessurunstraat, Princessestraat. De son côté, M. « H. Fernandes, » propriétaire de Kwatta, a prolongé de 2 kilomètres plus au Nord le chemin long de 6 kilomètres qui déjà allait de la maison d'habitation de la plantation au district de Saramacca. Tout au long de ce chemin, on trouve de nombreux établissements de petits cultivateurs.

## Les Gouvernements de H. D. H. Baron Van Asbeck (1911-1916)

de G. J. Staal (1916-1920.)

et du Baron van Heemstra (de 1921 jusqu'à nos jours)

119. — Le baron van Asbeck et son épouse sont notés comme ayant été très bienveillants et très généreux pour le peuple. Afin de venir en aide aux malheureux, madame le baronne van Asbeck fonda l'association « La croix verte. »

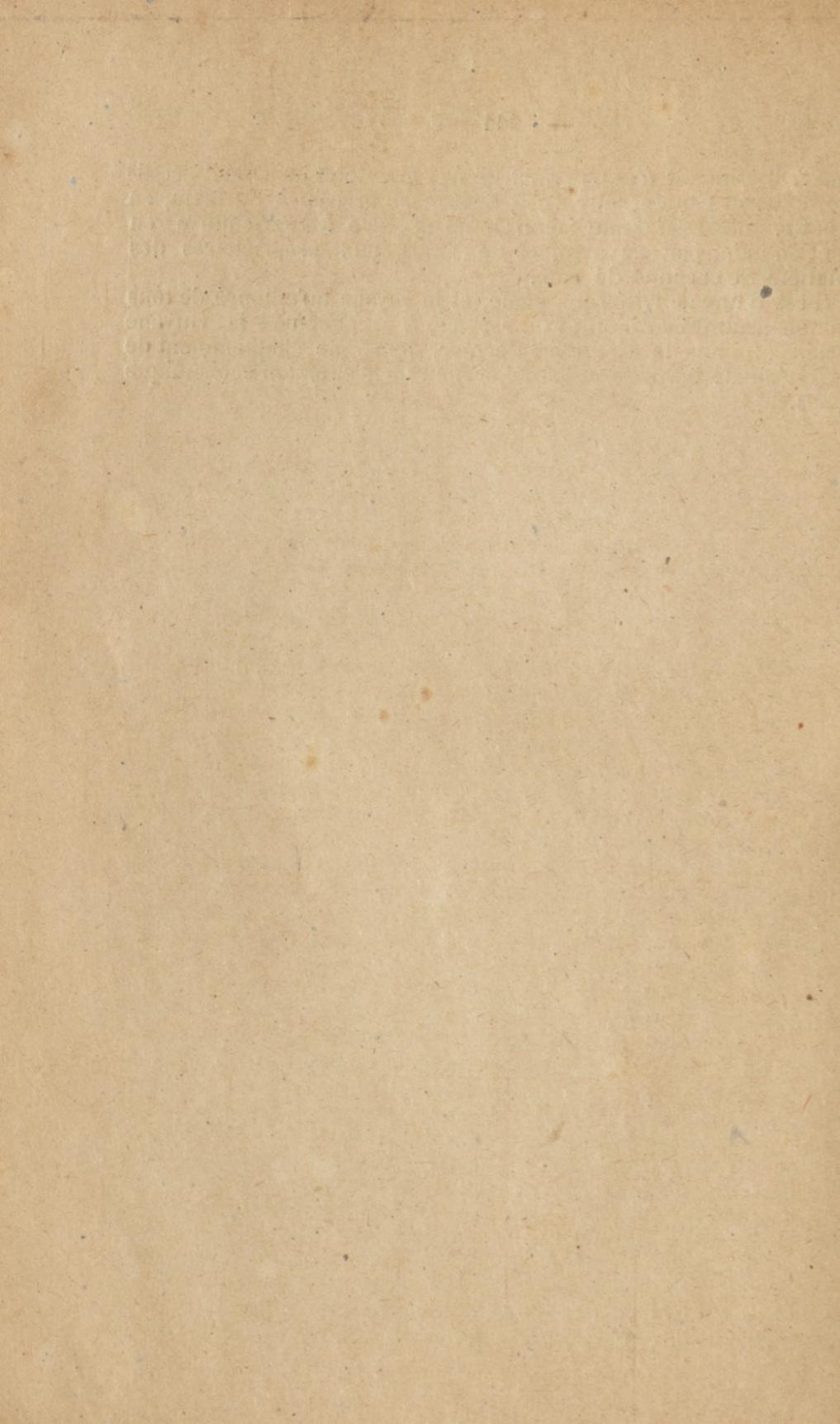
En raison des circonstances fâcheuses dans lesquelles, par suite de la guerre mondiale de 1914-1919, s'est trouvée la colonie, Van Asbeck a été arrêté dans beaucoup de ses bonnes intentions. Sous son administration, la ville de Paramaribo a été dotée de bonnes et solides rues avec trottoirs ; et, dans les districts, on a fait des routes carrossables. Un bac entre Léonsberg et Voorburg a servi à relier la ville avec les districts de Beneden-Surinam et Beneden-Commewijne. Des autos ont remplacé les voitures de place. A la suite du grand incendie d'octobre 1915 dans le Wagenwegstraat, qui a causé plus de 50.000 florins de dommages, il a réorganisé le corps des sapeurs-pompiers et doté le matériel de deux pompes à incendie à moteur. L'abolition du coup de canon du soir, qui avait donné lieu à un grand mécontentement, était encore regretté par beaucoup de gens. L'heure de midi est maintenant annoncée par un sifflet d'alarme à vapeur : « la Sirène ».

En raison de sa mésintelligence avec le Ministre des Colonies, « M. T. H. B. Pleyte, » le Gouverneur demanda son rappel. Il a été remplacé le 25 novembre 1916, par « M. J. H. Staal », Secrétaire général du département des Colonies. Le Gouverneur Staal n'était pas un inconnu dans la Colonie. Comme secrétaire général du Gouvernement sous Idenburg, il jouissait déjà pour son impartialité de l'estime générale. Bien qu'il eût pris les rênes de l'administration dans une période très embarrassée, cependant le plus grand espoir a été fondé, pour le relèvement de la Colonie, de l'arrivée au pouvoir de ce Gouverneur. La guerre mondiale avait arrêté et restreint le commerce et la navigation avec la métropole et les autres pays. Les marchandises provenant de l'importation subissaient une hausse allant jusqu'à 300 %. L'introduction des denrées alimentaires était très faible, en raison de l'impossibilité pour le peuple d'en supporter les charges. Redoutant la famine, le Gouverneur a été amené à faire plusieurs voyages dans les districts afin de stimuler les cultivateurs à augmenter la production des plantes et racines alimentaires. Du « Syndicat d'Etude » fondé en Hollande sur son initiative afin d'étudier l'agriculture et de mettre les plantations en valeur, on attendait beaucoup de bien, et sa désignation comme Gouverneur permit d'espérer que, sous son administration, Surinam parviendrait à nouveau à la prospérité et au bien-être.

M. G. J. Staal est resté à la tête du gouvernement jusqu'en 1920, et son successeur, le « Baron van Heemstra, » préside actuellement aux destinées de la colonie. Ancien bourgmestre de la ville d'Ar-

nhem où il jouissait d'une popularité très grande et justement acquise, le nouveau Gouverneur s'est, depuis son arrivée à Surinam, en mai 1921, intéressé d'une façon toute spéciale à l'agriculture en venant en aide, par des avances de fonds, aux propriétaires des plantations de cacao et de café.

Il est d'une activité sans égale, et le voyage qu'entouré de tous ses chefs d'administration et de service, il a effectué à la Guyane française au mois de décembre dernier, témoigne éloquemment de son vif désir de travailler à l'amélioration de la situation économique du pays.



# Banque de la Guyane

*Instituée par la Loi du 11 Juillet 1851, soumise sous le contrôle exclusif de l'Etat et dont le privilège a été renouvelé par la Loi du 21 Mars 1919.*

Les opérations de la Banque consistent :

1.— A escompter les billets à ordre ou effets de place à deux ou plusieurs signatures ;

2.— A négocier, escompter ou acheter des traites ou des mandats directs ou à ordre sur la Métropole ou sur l'étranger ;

3.— A escompter des obligations négociables, ou non négociables garanties :

Par des warrants ou des récépissés de marchandises déposées, soit dans des magasins publics, soit dans des magasins particuliers, dont les clefs ont été régulièrement remises à la Banque ;

Par des cessions de récoltes pendantes ;

Par des connaissances à ordre ou régulièrement endossés ;

Par des transferts de rentes ou d'actions de la Banque de la colonie ;

Par des dépôts de lingots, de monnaies ou de matières d'or et d'argent ;

4.— A se charger, pour le compte des particuliers ou pour celui des Etablissements publics, de l'encaissement et du recouvrement des effets qui lui sont remis, et à payer tous mandats et assignations ;

5.— A recevoir, moyennant un droit de garde, le dépôt volontaire de tous les titres, lingots, monnaies et matières d'or et d'argent ;

6.— A souscrire à tous emprunts ouverts par l'Etat, par la Colonie ou par les Municipalités de la colonie, jusqu'à concurrence des fonds versés à la réserve ;

7.— A recevoir, avec l'autorisation du Ministre des colonies, les produits des souscriptions publiques ouvertes, soit dans la colonie, soit dans la Métropole ;

8.— A émettre des billets payables à vue au porteur, des billets à ordre et des traites ou mandats ;

9.— A faire commerce des métaux précieux monnayés ou non monnayés.

10.— A consentir des avances en compte courant.

## DIRECTION

H. Poulet, Directeur

## ADMINISTRATEURS

A. Darredeau, négociant-Conseiller privé.

A. Fanier. Représentant de commerce.

N. Administrateur.

N. Administrateur.

R. Théolade Fils, Administrateur suppléant.

C. Lhuerre, Administrateur suppléant.

## CENSEURS

Le Secrétaire Général du Gouvernement, Censeur légal

M. Marchand, Censeur élu

M. Gougis, Censeur élu suppléant

## SECRETAIRE GENERAL

H. Floride, Secrétaire Général de la Banque

**Faire Bien et Toujours Mieux**

**Prix Réduits. Vente à Petit Bénéfice**

*Maison d'Achats à Paris*

**R. BEAUROY**

**19, Rue Christophe-Colomb 19 — CAYENNE**

*Modes et Nouveautés.* Chemises, chapeaux, tissus, confections, chaussures, parapluies, meubles, glaces, jouets, chaises lampes.

**Articles Choisis**

*Mercerie.* Quincaillerie, bijouterie, fusils de chasse, porcelaines-verreries, cristaux, articles pour Dames.

**Assortiment Soigné**

**Etablissements**

**L. CASTEX**

**Cayenne**

*Fabrique de glace, 11 Rue Chaussée Sartines  
Fournisseur des Compagnies de Navigation*

**Distillation de Bois**

**Usines à** { Régina Approuague  
Petit Canouri (Approuague  
Espérance S ( Calebasse  
Berterne S ( Calebasse

Spécialité de bois de ROSE femelle

**Exportation dans tous les Pays**

**(Code Lieber)**

# Comptoirs Coloniaux **CHIRIS**

**Société Anonyme au Capital de 5,000.000 de frs**  
*Siège Social -- 8, Rue Nouvelle -- Paris (IXe)*

Adresse Télégraphique — LOMNICK — PARIS

Code ; A. B. C. 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> éd. — A Z — Lieber — Bentley

*Importation — Exportation*

*Commission — Consignation*

## **Principales Maisons et Usines à**

Grasse — Cannes	New-York (Etats-Unis)
Boufarik (Algérie)	Iles Comores (Afrique Orientale)
Reggio Calabre (Italie)	Madagascar
Chapa Lao Kay (Tonkin)	Guyane
Chungking (Chine)	Asuncion (Paraguay)

## **EN GUYANE**

Adresse Télégraphique **CHIRIS** Cayenne

**Importation :** Tous Produits Alimentaires et Manufacturés

**Exportation :** Or, Essence de bois de rose, Balata, Ecaille de Tortue, Colle de Poisson, Bois d'ébénisterie, Bois d'œuvre Scierie Mécanique à Cayenne, Distilleries d'essence de bois de rose à : Cayenne — Arataie — Guisambourg — Nouciry.

*Agences à : Cayenne — St Laurent-du-Maroni — Mana Régina — Oyapoc.*

*Agents de la Cie Royale Neerlandaise de Bateaux à vapeur.*

**Imprimerie des Comptoirs Coloniaux CHIRIS** : *Édite le Quotidien « l'Avenir de la Guyane » et exécute tous travaux de Ville.*

# Comptoirs Hesse et C<sup>ie</sup>

Société anonyme au capital de 1.500.000 francs

Siège Social : 62, Rue Saint-Lazare. Paris

Adresses télégraphiques — Contesco Paris. — Hesse Cayenne. — Hesse Surinam. — Codes : AZ — Liebers - ABC 5 lettres — A 1 - Bentley's — Western Union.

**AGENCES** — Cayenne, Mana, Saint-Laurent du Maroni, [Guyane Française], Paramaribo (Guyane Hollandaise).

Placer à bief (La Comté); Scierie mécanique à vapeur à Saint Laurent du Maroni.

*Commission ... Consignation*

*Importation -- Exportation*

Or natif, Balata, Essence de bois de rose, Tous bois de construction et d'ébénisterie, Bois en grumes et bois sciés (sciage au ruban moderne).

**AGENTS DE** : West India Oil Company, New York : Pétrole, Essence, Huiles et Graisses; Morris and Company: Conserves de viandes (Chicago); Arkell and Douglas Inc. New-York; Corona Typewriter Company (Machines à écrire); A. Elot et C<sup>ie</sup> Martinique (Chocolat et Pâtes); A. Fernandez et C<sup>ie</sup> Paramaribo, Allumettes; Source Perrier, Société des Ciments Français, Donarie et Lonquety; La S. F. E. A. (Drague du Courcibo, Sinnamary); Grand Magasins du Louvre, Paris; Urbaine, Incendie; Compagnie Générale Transatlantique à Paramaribo et Saint-Laurent du Maroni; Société Générale de Transports Maritimes à vapeur de Marseille à Cayenne, Maroni, Paramaribo; des Vapeurs Riosinho et Turuna (Ligne du Brésil à Cayenne, Maroni, Paramaribo).

# C. I. P. O.

*Compagnie d'Importation de Produits d'Origine*

**Etablissements J. OUACHÉE**

**47, rue de Paradis — PARIS X<sup>e</sup>**

*Achat au plus haut cours de :*

Gomme de balata, Vessies natatoires (colle de poisson),  
Or natif, Peaux d'animaux, Fèves de Tonka (Gaiac), Plumes  
d'aigrettes, Essence de Bois de rose et tous autres produits.

**Représentant de :**

**L. T. Piver — Dessaux fils — Lion Noir**

**Auguste QUINTRIE, Agent en Guyane Française**

*S'adresser 59, rue François Arago, Maison Vitalo à Cayenne*

# **Lefebvre & Fils.**

**33, Chaussée-Sartines – Cayenne**

*Maison à Paris 53, Rue Condorcet*

## **Achat d'Or**

Tissus de toutes sortes (Gros et Détail)  
Articles de Paris, Quincaillerie  
Articles de Chasse et de Pêche  
Comestibles en gros.

**Etc. Etc.**

Tous ces articles à des prix avantageux, la  
Maison ne traitant qu'avec les fabricants  
sans intermédiaire pour ses achats

**SEN-WO-LEE**

**Négociant**

**Importateur**

**Exportateur**

**Cayenne — (*Guyane Française*)**

**Plantations de Cannes à Sucre**

**Rhumerie Modèle**

**Grande Fabrique d'Eaux Gazeuses**

**Maison Principale: Rues Chaussée Sartines N°8  
et Malouet N° 16**

**Succursales à**

**Cayenne — Kourou — Sinnamary — Iracoubo  
Oyapoc — (*Guyane Française*)**

# S. A. E. I. A. C.

Société Anonyme d'Exploitations Industrielles  
Agricoles et Commerciales

**Capital 450 000 frs.**

Siège Social : Cayenne ; Administration Générale  
39, Avenue des Champs Elysés (Paris)

*Achat de Matières Premières*

Balata -- Or -- Essences -- Gommes -- Rhums

*Usine pour la distillation du bois de rose  
à Cayenne*

---

Etablissements Métallurgiques

**A. MENIAL**

*14, Rue de Montmorency Paris*

*Traitements des métaux précieux*

*Fonderie - Broyage - Laminage - Tréfilage etc*

*Laboratoire - Essayeur du Commerce*

*Analyses de minéraux*

**Les Grands Magasins**

**A L'ELEGANCE**

**C. SYMPHORIEN**

*St Laurent-du-Maroni*

Réputés pour le renouvellement régulier des dernières créations parisiennes en Nouveautés, Modes et Tissus

**Agents des Etablissements**

**F. Symphorien fils**

*17, Rue d'Alzon et 207 Rue Judoïque*

**BORDEAUX**

pour toutes commandes en Nouveautés et Alimentation générale. Facilités de paiement.

# F. TANON & Cie

Paris, 66, Rue St Lazare

Cayenne (Guyane Française)

Succursales à : *St Laurent du Maroni*

*Mana --- Sinnamary - Approuague*

*Oyapoc (Guyane Française)*

**IMPORTATION -- EXPORTATION -- COMMISSION -- CONSIGNATION**

**Consulats de Norvège et des Pays Bas**

Lignes régulières de vapeurs sur la côte.

Service de chalandage, de remorquage et de wharf.

Agence de vapeurs et de voiliers.

Ateliers de construction et de réparation, appareils à l'autogène.

Distillerie de bois de rose.

Matériaux de construction.

Travaux de charpente

Cales de halage

Service de Transports.

## AGENCE

Assurance contre l'incendie (Union Assurance Society).

Alimentation: Swift et Cie. Nestlé et Anglo Swiss Condensed Milk Co. Libby Mc Neil et Libby. Texas et Co.

Manufacture d'Armes et Cycles de Saint-Etienne. — Bergougnan.

Clyde Steamship Co. — Ward line.

Agence de Placers.

Codes télégraphiques: Lieber 5 -- Lieber 5 lettres A B C -- A B C

5 lettres. — Hentley — A Z — A I. -- Scott et

Privés.

Agences à la Martinique, au Havre et à Marseille.

# Les Grands Magasins

R. THEOLADE Fils

Renommés pour la richesse de leur assortiment  
d'articles de *Nouveautés* :

**Modes - Tissus - Confections - Chaussures**

**Chapeaux - Bijouterie - Meubles**

**Parfumerie - Articles de ménage, etc.**

MAISONS à CAYENNE et FORT-DE FRANCE

Rhumerie et Usine d'essence de bois de rose

à Cayenne

Maison d'achat à PARIS

*Exportation - Importation - Commission.*

# La Conscience

GEREE PAR

M. S. BRUERE DAWSON

**Cayenne** Guyane Française

SPÉCIALITÉ DE TISSUS EN TOUS GENRES. — CHAUSSURES. — CHAPEAUX.

BONNETERIE. — CHEMISERIE.

PAPETERIE. — BIMBELOTERIE. — PORCELAINE. — VERRERIE.

QUINCAILLERIE. — BONBONS FINS. — JOUETS DIVERS.

CARTES POSTALES DE LA GUYANE

ETC. ETC.

---

Ancienne Maison F. Loe Mie

*Raoul Bernardin*  
SUCCESEUR

*Commission ... Exportation*

*Importation -- Consignation*

*Cayenne — (Guyane Française)*

**Succursales : Saint-Laurent-du-**

**Maroni et Mana**

*Exportation d'Or natif -- Gomme de Balata*

*Essence de bois de rose*

Codes — A Z — Liebers — A B C 5 Lettres — Bently

Western Union

# HO-KONG-FOU

Négociant

*Importation*

*Exportation*

Chaussée Laussat - Cayenne Guyane Française

## Gros-Demi-Gros- Détail

*Succursales à : Cayenne -- St Laurent-du-  
Maroni - Mana - et Oyapoc (Guyane Française)*

---

Veuve Julia **GOMES**

Négociant

## Gros Demi-Gros

Rue du Lieutenant Brassé -- Cayenne

(Guyane Française)

**Exportation**

**Importation**

# Emmanuel JORSET

NÉGOCIANT A MANA (Guyane Française)

Représentant à Cayenne :

H. SERVAN 35 bis, rue Christophe-Colomb

Importation — Exportation.

Articles Français et Étrangers

Exploitations d'Or et de Balata

Adresse télégraphique : JORSET Cayenne. Code Lieber's

---

## F. Nollier

18, Rue Christophe-Colomb, 18

Tissus, confections, parapluies, chaussures,

Porcelaines, faïences, cristaux, verrerie

Articles de voyage et pour mineurs, etc., etc.

Usines à tafia et à essence de bois de rose.

Achat de cannes et avances

sur plantations de cannes

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : NOLIER, CAYENNE.

# H. ROUMI

35, Rue Chaussée-Sartines,  
Cayenne (Guyane Française)

*Commission ... Consignation — Représentation*

Importation

Exportation

**Ventes en Gros:**

Comestibles en tous genres

**Articles Français & Américains**

Vins-Liqueurs Tafia des Antilles et de la Guyane-Tabac  
Cigares et Cigarettes de la Société Anonyme des  
Tabacs Algériens (Anciens Etablissements

J. Clément et Cie

Adresse télégraphique: Roumi Cayenne — Code Lieber's

---

## Papeterie

### Emilio Gratien et Cie

Angle des Rues du Collège et François-Arago  
Cayenne (Guyane Française)

FOURNITURES SCOLAIRES — ARTICLES DE BUREAUX

BIMBELOTERIE — MERGERIE, ETC.

---

### Cie des Mines d'Or de la Guyane Hollandaise

Siège Social à Paris

57, Rue de Trévise

### Placer R. Awa - Agence de Cayenne

Nouveaux avantages aux ouvriers mineurs

Le placer R. AWA engage les Ouvriers Mineurs à 6,50 nourriture fournie par la Cie; de plus les ouvriers sont prévenus que, suivant leur travail, ils sont susceptibles d'être augmentés, par le Directeur jusqu'à concurrence de 10 frs par jour (10 frs par jour)

S'adresser à l'Agence, 9, Canal Laussal, 9

Paris—Cayenne  
**H. Chouanard**

24, Rue Christophe-Colomb 24,  
**Cayenne** Guyane Française

*Maison vendant le meilleur marché de la place*

Tissus - Mercerie - Chapellerie - Glaces - Bonneterie  
Faïences - Porcelaines - Chaussures - Parfumerie - Bijouterie  
Verrerie - Quincaillerie - Spécialité d'outils pour mineurs  
et d'articles de voyage.

---

**A. Chebance**

Rue de la Liberté — Cayenne

*Maison Fondée en 1900*

**Usines à bois de rose - Achats or et balata**  
**Articles de nouveautés 1/2 gros et détail**  
Cèdes Lieber's — A B C 5e éd. — A Z

---

**E. d'Espaux**

10, 12, Rue Adjudant Pindard et 5, Chaussée Laussat  
Cayenne (Guyane Française)  
*Exportation — Importation*

**Alimentation**

Comestibles - Vins et spiritueux - Approvisionnement pour  
placers, Fabrication d'essence de bois de rose

---

**Prix Fixe**

*Maison Fondée en 1827*  
**Librairie Papeterie**  
*Commission-Expédition*

**Vve André HARMOIS**  
*Cayenne*

BILLETS DE NAISSANCE ET DE MARIAGE - FOURNITURES DE BUREAUX  
ARTICLES DE PARIS - IMPRESSION DE CARTES DE VISITE  
ET ENTETES DE LETTRES - MERCERIE  
PARFUMERIE - ARTICLES DE DESSIN.

A L'ELEGANTE  
**Madame G. MILLIENNE**

26, Rue de la Liberté

NOUVEAUTÉS — SOIERIES — MODES — ARTICLES POUR DAMES  
**Parfumerie .. Tissus .. Papeterie**

---

AU GRAND BON MARCHE  
**Maison ne vendant qu'au comptant**  
**C. Lafontaine**

22, Rue Christophe Colomb 16, Rue Molé  
BIJOUX — MEUBLES — PARAPLUIES — CHAUSSURES — TISSUS  
EN TOUS GENRES — ARTICLES DE MINEURS, ETC.

Agent FORD MOTOR COMPAGNY. Pièces détachées pour automobile FORD. Accessoires pour bicyclettes. Automobiles à louer.



---

**Maison Rambaud**

*Fondée depuis plus de 50 ans en Guyane*  
*A CAYENNE*

QUINCAILLERIE — MÉTAUX — FERS — CORDAGES — HUILES ET PEINTURES  
*A St Laurent-du-Maroni*  
**Briqueterie**

**Commission — Exportation — Achat Or et Balata**

---

**Georges RICHARD**

**Négociant**

37, Rue Christophe-Colomb et François Arago  
Cayenne. (*Guyane Française*)

**Vente en Gros et Détail de :**

Nouveautés et tissus en tous genres. Articles pour Mineurs, Chapellerie, Parapluies, Chaussures, etc.

Adresse Télégraphique : — *Georges Richard, Cayenne*

**Au Bon Marché**  
**ALBERT CAVELAND**  
**CAYENNE**

Tissus, nouveautés, soierie, verrerie, porcelaine, articles émaillés, chaussures, chapeaux et casques en tous genres, pour dames, hommes et enfants, etc. etc.

---

**J. Mendes d'Abreu**  
Commission  
Importation

Marchandises Françaises et Etrangères

---

**Georges Doumit**  
Négociant

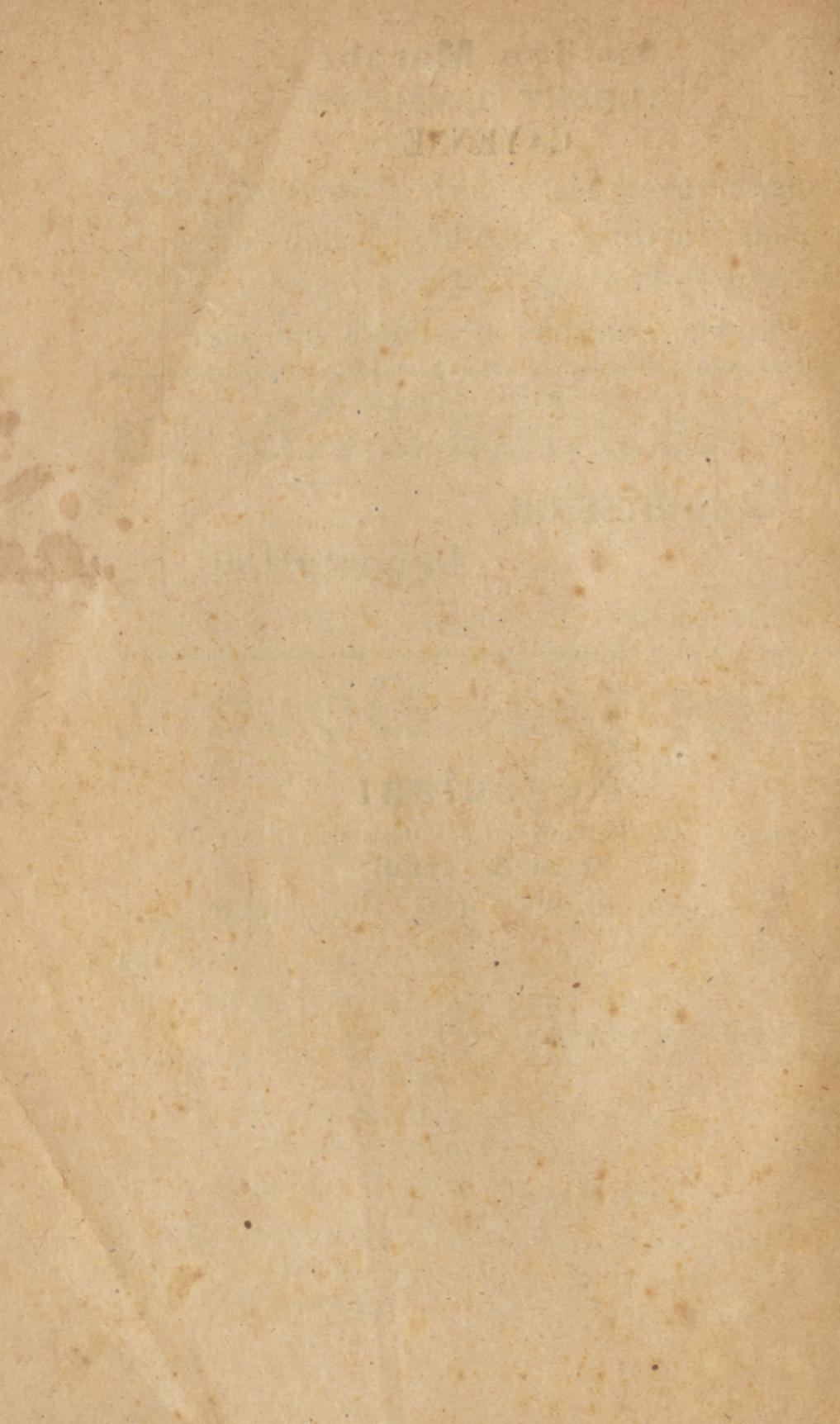
ANGLE DES RUES FRANÇOIS ARAGO ET CHRISTOPHE COLOMP, 39

**Gros & Détail**

Tissus de toutes sortes, Bonneterie, Chapellerie, Mercerie, Parfumerie, Articles émaillés. Porcelaine-Verrerie et Coutellerie.

Représentant exclusif des Fabriques :

Chaussures : G. Bordeaux. — Toile cirée : Standard Oil Company, N. Y.



# TABLE DES MATIÈRES

## Introduction

Pages

### I. Surinam et sa population

1

#### Première Période

<i>De la découverte de l'Amérique à la paix de Bréda (1492-1667)</i>	
II. Les plus anciens habitants et les premiers colons	5
III. L'arrivée des Zélandais sous Abraham Crijnssen	9

#### Deuxième Période

##### *De la paix de Bréda à la paix d'Amiens (1667-1802)*

IV. Surinam, propriété de la Cie des Indes occidentales	11
V. Le gouvernement de C. A. V. Sommelsdijck	13
VI. Situation de la colonie après l'invasion de Cassard	20
VII. Le gouvernement de Mauricius	22
VIII. L'administration du Gouverneur général W. Crommelin	27
IX. Expédition contre les nègres marrons	29
X. Situation financière de la colonie au 18e siècle	32
XI. Constitution. Manières de vivre. Culte. Enseignement au 18e siècle	33
XII. Le gouvernement de J. F. Frédéric I	37

#### Troisième Période

##### *De la paix d'Amiens à l'Emancipation des esclaves (1802-1863)*

XIII. Surinam à nouveau colonie néerlandaise	42
XIV. Surinam, pays de conquête de l'Angleterre	42
XV. Surinam, encore une fois colonie néerlandaise	46
XVI. Le gouvernement de J. B. Elias	56
XVII. Colonisation	57
XVIII. Le gouvernement de R. F. baron van Raders	58
XIX. Du départ de van Raders à l'Emancipation	61

#### Quatrième Période

##### *De l'affranchissement des esclaves à l'année 1922 (1663-1922)*

XX. De l'émancipation des esclaves et de ses conséquences pour la colonie	65
XXI. Le gouvernement de W. H. J. Idsinga	69
XXII. Le gouvernement de C. A. van Sypesteyn	71
XXIII. L'administration du Gouverneur H. A. W. baron van Heerdt tot Evesberg	78
XXIV. Le gouvernement de H. J. Smidt	80
XXV. Le gouvernement de M. A. de Savornin Lohman	84
XXVI. Surinam à l'époque de la Régence: Le gouvernement de T. A. J. van Asch van Wijck	92
XXVII. Le gouvernement de W. Tonckens J. L. Z. Fin de la Régence	102
XXVIII. Suite du précédent. Le gouvernement de C. Lely. La maladie du cacaoyer. La culture des bananes. Expéditions scientifiques. Construction du chemin de fer	104
XXIX. Les gouvernements de A. W. F. Idenburg et de D. Fock. Petite culture. Industrie. Enseignement. Costume. Population	107
XXX. Les gouvernements de W. D. H. baron van Asbeek, de G. J. Staal et du baron van Heemstra	110

## ANNONCES

Banque de la Guyane.

R. Beauroy.

Etablissements L. Castex.

Comptoirs coloniaux Chiris.

Comptoirs Hesse et Cie.

C. I. P. O.— Compagnie d'Importation de Produits d'Origine.

Lefebre et fils

Sen-Wo-Lee

S. A. E. I. A. C.— Société Anonyme d'Exploitations Industrielles Agricoles et Commerciales. — Etablissements métallurgiques

A. Menial

Syphorien

F. Tanon et Cie

R. Théolade fils

« La Conscience » gérée par M. Bruère-Dawson.— R. Bernardin.

Ho-Kong-Fou.— Veuve Julia Gomès.

E. Jorset.— F. Nollier.

H. Roumi.— Emilio Gratién et Cie.— Compagnie des Mines d'Or de la Guyane Hollandaise.

H. Chouanard.— A. Chebance. — d'Espaux — Vve A. Harmois.

Mme G. Millienne.— C. Lafontaine.— Rambaud.— Georges Richard

A. Caveland.— J. Mendès d'Abreu.— Georges Doumit.

